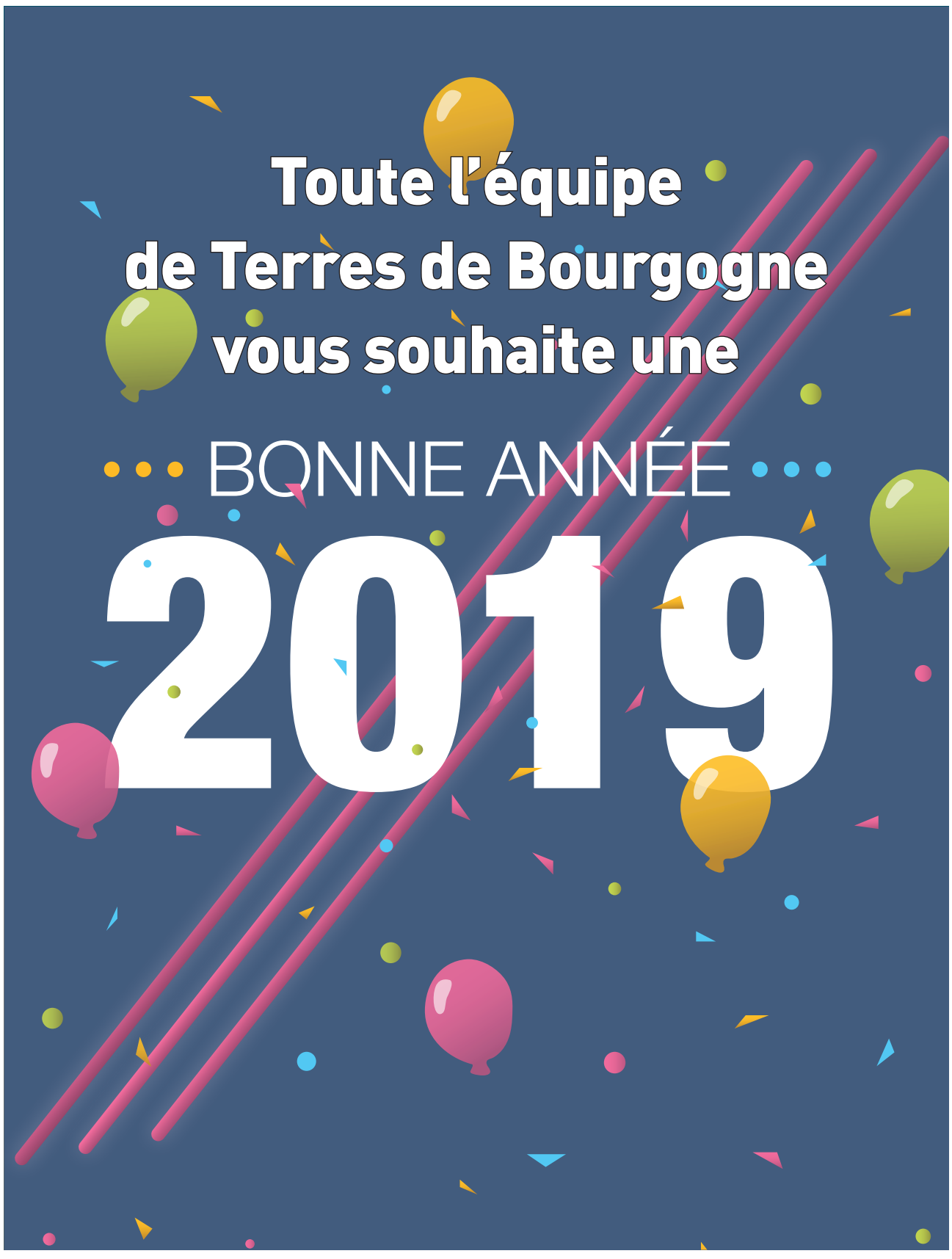
L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1508 - VENDREDI 04 JANVIER 2019 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232





Nièvre

› Rendez-vous le samedi 12 janvier

L'élevage en fête à Préporché



Les Jeunes Agriculteurs organisent le samedi 12 janvier la finale départementale de jugement de bétail. Des candidats de tout le département sont attendus sur l'exploitation de Gaël et Monique Duvernoy à Préporché. Les candidats sélectionnés à la suite de cette finale départementale auront le privilège de représenter la Nièvre lors de la finale nationale qui aura lieu lors du prochain Salon de l'agriculture à Paris.





Sommaire

Côte-d'Or

04 • Comice agricole de Saulieu: Des succès qui ne se démentent pas
05 • GIE Charolais évaluation: Un suivi rigoureux
06 • Mutuelles: De précieux rappels

Nièvre

07 • Interview d'éric Bertrand: *«La Chambre d'agriculture, c'est vital»*
08 • Élevage: Les vêlages d'automne se poursuivent
09 • Photovoltaïque: Une seconde SAS *«au soleil»*

Yonne

10 • MFR Villevallier: Ancrer la MFR comme acteur du territoire
11 • Colza: Attention aux pucerons
12 • Portrait d'élu: Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne

Région et ailleurs

13 • Interbev BFC: Le transport des animaux accidentés en questions et réflexions
14 • Cités des vins de Mâcon et Chablis: Vote du mode de gestion

Infos Services

15 • Firmes & Machinisme
16-17 • Petites annonces
18-23 • Annonces légales
24 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Télédéclaration des aides animales 2019

Aide ovine, aide caprine, aides bovines

pour les départements de la Côte-d'Or, Nièvre et Yonne

Le dépôt des demandes d'aide ovine et caprine est à réaliser à partir du 1er janvier et jusqu'au 31 janvier 2019.

Le dépôt des demandes d'aides bovines allaitantes et laitières est à réaliser à partir du 1er janvier et jusqu'au 15 mai 2019.

Aucun formulaire papier ne sera adressé aux exploitants pour la campagne 2019.

La demande d'aide peut être réalisée par télédéclaration sur le site Télépac www.telepac.agriculture.gouv.fr à partir du 1er janvier 2019.

Pour les aides ovines : les éleveurs doivent détenir au moins 50 brebis éligibles.
Pour les aides caprines : les éleveurs doivent détenir au moins 25 chèvres éligibles.
Pour les aides bovines : la déclaration « vaches allaitantes » est à réaliser à la date optimale pour chaque exploitation, en fonction de l'effectif éligible présent et de la date de fin de période de détention obligatoire. L'effectif éligible correspond au nombre de vaches et de génisses ayant vêlé, respectant un ratio de 0,8 veau né sur l'exploitation par vache avec une durée minimale de détention de 90 jours pour ces veaux. La période de détention obligatoire est de 6 mois et elle débute le lendemain de la date de dépôt de la demande.
Les notices seront en ligne sur Télépac. Si vous êtes nouveau demandeur et pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le responsable de l'aide à la DDT :
- Côte-d'Or : Chantal Magnon au 03 80 29 43 20
- Nièvre : Michèle Meheni au 03 86 71 52 85 / 52 24
- Yonne : Isabelle Loiseau au 03 86 48 42 28 (le matin).

Les éleveurs qui souhaitent être accompagnés dans la démarche de la télédéclaration peuvent trouver une assistance téléphonique ou prendre RDV, dans chacun des départements, auprès des structures suivantes :

• Côte d'Or
- DDT (Dijon), Tel : 03 80 29 43 20
- FDSEA (Dijon), Tel : 03 80 68 67 67
- Alysé (Contrôle Laitier 21, Dijon), Tel : 03 80 68 67 17
- Chambre d'Agriculture (Pouilly en Auxois), Tel : 03 80 90 89 09
- Elvea (Vitteaux), Tel : 03 80 49 67 12
- VT Services (Soussey sous Brionne), Tel : 06 82 90 79 62

• Nièvre
- DDT (Nevers), Tel : 03 86 71 52 85 - 03 86 71 52 24
- Chambre d'agriculture (Nevers), Tel : 03 86 93 40 00
- Elvea 71-58 (Nevers), Tel : 03 85 81 38 80
- Sicafome (Nevers), Tel : 03 86 84 28 75
- CER France Alliance Centre (Nevers), Tel : 03 86 71 92 50

• Yonne
- DDT (Auxerre), Tel : 03 86 48 42 28
- Chambre d'agriculture (Auxerre), Tel : 03 86 94 22 22
- FDSEA (Auxerre), Tel : 03 86 49 48 10

COMMUNIQUÉ DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DES TERRITOIRES DE CÔTE-D'OR, NIÈVRE ET YONNE

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

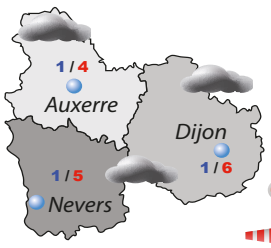

la météo présentée par Dijon Céréales

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 4 Janvier

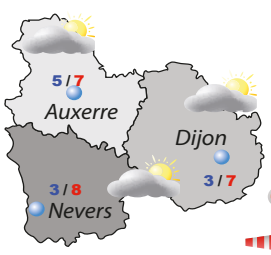


Couvert
Un ciel menaçant s'annonce pour ce vendredi. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 0 à 2°C
T° maxi : 3 à 5°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Odilon
Soleil : 08h43 - 17h09
Lune : 07h09 - 16h05

Samedi 5 Janvier

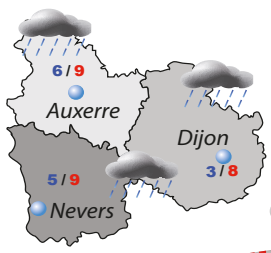


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront modérés.

T° mini : 4 à 6°C
T° maxi : 6 à 8°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Edouard
Soleil : 08h43 - 17h10
Lune : 08h05 - 16h51

Dimanche 6 Janvier



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce pour ce dimanche. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 8 à 10°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Sainte Mélaine
Soleil : 08h42 - 17h11
Lune : 08h55 - 17h43

Prévisions à 7 jours

Lundi 7 Janvier au Mercredi 9 Janvier
Un temps couvert et pluvieux pour ces prochains jours.
Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 5 à 7°C T° maxi : 11 à 13°C

Du Jeudi 10 Janvier au Dimanche 13 Janvier
Le soleil sera présent et parfois accompagné de quelques nuages.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : -1 à 1°C T° maxi : 3 à 5°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Paiement pour services environnementaux

Le concept prend forme

C'est un concept plein de promesses, que le gouvernement souhaite encourager. Les paiements pour services environnementaux (PSE) sont revenus cette semaine dans le débat public. Le gouvernement planche sur le sujet, encouragé par l'exemple de la Suisse qui a déjà expérimenté avec succès cette disposition incitative.

«*Nous voulons rémunérer les agriculteurs pour le service qu'ils rendent à la nature*», avait déclaré Édouard Philippe lors de la présentation du Plan Biodiversité en juillet, après avoir annoncé la mobilisation de 150 millions d'euros sur le budget des Agences de l'eau d'ici 2021 pour expérimenter des dispositifs de paiements pour service environnementaux (PSE).
Pour le moment, rien n'est toutefois décidé, ni sur le contenu, ni sur l'organisation de ces expérimentations. Car les contours de ce dispositif, qui vise à intégrer, dans les revenus des exploitants, les services environnementaux qu'ils fournissent à la société (maintien des paysages, stockage du carbone...), restent flous. Quels services rémunérer ? Comment calculer, et attribuer, les montants ? Quelle sera la nature des obligations ? Autant de questions qui divisent.

Trois guides de bonnes pratiques pour 2019

Sur certaines questions, le ministère de l'Agriculture a d'ores et déjà arrêté ses priorités. Le PSE doit être «*volontaire*», identifier «*un service ou un bouquet de services écosystémiques*», qui doivent être payés par un versement «*incitatif*», si le service est «*effectivement fourni*». Il prend en compte les externalités positives.
Pour préciser ces critères, l'État a demandé à l'Inra d'étudier plusieurs expériences de PSE, réalisées par des acteurs privés. Objectif : aboutir, avant le second semestre 2019, à la rédaction de trois «*guides de bonnes pratiques*» à destination des collectivités, des services de l'État et des associations ou entreprises pour «*voir éclore des PSE dans un cadre juridique sécurisé*», selon Didier Guillaume.
L'un des débats principaux devrait porter sur les services à rémunérer. Si la présence d'externalité positive est évidente dans certains cas (maintien des prairies, des haies, stockage du carbone), elle pose des questions dans d'autres situations. Ainsi, doit-on considérer la réduction des phytos comme une externalité positive pouvant bénéficier d'un PSE ? Pour l'instant, le ministère botte en touche.

L'avenir des PSE se joue à Bruxelles

L'avenir des PSE devrait particulièrement se jouer à Bruxelles. Pour le moment, aucun fonds de la Pac ne peut en effet servir à la création d'un PSE. En cause : les règles de l'OMC, qui empêchent d'accorder davantage qu'une simple compensation au manque à gagner ou au surcoût à un agriculteur qui change de modèle pour un système plus vertueux d'un point de vue environnemental.
Or, le PSE implique une rémunération, et doit donc aller au-delà de la simple compensation, afin d'inciter l'agriculteur à adopter des méthodes d'exploitation ayant des externalités positives sur l'environnement. Le gouvernement souhaite donc l'élaboration, avant la fin de la Pac actuelle, de «*dispositifs juridiques valides au regard des règles européennes*» qui puisse contourner cette contrainte, au niveau national et européen.
Toutefois, l'avenir et l'efficacité des PSE vont surtout se jouer dans la prochaine programmation de la Pac 2020. Le principal enjeu portera sur la question des eco-scheme, une nouvelle catégorie d'aides du premier pilier, remplaçant le verdissement, qui permettra, selon le projet de la Commission, d'accorder des fonds aux agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'environnement ou du climat. Cependant, rien n'est clairement arrêté pour le moment selon le ministère de l'Agriculture.
Le gouvernement français devrait défendre, sur cette question, une ligne ambitieuse, avec une obligation pour chaque État membre de mettre en place ce dispositif, afin d'éviter les distorsions de concurrence, car ces aides sont débloquées au détriment du premier pilier. Une position partagée avec la Commission mais fortement débattue entre États membres.

Les craintes de la France sur les obligations de résultat

Autre point d'achoppement dans les négociations futures : la réforme des MAEC. C'est l'outil qui se rapproche, dans la Pac actuelle, le plus des PSE. Le projet de la Commission a pour objectif de développer les obligations de résultat, plutôt que de moyen, comme c'est le cas, pour le moment, pour la majorité des Maec. Reste à trouver comme l'indique Didier Guillaume «*des indicateurs de résultats pertinents*», sachant d'autre part qu'une obligation de résultat peut décourager certains agriculteurs de s'engager dans une démarche à moins de mettre en balance une rémunération très incitative.

Lever les contraintes de l'OMC

Même discours du côté des Chambres d'agriculture, pour qui il est nécessaire d'aller au-delà du dédommagement pour réellement changer les choses sur cette question. «*Si on ne donne pas à l'agriculteur un petit plus, qui aille au-delà du surcoût, pour qu'il s'engage, je ne pense pas que cela sera efficace, car le risque est trop grand*», indique ainsi Luc Servant, vice-président de l'APCA.

La France va donc demander à la Commission de lever les contraintes OMC, et d'intégrer, dans le dispositif des MAEC, une prime de risque réellement incitative, qui favorise une certaine continuité territoriale. Ces questions devraient être discutées dans les prochains mois. La Commission européenne souhaite adopter un accord politique pour la prochaine Pac avant le printemps 2019, date des prochaines élections européennes. Un calendrier qui risque toutefois de ne pas tenir, face aux blocages, et incertitudes.

La Suisse, un pays précurseur sur les PSE

En Europe, l'un des pays les plus avancés en matière de paiement pour service environnementaux est la Suisse. Le pays a changé, dans les années quatre-vingt-dix, la mission de l'agriculture dans sa Constitution, pour l'apparenter à un service public. Cette modification a donné une «*légitimité*» à ce type de dispositif, selon Dominique Barjolle, cheffe de la division paiements direct et agroécologie du canton de Vaud, invitée lors d'un séminaire du sénateur Joel Labbé sur les PSE le 7 décembre. En Suisse, certains services rendus par l'agriculture à la collectivité sont donc rémunérés, via des obligations de moyens : c'est le cas de la gestion du paysage, le maintien de l'emploi, ou encore la protection de la biodiversité. Si ces dispositifs sont efficaces sur de nombreux points, ils ont eu «*un impact limité sur la chute de la biodiversité, à cause des pesticides, encore largement utilisés*», indique Dominique Barjolle, qui défend toutefois ce dispositif «*plus efficace*» et «*moins coûteux*» que les sanctions.

en bref

Relèvement du seuil de revente à perte: application confirmée au 1er février

Dans un décret paru au Journal officiel le 29 décembre, le Premier ministre fixe au 1er février la date d'entrée en vigueur du relèvement du seuil de revente à perte (SRP) de 10%, comme annoncé précédemment par le gouvernement. Pour rappel, l'ordonnance parue le 13 décembre, qui porte également sur l'encadrement des promotions, s'appliquera pour une durée de deux ans. Le texte prévoit par ailleurs que le gouvernement pourra suspendre tout ou partie des mesures, «pour tout ou partie des produits concernés», «pour une période pouvant aller jusqu'au terme de la période de deux ans». Le gouvernement réalisera régulièrement des points d'étape. Un rapport d'évaluation devra être rendu pour octobre 2020.

Aides bio et Maec: la date limite de remboursement des ATR repoussée de 6 mois

Dans un décret paru au Journal officiel le 29 décembre, le Premier ministre reporte une nouvelle fois la date limite de remboursement de l'apport de trésorerie remboursable (ATR) concernant les Maec et les aides à l'agriculture biologique pour les campagnes 2016 et 2017. Au lieu du 31 décembre 2018, la date limite est fixée au 31 juillet 2019. En effet, fin novembre, le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume avait annoncé que la promesse faite par son prédécesseur d'un retour à un calendrier normal de versement des aides Pac pour la fin de l'année 2018 ne serait pas tenue: «*En théorie, ces aides de 2016 devraient être totalement payées au début de l'année 2019. Au lieu du 31 décembre, ce sera plutôt janvier ou février, en même temps que les aides 2017*», avait-il annoncé. Fin octobre, la Fédération nationale de l'agriculture biologique (Fnab) avait annoncé, dans un communiqué, avoir saisi le défenseur des droits, pour demander le «versement effectif de l'ensemble des aides bio 2015, 2016, 2017», avant la fin de l'année 2018.

Nitrates : un délai pour la mise aux normes en nouvelles zones vulnérables

Un arrêté, au JO le 30 décembre, établit un délai générique de mise aux normes des capacités de stockage des effluents pour les élevages situés dans des nouvelles zones vulnérables. D'après le texte relatif à la lutte contre la pollution par les nitrates, ce délai est fixé à «*deux ans à compter de l'entrée en application du programme d'actions sur les zones concernées*». Il est assorti d'une obligation de signalement à l'administration «*au plus tard le 30 juin*». Sont concernés, des élevages engagés dans un projet d'accroissement de leurs capacités de stockage «*et situés dans une zone vulnérable sur laquelle aucun programme d'actions national n'a été mis en œuvre pendant une durée supérieure à trois ans depuis le 1er octobre 2013*».

► *Agenda*

10/01 Réunion Elva Novia à Château-Chinon

Bruno Becamel et Patrick Guy, primo-techniciens Elva Novia, vous invitent à une après-midi génétique charolaise le jeudi 10 janvier à 14h30 au Lycée Agricole - rue Pierre Mendès France à Château-Chinon (58).
Réunion animée par Pierre Dubois.
Programme :
- Présentation des taureaux charolais 2018-2019.
- La génomie et les points d'intérêts.
- Étapes pour une bonne reproduction.
Galette des rois offerte sur place à la fin de la réunion.
Pour une bonne organisation, merci de confirmer votre présence auprès de Patrick Guy au 03 86 30 20 84 ou Bruno Becamel au 03 86 84 46 99 ou sur www.elvanovia.fr rubrique «Agenda».



Comice agricole de Saulieu

Des succès qui ne se démentent pas

Le comice agricole de Saulieu s'est réuni en assemblée générale. L'occasion de revenir sur les manifestations de l'année et de prendre date pour les suivantes et surtout pour les prochaines fêtes du charolais.

Si la conjoncture est plutôt morose, pour l'agriculture en général et l'élevage allaitant en particulier, le Comice agricole de Saulieu tient ferme la barre et son président Jean-Michel Cap se félicite que le comice ait connu «*une belle année 2018*» grâce aux manifestations agricoles qu'il a organisées.

Portées par des consommateurs en quête de bons produits et d'achats locaux, les Journées Gourmandes ont été comme chaque année une réussite, l'occasion de promouvoir la viande charolaise dans ce qu'elle a de meilleur et de faire connaître des producteurs locaux attentifs à la qualité et à la proximité.

Le charolais toujours en majesté à Saulieu

Point d'orgue de l'année, la Fête du charolais, qui a accueilli le représentant du ministre des ressources animales de Côte d'Ivoire, a représenté un bon cru, tant en termes de participation que de qualité des animaux présentés, en dépit des conditions climatiques difficiles, au cœur d'une sécheresse et d'une canicule hors norme. Le positionnement de la Fête du charolais au 15 août confirme son attractivité en permettant à de nombreux touristes de profiter du spectacle tout en approchant au plus près les éleveurs. Globalement les ventes se sont plutôt bien déroulées, mais dans un contexte prix peu favorable. Sept bovins seulement n'ont pas trouvé preneur. Côté ovins, le traditionnel concours d'ovins de boucherie s'est bien déroulé et cette année l'attention du public a été tout particulièrement sollicitée par le concours national Texel, dont la présentation aussi originale qu'impressionnante a ravi les spectateurs. L'exposition avicole a vu également son lot de grands champions et attiré comme toujours un large public. Les équins ont déployé leur faste et devraient bénéficier l'an prochain d'une présentation sur deux jours. Le grand ensemble dédié aux animations à l'extérieur avait été revu et enrichi, quelques aménagements pour l'année prochaine devraient permettre de satisfaire encore plus les exposants en amenant le public à découvrir toutes les propositions commerciales offertes.

Positiver envers et contre tout

Jean-Michel Cap a profité de la présence de la députée Yolande de Corson à cette assemblée générale pour l'interpeller sur le dossier des États généraux de l'alimentation, lui enjoignant de travailler sur cette question car «*ce dossier est loin d'être clos*». Revenant sur le contexte bien morose des prix insuffisants, des contraintes supplémentaires qui sont autant de charges en plus et du bras de fer incessant avec la grande distribution, le président du comice s'est inquiété du renouvellement des générations dans le domaine de l'élevage, alors qu'un grand nombre d'agriculteurs s'apprête à prendre leur retraite. Désignant le comice et les manifestations qu'il organise comme «*un acteur important de notre petite région*» qui risque à terme de faire figure d'exception face à la banalisation du produit viande et à une certaine uniformisation de la qualité par le bas. Le président du Comice agricole veut toutefois rester constructif : «*il faut positiver, car je pense que le Fête du Charolais saura évoluer, s'adapter, renseigner les consommateurs grâce aux nombreux jeunes engagés dans le comice agricole*». Dans un même élan il a tenu à saluer l'engagement et le travail de tous les bénévoles, des administrateurs, des animateurs et de tous les acteurs du succès de cette grande fête du charolais.

AMK



Une ville, Saulieu, un animal totem emblématique, le charolais, magnifié par un artiste, Pompon…

Chevaux de trait

Un Auxois parmi les Belges

Le cheval d'un éleveur côte-d'orien a été récemment approuvé en Belgique.

C'est historique : pour la première fois, un cheval de trait auxois né dans le stud-book a été approuvé en Belgique. L'animal issu de l'élevage de Cyrille Decosne est désormais à même de reproduire chez les traits belges. «*Gamin de Poisot, 30 mois, a obtenu la note de 22 sur 30 devant une commission belge qui était réunie le 24 novembre. Sa semence va être commercialisée, les origines du trait auxois vont se développer. Tout cela est positif pour notre race*», relève Cyrille Decosne.
L'éleveur de 44 ans, propriétaire d'une quinzaine de traits auxois et producteur céréalier à Perrigny-lès-Dijon, avait vendu Gamin de Poisot en Belgique à l'âge de six mois. Depuis l'approbation de l'animal, son téléphone ne cesse de sonner : «*cet événement a permis une belle publicité à mon élevage, je le reconnais. On m'a demandé plusieurs fois si j'avais d'autres poulains à vendre. Aujourd'hui, je suis en contact avec deux Polonais et un Chinois*».

Retour à l'envoyeur

La belle histoire de Gamin de Poisot débute il y a plusieurs années, avec l'arrivée en France de son futur père, Fiston. «*Il était issu d'une lignée devenue rare en Belgique, je l'avais importé à l'âge de 18 mois*», indique Cyrille Decosne, précisant que les éleveurs auxois travaillent avec les origines belges depuis près d'un siècle. Au cours de sa carrière, Fiston a été mis facteur auxois. «*Il s'était distingué en devenant champion hors berceau, des Belges me l'avaient ensuite racheté*», poursuit le gérant de l'EARL de Poisot. Son fils, Gamin faisait ensuite des merveilles avec ses bonnes origines paternelles et maternelles.

Un contexte favorable

Cyrille Decosne participe à tous les concours Modèles et allures de l'Union nationale du cheval de trait auxois. La plus grosse partie de sa production est écoulée vers la filière boucherie, avec des caissettes de viandes vendues à des particuliers. L'export d'animaux vivants se porte très bien et fait grimper les prix depuis plusieurs mois, avec des marchés très demandeurs venant d'Espagne, d'Italie et surtout du Japon. Un des poulains de Cyrille Decosne a même pris la direction de l'Asie au mois de novembre dernier.

AG

Valorisation paysagère

Un département très fleuri

Les trophées de la valorisation paysagère 2018 ont été remis en fin d'année à Dijon.



Côte-d'Or Tourisme R. Krebel

La cérémonie s'est tenue dans le cadre du salon Cité 21

La Côte-d'Or poursuit ses efforts en matière de valorisation paysagère et consolide le développement de sa stratégie d'embellissement et de préservation de l'environnement. Dans le cadre du palmarès 2018, sept nouvelles communes sont distinguées : Aiserey, Flagey-les-Auxonne et Francheville (1ère fleur), Arc-sur-Tille, Chaumont-le-Bois et Premeaux-Prissey (2ème fleur) et Savigny-les-Beaune (3ème fleur). Avec 322 communes inscrites au club de la valorisation paysagère et 66 communes labellisées, la stratégie de Côte-d'Or Tourisme ne s'inscrit plus dans une démarche d'expansion mais exprime la volonté de conforter l'existant, la qualité des réalisations et leur pérennité. Une soirée organisée dans le cadre du salon Cité 21 a permis de remettre de nombreux trophées (voir palmarès) et de fêter le vingtième anniversaire du partenariat entre l'agence de développement touristique et Dijon Céréales. Grâce au soutien de Pierre Guez, directeur général historique, de Christophe Richardot, actuel directeur du groupe et des filiales Naturalisa/Gamm vert et Naturalis, Dijon Céréales est devenu au fil du temps un partenaire majeur de Côte-d'Or Tourisme, en permettant d'assurer les prestations de conseil proposées aux communes depuis 1998.

Le palmarès

Trophée Dijon Céréales : Bligny-sur-Ouche, **trophée CAUE** : Nuits-Saint-Georges, **trophée des stations vertes :** Pontailler-sur-Saône, **trophée des climats du vignoble de Bourgogne :** Marsannay-la-Côte, **trophée Épiques Époques :** Montbard, **trophée de l'arbre :** Perrigny-lès-Dijon, **trophée de la première participation :** Agey, **trophée des meilleures progressions :** Éguilly, Laignes, Pernand-Vergelesses, **trophée de l'équipe de bénévoles :** Trouhaut, **trophée de la mairie fleurie :** Ladoix-Serrigny, **trophée de la nature et de la biodiversité :** Fleurey-sur-Ouche, **trophée de la mise en valeur des rivières et des plans d'eau :** Seurre, **trophée de la mise en valeur du patrimoine :** Darcey, **trophée de l'aménagement paysager :** Bèze, **trophée de la commune à caractère touristique :** Saulieu, **trophée de l'encouragement :** Sombernon, **trophée des petits jardiniers :** Pouilly-en-Auxois, **trophée du jardinier :** Marie-Dominique Clair et Muguette Sachse de Francheville, **trophée de la communauté de communes de l'année :** CC des vallées de la Tille et de l'Ignon, **trophée de la commune de l'année :** Darois, **trophée du canton fleuri de l'année :** Semur-en-Auxois.

GIE Charolais Évaluation

Un suivi rigoureux

La phase de contrôle se termine pour les veaux charolais évalués à Créancey. Tout se passe pour le mieux, avec des protocoles sanitaires, alimentaires et de bien-être respectés à la lettre.

Rentrés en station le 25 septembre, les 43 veaux du GIE Charolais Évaluation seront proposés à la vente dans un peu plus d'un mois, le 8 février.

Le millésime 2019 affiche, pour le moment, de très bonnes performances ainsi qu'un très bon comportement. La fin de la phase de contrôle est aujourd'hui imminente avec une double pesée prévue les 17 et 18 janvier.

En attendant de connaître les résultats de la phase de contrôle, entrons dans les coulisses d'un protocole sanitaire et alimentaire strict. Interrogé sur le sujet, Jean-Pierre Godot, le président du GIE, explique la rigueur indispensable au suivi, notamment dans le domaine sanitaire, point sur lequel interviennent le GDS et le monde vétérinaire : *«Un certain nombre de points spécifiques sont respectés en amont, à l'entrée de la station et durant l'intégralité de la période d'évaluation. La diffusion des taureaux potentiellement sur tout le territoire national ainsi qu'à l'étranger, ne nous donne pas droit à l'erreur. Nous nous devons d'être rigoureux et exemplaires dans l'intérêt de la santé des cheptels receveurs, pour le maintien de la confiance accordée par les acheteurs, pour répondre aux exigences de la réglementation, notamment celles relatives à l'exportation. Cette rigueur est valable dans d'autres domaines tels que l'alimentation ou encore le bien-être animal. Les veaux sont vraiment aux petits soins, dans le but de favoriser au mieux l'évaluation de leurs potentiels de croissance et de reproduction»*. Jean-Luc Chevalier, président du GDS de la Côte-d'Or, salue à son tour le suivi et les atouts sanitaires de la station d'évaluation : *«Les animaux qui en sortent sont bien entendu d'une qualité sanitaire irréprochable. La station, avec qui nous travaillons cette année sur le parage des bovins par l'intermédiaire de notre filiale Farago Bourgogne, exige notamment chaque année une recherche sur la BVD, avant de permettre l'entrée des veaux en évaluation. Créancey garantit donc des taureaux non IPI à ses acheteurs. La BVD, sera le dossier phare des années prochaines, avec la parution d'un nouvel arrêté ministériel qui sortira au printemps 2019 et qui visera l'éradication de cette maladie. Il est bon de rappeler également que l'introduction d'un animal dans son troupeau est un acte qui doit être réfléchi, avec des bonnes garanties sanitaires, entre autres»*.



Pour la station d'évaluation de Créancey, la santé et le bien-être des futurs reproducteurs sont essentiels pour l'évaluation du potentiel de croissance et la diffusion dans les élevages.

AG

Les différents protocoles

Protocole à réaliser par l'éleveur avant l'entrée : recherche IBR sur le veau (le cheptel doit également être qualifié indemne), recherche BVD, test tuberculinique (IDC), vaccination FCO 8, recherche ataxie (les animaux homozygotes porteurs de l'ataxie ne peuvent entrer en station).
Protocole sanitaire en station : auscultation de tous les veaux par un vétérinaire à l'entrée, vaccination RS en intranasal dès l'arrivée, vaccination entérotoxémie, vaccination FCO 4, déparasitage, traitement contre les strongles, recherche besnoitiose (analyses PCR cette année), contrôle IBR en station, test tuberculinique en station. Les visiteurs sont par ailleurs invités à s'équiper de surbottes.
Alimentation et soins : alimentation au distributeur automatique de concentrés (les rations sont calculées en fonction du poids, il s'agit de rations individuelles adaptées à chaque animal. Distribution automatique de la ration quotidienne, en plusieurs fois, lorsque le veau se présente au Dac grâce à l'identification de l'animal par sa boucle électronique), cure hépatoprotecteur, administration d'un bolus oligo-éléments, parage. Un système de contention adapté permet la réalisation des pesées et soins en toute sécurité.
Les exigences et protocoles sont identiques pour les 2 séries évaluées (Gie Charolais Évaluation et Union Charolais Croissance).
Esthétisme et bien-être : tonte, brosse, lavage pour la vente

► Jugement de bétail

Les rois du pointage

Le Legta La Barotte a accueilli plusieurs finales départementales de jugement de bétail en fin d'année. Dans l'épreuve équine, la victoire est revenue à Camille Boutinon (1ère), suivie de Sarah Tesson (2ème), devant 24 autres candidats.

Les deux lauréates se sont qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera dans le cadre du prochain salon international de l'agriculture. Chez les bovins (race Brune), Sébastien Gervasoni (1er) et Bastien Gueneau (2ème) ont remporté leur ticket pour Paris devant 18 autres concurrents.

Enfin, chez les ovins (race Ile-de-France), l'unique place qualificative pour la finale a été attribuée à Allan Clapin.

Ces différentes épreuves étaient soutenues par les Jeunes agriculteurs, la MSA, Groupama, le Crédit Agricole, Elva Novia, le Conseil départemental, Terres de Bourgogne, le Bien public et la mairie de Châtillon-sur-Seine. Les animaux pointés provenaient du lycée mais pas seulement. Des équins de la SCEA Bailly-Fauvernier (Meursanges) et des ovins l'EARL Deschamps (Poiseul-la-Ville) avaient fait le déplacement à Châtillon-sur-Seine.



Mutuelles

De précieux rappels

La FDSEA a organisé, en fin d'année, une réunion d'informations sur la complémentaire santé.


Une quarantaine d'adhérents participaient à ce rendez-vous.

Le service juridique et la commission emploi de la FDSEA proposaient en décembre une réunion d'informations sur la complémentaire santé. Cette réunion dédiée aux adhérents, conjointement organisée avec la CAVB, a été l'occasion d'aborder les nouveautés de l'année écoulée en présence d'Olivier Gallien, président de la commission emploi, et de Nicolas Lopez, responsable du Développement conventions collectives du Groupe Agrica. Un avenant, signé en avril 2018, a permis une légère baisse des cotisations et une amélioration des garanties pour les salariés non cadres. «*Le montant de la complémentaire santé était de 34 euros jusqu'au 1er octobre. Celui-ci est passé à 32,4 euros. Son financement n'a pas changé et est toujours assuré à hauteur de 55% par l'employeur et 45% par l'employé*», indique Bastien Desvoyes. Le juriste à la FDSEA liste ensuite certaines évolutions liées aux garanties : «*une consultation gratuite est désormais accordée en médecine douce. La sophrologie rentre dans le dispositif. Des améliorations sont enregistrées dans les domaines dentaire et optique, avec de meilleures prises en charges pour l'orthodontie et les verres complexes à très complexes*».

Pour les cadres, une réduction du délai de carence est passé de sept à trois jours au niveau national, mais la Côte-d'Or adoptait déjà ce court délai et n'est donc pas concernée. Une baisse des cotisations est là aussi relevée pour cette même catégorie. «*Nous avions informé nos adhérents de l'existence de ces changements en cours d'année, notamment par l'envoi de newsletters, mais ce type de réunion est toujours très appréciée et permet de précieux rappels*», poursuit Bastien Desvoyes. Ce rendez-vous organisé à Beaune a permis de nombreux échanges avec la salle. Plusieurs questions techniques se sont notamment intéressées aux cas de dispense d'une complémentaire santé ou encore à la portabilité des droits. Parmi les principaux enseignements : un salarié qui quitte son entreprise peut encore bénéficier de sa complémentaire santé, avec un délai maximum d'un an. L'employeur a l'obligation d'informer son salarié, celui-ci doit ensuite faire la demande du maintien de ses droits.

AG

Fourrages

Une belle solidarité



L'hiver a débuté pour les éleveurs avec, pour certains, la peur de ne pas avoir assez de fourrages jusqu'à la mise à l'herbe au printemps prochain. Dans ce contexte tendu et difficile, plusieurs producteurs céréaliers viennent en aide aux éleveurs qui en ont le plus besoin. Aurélien Viellard, exploitant à Labergement-lès-Seurre, s'est par exemple entendu avec Cyril et Olivier Jacotot de Mavilly-Mandelot pour la commercialisation d'une quinzaine de tonnes de paille à un prix n'ayant strictement rien à voir avec celui pratiqué sur le marché ces dernières semaines.

Deux transports ont été récemment effectués, au plus grand plaisir des deux éleveurs de vaches Charolaises basés près de Bligny-sur-Ouche. Les trois agriculteurs se sont d'ores et déjà mis d'accord pour la prochaine campagne, au cours de laquelle de la paille à presser sera mise de côté. «*Nous nous étions rencontrés le 21 septembre sur leur exploitation, lors d'une visite organisée par le réseau FDSEA/JA, en présence de François Patriat et Didier Paris*», indique Aurélien Viellard, l'éleveur solidaire, «*personnellement, j'avais des stocks relativement importants et ce geste me semblait on ne peut plus normal. Pour ne rien arranger, leur ferme est concernée par la révision des zones défavorisées simples et pourrait être exclue du dispositif, avec une perte de l'ICHN*».

Élections

Aujourd'hui plus que jamais votons !



Nous vous invitons à venir partager, avec les équipes JA + FDSEA et les candidats aux élections Chambre d'agriculture, un moment d'échange convivial autour d'un repas à la ferme. Ce sera l'occasion pour les JA 21 et la FDSEA 21 de vous présenter notre projet pour l'Agriculture de demain, et d'échanger autour des thèmes qui vous tiennent à cœur.

Les rendez-vous :

• Lundi 7 janvier à l'EARL Bazin Cédric (La Rochepot, à 12 h 15),
• mardi 8 janvier au Gaec Matrat (8, rue du Fourneau à Prusly-sur-Ource à 12 h 15),
• mercredi 9 janvier au Gaec Lechenault Frères (Saint Thibault à 12 h 15),
• jeudi 10 janvier au Gaec de Saint-Léger Talmay (Saint-Léger Triey à 12 h 15),
• vendredi 11 janvier au Gaec de Toutifaut (Magny-Lambert à 12 h 15, journée spéciale en présence de Baptiste Gatouillat (JA) et Éric Thirouin (FNSEA) où nous aborderons les problématiques des zones à faible potentiel, la séparation vente/ conseil, la RPD…),
• lundi 14 janvier chez Matthieu Faivre (Montmain à 12 h 15),
• mardi 15 janvier à l'EARL Aubry (Pasques à 12 h 15),
• mercredi 16 janvier à l'EARL de l'Oucherotte (Rouvres-en-Plaine à 12 h 15),
• mercredi 16 janvier chez Benjamin Boudier (Gissey-sous-Flavigny à 12 h 15),
• jeudi 17 janvier à l'EARL du Grand Pré (Sussey à 12 h 15),
• vendredi 18 janvier au Gaec MLGG (Lux).

FDSEA/JA

Interview d'Éric Bertrand

«La Chambre d'agriculture, c'est vital»

Éric Bertrand est encore pour quelques jours le Président de la Chambre d'agriculture. À la veille de son départ, il a accepté de revenir sans détour sur plus de 40 ans passés au service de l'agriculture. Pour en parler, il nous a reçus chez lui, dans son exploitation de Sainte Colombe des Bois, où il y cultive sa passion pour l'élevage mais aussi pour la bande dessinée.



Éric Bertrand va désormais confier son exploitation à son fils Jean-Marc.

Les dates clefs

1978-1982 : président des Jeunes Agriculteurs.
1982 : Entrée au bureau de la Chambre d'Agriculture.
1989 : Chevalier du Mérite Agricole.
1998 : Officier du Mérite Agricole.
1995-2001 : Maire de Sainte-Colombe-des-Bois.
2004 : Président des abattoirs de Cosne-sur-Loire
2007 : Élu pour son premier mandat à la présidence de la Chambre d'agriculture
2013 : Élu pour la seconde fois à la tête de la Chambre d'agriculture.

Depuis quelques jours vous êtes officiellement en retraite. Pouvez-vous nous décrire ce qui vous a animé depuis vos débuts dans le monde agricole ?
Éric Bertrand : *«J'ai toujours été animé par le développement et par le collectif. J'aurais aimé une Nièvre beaucoup plus intensive. Je suis persuadé que le département n'a pas toujours su mettre ses atouts de son côté pour maximiser sa valeur ajoutée. Car il n'y a pas de bons hommes sans revenu et pas de revenu sans production. Je suis navré par exemple, qu'on n'ait pas pu garder plus de laitiers. Je pense qu'on avait un système qui pouvait être la colonne vertébrale du développement c'était l'Anda (Agence National de Développement Agricole devenue aujourd'hui le Casdar). Mais la profession n'a pas su saisir sa chance et on a laissé la gestion à l'État pour en faire aujourd'hui une usine à gaz. À force de vouloir réinventer l'eau chaude, nous ne sommes plus efficaces».*

Vous pensez que les normes nuisent au développement agricole ?
EB : *«Je ne dis pas qu'il y a trop de normes, je dis simplement que la façon de les appliquer n'est pas la bonne. Aujourd'hui bien faire son travail ne suffit plus, il faut aussi administrativement le prouver et cela peut être lourd et coûteux pour certaines entreprises. Il faut aussi que ces tâches administratives ne nécessitent pas plus de temps que le travail lui-même. Si je prends l'exemple des zones Natura 2000, j'ai très mal vécu durant mon mandat à la Chambre d'agriculture que la société vienne nous imposer des normes là où il y a le moins d'impacts. Résultat aujourd'hui, n'importe quel porteur de projet dans cette zone est obligé de faire une étude d'impact qui est très coûteuse. C'est contre-productif. Je ne suis pas persuadé que les crapauds à peau jaune auraient disparu si cette zone n'avait pas vu le jour. Il ne faut pas oublier que le dynamisme d'un territoire ce n'est pas du résidentiel c'est du productif avec de la valeur ajoutée».*

> *" Je ne dis pas qu'il y a trop de normes, je dis simplement que la façon de les appliquer n'est pas la bonne. "*

Quelles sont les évolutions du monde agricole avez-vous observé au cours de votre carrière ?
EB : *«Notre système a sans doute montré ses limites. Il est faux de penser qu'il est nécessaire d'augmenter la productivité du travail par personne avec le nombre d'unité travaillée tout cela pour compenser la diminution de la rentabilité à l'unité. Cette logique-là a vécu. Désormais, si nous ne sommes pas capables d'inventer un système d'exploitation dans lequel on retire un salaire décent ça n'a pas de sens. Vivre avec 500 euros par mois et travailler seul 70 heures par semaine c'est du rêve. Alors bien sûr, il faut parfois faire des sacrifices sur le revenu disponible pour amorcer la pompe, mais on ne peut pas baser un système sur de la main-d'œuvre bénévole. Il faut également prendre aussi en compte que depuis 1992, les primes PAC n'ont pas été revalorisées. C'est aussi un problème. Je crois que l'essentiel, c'est que le porteur de projet ait un projet qui le tenaille profondément. Et puis l'autre évolution majeure, c'est la disparition des structures d'aval. C'est tout de même déplorable qu'il n'y ait plus dans le département de sièges d'OPA hormis le Herd-Book Charolais et la Chambre d'agriculture».*

Vous pensez qu'on en demande trop aux exploitants agricoles ?
EB : *«L'agriculture c'est toujours des structures à taille humaine. Je suis quand même surpris lorsque dans une journée il faut à la fois faire attention au plan d'épandage, essayer de vendre sa production, regarder les cours sur les marchés. Demander tout ça à un exploitant c'est lourd. Il y en a qui décroche mais pour les autres c'est de plus en plus difficile. Le manque de logique devient aussi une source de tension. Lorsqu'un agriculteur décide d'installer des poules pondeuses, il lui faut un sas sanitaire important. De l'autre côté, je lisais récemment que l'Agglomération de Nevers a distribué gratuitement des poules aux habitants. Où est la logique ? On demande également aux exploitants agricoles de monter en gamme, dont acte. Mais comment peut faire un éleveur de charolais pour monter en gamme ? Avec plus de bien être animal ? Qui peut penser qu'un éleveur ne prenne pas soin de ses animaux ? Il ne pourrait d'ailleurs pas faire de revenu si ses bêtes n'étaient pas bien traitées».*

> *" Notre système a sans doute montré ses limites Il faut remettre de la valeur ajoutée dans les territoires. "*

Le 31 janvier prochain vous allez donc quitter votre fauteuil de président de la Chambre d'agriculture après deux mandats. Avez-vous le sentiment d'avoir pu mener vos actions comme vous le vouliez ?
EB : *«Je dois dire que j'ai eu une certaine liberté d'entreprendre. Après concernant mon action, il est vrai qu'on peut toujours mieux faire. Le problème majeur c'est l'urgence du court terme. Néanmoins j'ai un souhait pour la suite : faire en sorte que les conseillers reviennent davantage dans les cours de fermes. Pour cela, il faut que les agents collent aux territoires. Nous avons trop tendance au sein des Chambres à répondre à la demande sans être forcément proactif. En ce sens, la régionalisation des Chambres d'agriculture est le bon schéma. Elle a permis de mutualiser les moyens. Par exemple, nous avons désormais au sein de la région Bourgogne Franche-Comté un conseiller aquacole. Il ne faut pas s'inquiéter, cette régionalisation ne va pas créer de doublon, surtout pas sur le plan technique où il y a plutôt des trous dans la raquette».*

Nous sommes à la veille des élections professionnelles. Avez-vous un message à faire passer surtout à destination des jeunes qui hésitent à s'engager syndicalement ?
EB : *«Après 40 ans passés dans différents mandats, j'en ai tiré un constat clair. La démocratie ne peut pas fonctionner sans les corps intermédiaires que sont les syndicats. De tout temps, nos dirigeants ont fait en sorte de se passer des corps intermédiaires pour ne pas avoir à dialoguer avec eux. Ce constat n'est pas propre au Président Macron. De plus, face à la montée des attaques anti-viande il faut rester soudé. Les syndicats ont été instaurés pour ça : être plus fort face aux aléas.*
Cela dit, le jour où les végans seront capables de bloquer autant de ronds points que les gilets jaunes, je pourrais peut-être y croire, mais pour l'heure, ce n'est pas le cas.
En attendant, il faut aller voter car la Chambre d'agriculture c'est vital. Alors je ne vais pas vous dire de voter autre chose que la liste FDSEA + JA car c'est ma maison, mais quel que soit votre choix, allez voter».

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

Les vœux d'Éric Bertrand

Comment peut-on imaginer en traversantnos campagnes ou nos rayons de supermarchés que des femmes et des hommes toujours de moins en moins nombreux et de plus en plus déterminés arrivent à fournir une nourriture de plus en plus saine, variée mais de moins en moins coûteuse et à entretenir notre espace rural, notre bocage… Nous agricultrices et agriculteurs avons été capables d'augmentation de productivité considérable, peut-être pas toujours bien comprise par nos concitoyens. Nous sommes prêts à relever les défis que nous demanderons notre société, si ceux-ci sont clairs et non contradictoires.
À l'aube d'une année nouvelle faisons le vœu que les missions qui sont assignées soient clarifiées, dans le respect de nos aspirations. (respect de l'environnement et du bien-être animal en autre). Faisons aussi le vœu que notre travail puisse enfin (malgré les aléas de la météo) être rétribué à sa juste valeur. Que 2019 vous apporte joie et sérénité.
Bonne année.

ÉRIC BERTRAND, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

▶ Agenda

Réunions cantonales

JA+FDSEA vous invitent à participer à des réunions locales, à la ferme, au moins de janvier, pour présenter les candidats de la liste commune et échanger avec vous sur le projet porté par JA+FDSEA. Des réunions supplémentaires seront organisées. Voici la liste des premières réunions :
9 janvier , chez Emmanuel Guillaumot, Fonteny, 58230 Ouroux en Morvan de 11h-13h
Le 10 janvier, chez Julie Nérot, 9 rue de Mocques, Ménetéreau, 58200 St Père de 18h30-20h30.
15 janvier , chez Didier Guyon, EARL des Beauregards, 9 rue des Ecoles, 58400 Mesves sur Loire de 18h-20h
15 janvier , chez la famille Loison au Gaec des Pompons, Les Pompons, 58230 St Agnan de 11h30-13h30
15 janvier , chez Didier Ramet, La Métairie, 58270 Limon de Midi-14h
15 janvier , Chez Dominique Compot, Les Nolats, 58260 Thianges de 11h30-13h30
15 janvier , Chez Chantal et Christophe Pelletier, La Tuilerie Voidoux 58380 Lucenay les Aix de Midi-14h
16 janvier , chez Olivier et Valérie Laporte, Abon, 58290 Maux de 11h-13h
16 janvier , chez Nadine Rault, place des marronniers, Route de Fours, 58340 Cercy La Tour de Midi-14h
17 janvier , chez Sven Bogerman, Gaec des Picards, Les Petits Picards, 58450 Annay de 11h-13h
18 janvier , au LEGTA du Morvan, Rue Pierre Mendès France, 58120 Château-Chinon Campagne 19h30-21h30
18 janvier, chez Didier Championnat, EARL des Chaumes, Domaine de Fleury, 58110, Tintury de Midi-14h
18 janvier , Mairie de Nuars de 18h30-20h30
23 janvier , Mairie d'Amazy de 11h-13h
22 janvier , chez Pascal Meulé, Planvoy, 58140 Lormes de 11h-13h

12/01 L'élevage en fête.
Les Jeunes Agriculteurs organise le samedi 12 janvier la finale départementale de jugement de bétails. Rendez-vous à partir de 10h au Gaec des Morillats, chez Monique et Gael Duvernoy, 58360 Préporché. Démonstrations de matériels d'élevage et courses de caisses à savons. Repas sur place le midi et le soir sur réservation à la salle des fêtes de Moulins-Engilbert. Renseignements : 07 50 84 31 98



Élevage

Les vêlages d'automne se poursuivent

Suite de notre série sur les vêlages précoces avec cette semaine le zoom sur deux exploitations. L'une à Gimouille tenue par Julie Cadiot, l'autre à Chiddes chez Pierre et Jean-Loup Laudet.


Clémence Calvo (à gauche) et Julie Cadiot (à droite) prennent soin des petits veaux.

Les vêlages touchent à leur fin chez Julie Cadiot. L'éleveuse a prévu cette année 190 vêlages mais à l'heure où nous bouclons ces lignes, 115 naissances ont été enregistrées. *«J'ai pour le moment 111 veaux avec taux de mortalité de 3,48 pour une moyenne en général de 7 % sur mon exploitation, c'est plutôt positif. Fait nouveau, j'ai actuellement 66 femelles pour 45 mâles, ce qui est plutôt rare»* nous explique l'éleveuse. Pour s'aider dans sa tâche, elle a fait appel à une stagiaire venue d'Angers. Clémence Calvo suit actuellement un BTS ACSE par correspondance et elle est venue chez Julie *«pour une découverte de l'exploitation»*. À terme elle souhaiterait s'installer en filière équine.

En ce qui concerne la reproduction, Julie Cadiot à fait le choix d'inséminer artificiellement 60 % de son cheptel. Le reste, soit 40 %, est en monte naturelle sur son site de Saincaize.

Une campagne de vêlage cette année marquée par la sécheresse ce qui a obligé Julie a quelques aménagements. *«Les génisses vont par exemple hiverner dehors. Pour la nourriture, on donne 5 kg de paille et de foin par vache vêlée avec en complément 5 kg de concentré. À terme, je vais donner des rations différentes dans chaque bâtiment. Les génisses auront du foin et les vaches de l'ensilage et de la paille»* explique-t-elle. Pour faire


Jean-Loup et Pierre Laudet dans leur stabulation.

fasse au besoin de fourrage, elle a du acheter 100 tonnes de paillages (paillage et fourrage compris). *«L'idéal serait 700 tonnes mais financièrement ça ne passera pas. Au final, une campagne qui malgré les aléas se déroule bien. «On a fait l'effort de bien alimenter nos vaches pleines, nous avons aujourd'hui une bonne qualité de colostrum»*. Pour reconstituer ses stocks de fourrage, Julie Cadiot a semé 15 ha de méteil qu'elle récoltera au printemps.

Une passion pour l'IA

Système complètement différent chez Pierre Laudet à Chiddes. L'éleveur exploite 230 ha d'herbe en Gaec avec son frère Jean-Loup et sa mère Nadine. *«J'ai toujours été passionné par l'insémination artificielle»* explique-t-il. Ce système leur permet d'optimiser leur temps de travail. *«La reproduction débute chez nous du 17 janvier au 17 avril pour une campagne de vêlages à partir du 1er novembre. À ce jour nous avons 138 vêlages sur un objectif de 184. L'idéal c'est d'en avoir environ 80 par personnes»* détaille Pierre Laudet. Des vaches qui sont nourries à l'enrubannage, à la paille, au foin, au tourteau de colza et au maïs grains. *«Nous vendons une dizaine de vaches pleines par an. Et cette année avec le manque de fourrage, nous avons opté pour un paillage bois et maïs»*. L'une des particularités de cette exploitation c'est leur intérêt pour les projets du département notamment au travers de la Chambre d'agriculture. *«Nous estimons que les formations techniques permettent de prendre du recul et de ne pas rester seul dans sa ferme. Nous avons par exemple investi dans la SAS Solaire Énergie 58»* conclut Pierre Laudet.

THÉOPHILE MERCIER

Institut de l'élevage

Des échanges intéressants

Le comité de l'Institut de l'Élevage s'est réuni le jeudi 13 décembre à l'Agropôle du Marault à Magny-Cours. Autour de la table l'ensemble des acteurs de la filière bovine à savoir la Chambre d'agriculture, les représentants des éleveurs, les coopératives locales et l'interprofession. « Cette réunion avait pour nous trois objectifs. D'une part positionner l'Institut de l'Élevage par rapport aux projets Européen, donner des résultats des différentes initiatives en avant-première et réaliser un inventaire non exhaustif des sujets d'actualité (climats ; plants de filières…) » détail Emmanuel Bernard, le président du comité filière bovins viande à l'Institut de l'Élevage. À l'ordre du jour de ce comité, un débat autour des projets nationaux dans lequel l'Idel pourrait s'engager durant l'année. L'après-midi Florence Marquis directrice du Herd-Book Charolais et Raphaël Sotty, directeur de l'Agropôle du Marault ont exposé le lien qui pourrait exister entre l'Idele, l'OS Charolais et les projets au Marault.

Prochains rendez-vous pour l'Institut de l'Élevage: une conférence sur les marchés mondiaux qui se tiendra à Paris les 5 et 6 juin, et en novembre, l'événement « Grand Angle Viande » sur les évolutions de la filière en présence d'intervenants venant de pays étranger.

THÉOPHILE MERCIER


Une trentaine de personnes ont assisté aux travaux du comité de l'Institut de l'Élevage.

Photovoltaïque

Une seconde SAS «*au soleil*»

Une seconde SAS photovoltaïque a vu le jour en 2018 avec 11 agriculteurs associés dans le projet de construction de bâtiments photovoltaïque. Un an après, les bâtiments sont en construction.



Les participants aux travaux devant le nouveau bâtiment photovoltaïque.

Ce jeudi 13 décembre, le groupe d'agriculteurs se retrouve au Gaec Mouron à Dompierre sur Héry pour suivre l'avancée du planning de réalisation des travaux composé de huit stockages et trois stabulations, ces constructions sortent de terre seulement un an après la première réunion et s'étaleront jusqu'en avril 2019. Répartis sur tout le département de la Nièvre, ces bâtiments photovoltaïques produiront leurs premiers kilowattheures courant 2019. Créé pour trente ans, le groupe est composé à la fois d'éleveurs, de polyculteurs - éleveurs et de céréaliers.
Accompagné par la Chambre d'agriculture, l'objectif du groupe est de financer une construction nécessaire au développement de l'entreprise agricole par la revente en totalité de l'énergie à EDF Obligation d'Achat pendant le contrat de rachat de l'électricité de vingt ans. Dans un contexte 2018 ou le maintien relatif des tarifs de rachat de l'électricité combiné à la baisse du prix des panneaux solaires, le projet a tenu son équilibre budgétaire.

Un bâtiment identique pour tous les associés

C'est la première réflexion du groupe. En effet, ils ont dû s'entendre sur la définition d'un modèle de stockage et de stabulation identique pour tous les associés. La société Gibard de la Creuse avait déjà été retenue pour les constructions métalliques de la première SAS photovoltaïque et pour sa réactivité dans le montage au rythme d'un bâtiment tous les quinze jours. Les stockages feront 42 m x 19 m en cinq travées de 8,40 m lorsque les stabulations seront de même taille en sept travées de 6 m.

Innover sans rogner sur la qualité des matériaux

Pour contenir l'investissement, le groupe a fait intervenir quand cela était possible la société Technopieux de Saint-Benin-d'Azy (58) pour la réalisation des fondations. Huit parcelles sur onze ont permis l'utilisation de ce procédé. Les trois dernières fondations implantées sur sol très rocailleux recevront la traditionnelle fondation en massif béton préfabriqué réalisée par l'entreprise Viano BTP basée en région centre.
En choisissant EDF ENR Solaire comme fournisseur photovoltaïque, la SAS Solaire Énergie 58 installera onze générateurs photovoltaïques de 100 kwc sur les parcelles respectives de ses onze associés ce qui représente plus d'un MégaWatt de puissance permise par les 4 000 panneaux de 275wc installés.

Mutualiser pour sécuriser

L'inégalité entre agriculteurs devant les coûts de raccordement a conduit les associés à les mutualiser permettant ainsi à davantage de projets photovoltaïques de se concrétiser. Ce projet de près de deux millions d'euros est épaulé par le Crédit Agricole Centre-Loire habitué au modèle technico-économique, juridique et financier des SAS photovoltaïque conçu par les Chambres et déployé dans plusieurs départements Français.

Au final, la mutualisation des charges et produits au sein de la société financera sur vingt ans les bâtiments grâce au photovoltaïque et contribuant ainsi à terme à diminuer les charges de structures de l'entreprise agricole.

Étienne BOurgy,
Chambre d'Agriculture de la Nièvre

AVANÇONS ENSEMBLE LES PIEDS SUR TERRE

Jeunes Agriculteurs Nièvre + fdsea 58

Élections chambre d'agriculture

Échangez avec les candidats JA + FDSEA en janvier !

Tout au long du mois, les candidats JA + FDSEA 58 seront présents sur le terrain, aux côtés des agriculteurs Nivernais.
Sécheresse, dégâts de gibier, phytos, hausse des charges, prix et compétitivité …. Pour échanger, questionner, sur la conjoncture, l'actualité syndicale, la Chambre d'agriculture, rendez-vous sur un des 28 sites de rencontres prévus en ce mois de janvier ! Rencontres ouvertes à tous.

Canton	Date	Lieu	Horaires
Montsauche	Mercredi 9/01	Chez **Emmanuel Guillaumot** Fonteny – 58230 Ouroux en Morvan	11h – 13h
Cosne	Jeudi 10/01	Chez **Julie Nérot** Ménétéreau – 58200 Saint-Père	18h30 – 20h30
Saint-Pierre	Vendredi 11/01	Chez **Fréderic Lajoinie,** Domaine de Soultray – 58490 Saint-Parize le C.	12h-14h
La Charité	Lundi 14/01	Chez **Didier Fouchères** Chazué – 58400 Raveau	11h30 – 13h30
Fours	Lundi 14/01	Chez **Stéphane Aurousseau** 10 rue de Tingeat – 58300 Charrin	20h
Pouilly	Mardi 15/01	Chez **Didier Guyon** 9 rue des écoles – 58400 Mesves sur Loire	18h – 20h
St Benin	Mardi 15/01	Chez **Didier Ramet** La métairie – 58270 Limon	12h – 14h
Montsauche	Mardi 15/01	Chez **Michel Loison** Les pompons – 58230 Saint-Agnan	11h30 – 13h30
Decize	Mardi 15/01	Chez **Dominique Compot** Les Nolats – 58260 Thianges	11h30 – 13h30
Dornes	Mardi 15/01	Chez **Christophe et Chantal Pelletier** La tuilerie Voidoux - 58380 Lucenay les Aix	12h – 14h
Moulins	Mardi 16/01	Chez **Olivier Laporte** Abon – 58290 Maux	11h – 13h

Canton	Date	Lieu	Horaires
Clamecy	Mardi 16/01	**Mairie de Dornecy** 1 rue Marie Davy - 58530 Dornecy	11h - 13h
Saint-Amand	Mardi 17/01	Chez **Arie, Sven, Cornelius Bogerman** Les petits Picards - 58450 Annay	11h - 13h
Lormes -Corbigny	Mardi 17/01	Chez **Gilles Bachelin - Gaec du Clou** 4 chemin des canons - 58140 Marigny l'Église	11h00 - 16h00
Châtillon/Saint-Saulge	Mardi 17/01	Chez **Didier et Fabrice Thionnet** Bertrix - 58110 Aunay en Bazois	12h - 14h
Châtillon/St Benin	Mercredi 18/01	Chez **Didier et Céline Championnat** Domaine de Fleury - 58110 Tintury	12 h - 14 h
Chateau	Mercredi 18/01	Au **Legta du Morvan** Rue Pierre Mendès France - 58120 Château-Chinon	19h30 - 21h30
Tannay	Mercredi 18/01	**Mairie de Nuars** Le bourg - 58190 Nuars	18h30 - 20h30
Fours	Lundi 21/01	Chez **Nadine Rault** 43 route de Fours - 58340 Cercy la Tour	12h - 14h
Lormes	Mardi 22/01	Chez **Pascal Meulé** Planvoy - 58140 Lormes	11h - 13h
Tannay	Mercredi 23/01	**Mairie d'Amazy** Place de la mairie - 58190 Amazy	11h - 13h
Fours	Lundi 28/01	Chez **Alain et Franck Sauvaget** Le Montelier - 58250 Saint-Seine	18h - 20h

MFR Villevallier

Ancrer la MFR comme acteur du territoire

L'assemblée générale de la MFR de Villevallier s'est tenue le 26 novembre dernier. Retour sur l'année scolaire 2017-2018 et perspectives à venir pour l'établissement





Plus qu'un lieu de formation la MFR de Villevallier est aussi une école du vivre ensemble et de la découverte.

La maison familiale et rurale de Villevallier a dressé son bilan pour l'année 2017-2018, qui marque une année financièrement difficile, mais aussi une hausse des effectifs bienvenus et une réflexion de stratégie pour l'avenir de la structure.

La MFR de Villevallier est, comme les autres MFR, plus qu'un lieu de formation un peu différent, c'est aussi une école du vivre ensemble et de la découverte. Les jeunes scolarisés l'an dernier et leurs formateurs ont pu revenir sur les diverses activités qui ont marqué l'année scolaire. De la randonnée aux visites de château, exploitations et centrale nucléaire, en passant par une audience au tribunal de Sens, par du ski nautique, de la pêche, des ateliers de théâtre ou encore de la prévention sur la santé, les activités ont été une nouvelle fois riches pour les élèves. L'adage *«de la fourche à la fourchette»* a même été testé par les jeunes, avec la création d'un potager dont les légumes ont fini préparés en soupe. Un parcours riche en découvertes et activités, alimentant un objectif, accompagner les élèves vers leurs choix, l'autonomie et la responsabilité, tant professionnellement que personnellement.

Un équilibre fragile

La MFR enregistre un résultat négatif de 46 564 € cette année, dû à une réduction des produits de plus de 13 % par rapport à l'an passé, face à un montant de charges qui lui, n'a pas changé. Fait rassurant néanmoins après plusieurs années de baisse, les effectifs ont augmenté à la rentrée scolaire de septembre, avec 75 élèves présents en filière du ministère de l'Agriculture, contre 63 en 2017-2018, et 30 jeunes en apprentissage, soit 5 de plus que l'an passé. Sylvie Logette, présidente de la MFR du Jovinien, reste prudente. «*Il est important de rester vigilant même si les effectifs sont repartis à la hausse à la rentrée 2018, mais l'équilibre à venir est compromis. Des démarches de mutualisation seront engagées avec le réseau pour envisager d'autres économies. L'équilibre est extrêmement fragile. Depuis maintenant un an, nous avons engagé une réflexion dans le cadre d'un dispositif local d'accompagnement.*» Les actions ne sont pas encore clairement définies mais la présidente a quand même indiqué les pistes de travail, qui s'appuient sur les principes fondamentaux de la MFR, *«l'importance de la dynamique et de la synergie du quatuor élèves - parents - formateurs - maîtres de stage, au cœur du pilotage de la structure, la proximité humaine et l'accessibilité des équipes de la MFR, qui existe et travaille pour et avec les élèves, les familles et les professionnels, en enfin le positionnement de la MFR en tant que lieu d'apprentissage au parcours de vie, en plus de proposer une formation autrement.*» Pour orienter le fonctionnement de la MFR vers une stabilité économique et fonctionnelle, cinq axes vont être définis. Tout d'abord, *«se (re) positionner comme une référence»*, en spécialisant l'approche pédagogique spécifique, ensuite, rendre lisible l'offre de formation particulière de la MFR. Le troisième axe vise à consolider la gouvernance au travers de la création et l'animation d'une communauté de maîtres de stage et la formalisation de la place des représentants des familles dans le fonctionnement de la MFR. L'axe 4 vise à asseoir la place de l'établissement en tant que partenaire incontournable et acteur du territoire au travers d'un lobbying permanent. Enfin, l'accentuation de la communication se présente comme un passage obligé pour valoriser les services et la plus-value de la MFR.

Tiraillée entre baisses de subventions et effectifs incertains, la MFR de Villevallier va s'atteler à la préparation de ces nouvelles pistes de travail, pour maintenir et affirmer sa place dans le paysage du Jovinien.

ORIANNE MOUTON

Pôle agricole

Un nouvel espace agricole et rural

L'espace agricole et rural Guynemer a été inauguré le 15 décembre dernier. Il regroupe la Chambre d'agriculture, Groupama et la MSA au sein de trois bâtiments éco-énergétiques.

Au terme de 18 mois de travaux de rénovation, l'espace agricole et rural Guynemer a été inauguré mi-décembre dernier. Une rénovation essentielle, *«pour maintenir des services de proximité de qualité, en améliorant les conditions d'accueil de nos adhérents, mais également les conditions de travail de nos personnels»* a indiqué Dominique Bossong, président de la MSA de Bourgogne, dans son discours. L'espace se veut 100% local, 100% mutualisé, et 100% éco-énergétique.

Un chantier local

En présence du président national de la MSA, Pascal Cormery, Dominique Bossong a salué la réalisation locale du projet, au travers des entreprises de maitrise d'œuvre Atria Architecture et Urban Ingénierie, toutes deux basés sur Auxerre. La participation de 32 entreprises différentes, dont 24 de l'Yonne, pour les différents travaux était une réelle volonté des trois structures, pour participer à l'économie locale. Un nouvel espace pour les trois structures ayant pour objectif de rester des intermédiaires locaux pour les professionnels à l'heure de la régionalisation et la centralisation.

Trois acteurs, un projet

Le projet, initialement propre à chacun, a finalement été réfléchi et mené en commun, avec une volonté de se montrer unis. De cette mutualisation a découlé l'espace tel qu'il est aujourd'hui, une esthétique harmonisée des bâtiments et un accueil pensé au mieux. La mutualisation ne s'est pas arrêtée là, puisque les salariés de Groupama et de la MSA ont partagé les locaux le temps des travaux, renforçant le lien entre les structures. *«Dans cette période un peu compliquée, c'est bien de montrer que l'on peut être unis»* a déclaré le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Etienne Henriot. La MSA, Groupama et la Chambre d'agriculture ne sont pas les seuls présents sur le site qui accueille également plusieurs structures comme la Safer, Unisylva ou encore le point passerelle dans les divers bâtiments qui restent ouverts à d'autres entreprises.

Economie d'énergie et confort

Le projet de 11 millions d'euros a été réfléchi dans un souci d'économie énergétique, comme l'a rappelé Pascal Maupois, président de la caisse départementale de Groupama Paris Val de loire: *«brise-soleil, rideaux à gestion automatisée, centrales de traitement d'air double flux, éclairage LED…»* Des aménagements qui portent déjà leurs fruits puisqu'au terme d'une année d'utilisation, le bâtiment de Groupama présente une consommation énergétique réduite de 70% par rapport à l'an passé.



Les présidents de la MSA, la Chambre d'agriculture et Groupama pendant le discours d'inauguration, en présence de Guy Ferez, maire d'Auxerre, Pascal Cormery, président national de la MSA et Patrice Latron, préfet de l'Yonne.

Ces nouvelles installations ont été réalisées pour maintenir un pôle agricole et rural dynamique, accueillant et proche des usagers, tout en offrant des conditions de travail confortables aux salariés.

ORIANNE MOUTON

Colza

Attention aux pucerons

La sole en colza est bien diminuée suite aux conditions d'implantations difficiles. Dans les parcelles développées, des populations de puceron particulièrement nombreuses ont été remarquées.



La pression des pucerons est très importante cette année.



Delphine de Fornel de Terres Inovia est venue observer la population de pucerons d'une parcelle icaunaise à la demande d'Emmanuel Bonnin (Soufflet agriculture).

Dans l'Yonne, les campagnes culturales se suivent sans se ressembler. L'automne 2018 s'est avéré être un contexte très particulier pour les implantations, et notamment pour le colza, espèce pour laquelle l'Yonne a été dans le trio de tête des surfaces.

La culture accuse une baisse de 23.6 % de sa sole au niveau national selon l'Agreste. Le colza, adapté aux petites terres à cailloux des plateaux comme aux limons du Sénonais ou de la Puisaye, suscite toujours un vif intérêt de la part de la profession. Mais ce printemps, les parcelles jaunes risquent d'être beaucoup moins présentes dans le paysage icaunais, puisque souvent seules les parcelles semées précocement ont pu se développer. Surveillées de près dans le cadre du BSV (Bulletin de Santé du Végétal), les belles parcelles ont vite montré les dégâts d'une pression accrue en puceron.

Une présence jamais vue

La colonisation par ce puceron, Myzus persicae, peut s'observer à travers les captures de la tour à succion d'Auxerre - La Brosse. Elle s'est surtout fait remarquer à compter du 20 octobre dans certaines parcelles. C'est une présence jamais vue : plusieurs centaines d'individus par feuille y compris après le petit passage neigeux du 29 octobre. La nuisibilité du ravageur vient essentiellement du risque de transmission de viroses aux pieds de colza, responsables, selon le type de virus, de pertes pouvant aller jusqu'à 6 q/ha :

Ces pucerons sont susceptibles de transmettre 3 viroses :

- TuYV Turnip Yellowing Virus, virus de la jaunisse du navet
- CaMV Cauliflower Mosaïc Virus, virus de la mosaïque du chou-fleur
- TuMV Turnip Mosaïc Virus, virus de la mosaïque du navet

Surveillance de mise

L'impasse chimique faisant suite au retrait au 1er septembre de la seule famille d'insecticide efficace laisse place à l'ère de lutte génétique partielle puisque certaines variétés sont tolérantes au TuYv, virus le plus fréquent. Il s'agit d'Allison, 1ère variété inscrite en 2016 puis par d'autres variétés plus récentes comme Addition ou Temptation inscrites cette année.

Suite aux cris d'alarme émis pour le territoire, Delphine de Fornel, responsable région nord et est chez Terres Inovia s'est rendue sur une parcelle de Saint-Cyr-les-Colons pour constater le phénomène et répondre aux interrogations techniques, accompagnée d'Emmanuel Bonnin, technicien chez Soufflet Agriculture.

À ce jour, l'interprofession va suivre ce type de parcelles et accompagner l'évolution des colzas. Les symptômes des viroses vont du jaunissement, aux perturbations en montaison, aux tiges déformées en passant par des décolorations, rougissements et l'avortement des siliques.

Rendez-vous au printemps.

Emmanuel Bonnin, Soufflet Agriculture

Cocebi

La croissance continue

La Cocebi a tenu son Assemblée générale le 19 décembre dernier. Bien que très variable à cause des aléas climatiques de ces dernières années, la collecte progresse très rapidement, poussant la coopérative à un développement tout aussi rapide.

La Cocebi, coopérative 100% bio, fête cette année ses 35 ans d'existence. L'assemblée générale du 19 décembre a permis de revenir sur sa progression, les différents investissements réalisés pour s'adapter à cette croissance et les axes d'amélioration à venir. La Cocebi comptabilise un chiffre d'affaires record de 14 700 000 d'euros en 2017, pour une collecte qui ne cesse d'augmenter. En 2014, 15 100 tonnes de céréales étaient récoltées, chiffre doublé en trois ans puisque 2017 a marqué une collecte de 30 512 tonnes. Cette année, 34 000 t étaient attendues, mais les aléas climatiques ont limité la collecte à 24 000 t, soit 30% de moins qu'espéré. Pour la coopérative, la difficulté réside dans plusieurs points. L'augmentation très rapide de l'activité sature rapidement les outils et oblige à des adaptations suivant la progression. 2,3 millions d'euros ont été investis pour agrandir le silo de Nitry, doublant la capacité de stockage. Quatre nouveaux salariés ont rejoint l'équipe de la Cocebi qui sera logée dans de nouveaux bureaux à l'horizon 2020.

Aléas des récoltes

Pour la partie commercialisation, la Cocebi fait partie de l'Union Ferme bio. Chaque année, entre dépassement et pertes par rapport aux prévisions de récolte, la problématique se pose vis-à-vis des clients et pourrait se répercuter sur les revenus des agriculteurs *«déjà affectés par les aléas climatiques»*.

Autre problématique, la fourniture de semences certifiées bio, en constante évolution qui se fait au travers de l'Union bio Semences. Diversité des variétés, explosion des demandes et manque de communication avec les adhérents complexifie la tâche de la coopérative qui doit composer avec un outil largement arrivé à saturation. Régler les problèmes liés aux semences est la priorité de la coopérative pour 2019. *«On investit dans une deuxième décortiqueuse, mais pour l'instant, on met 17 mois à trier la récolte…»* explique Jean Buet, directeur de la Cocebi.

Une nouvelle identité visuelle

La Cocebi, maintenant forte d'une chargée de communication, s'est construit une nouvelle identité visuelle avec un nouveau logo moderne, coloré et attractif, ainsi qu'un nouveau slogan *«100 % bio et bien plus !»*

La coopérative fait également partie des fondateurs de Forebio, fédération des organisations économiques 100 % bio des agrobiologistes de France, créée en mai 2018. L'objectif de Forebio est de favoriser les rencontres et les échanges entre acteurs et filières, et représenter les acteurs de l'alimentation bio entre la production la distribution.

L'assemblée générale a été l'occasion de remercier Philippe Cabarat, Philippe Colin et Jean-Marie Pautard, qui se retirent du conseil d'administration, pour leur implication dans la coopérative.

Orianne Mouton

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▶ Agenda

04/01 Portes ouvertes à la station de Charmoy

L'Union Charolais Croissance (UCC) et le Centre d'Elevage Cialyn ouvrent les portes de la station de Charmoy le 4 janvier, pour que les éleveurs puissent découvrir les taureaux sélectionnés.

Ventes aux enchères de l'Union Charolais Croissance et de la Cialyn

Les ventes aux enchères de l'UCC se dérouleront les 4, 9, 16 janvier et le 6 février à Charmoy. La vente aux enchères du centre d'élevage Cialyn à Charmoy se tiendra le 30 janvier à Charmoy.

19/01 Forum des métiers

Le forum des métiers se tiendra le samedi 19 janvier 2019 de 9h30 à 16h30 *«Bâtiment le 89»* 16-18 boulevard de la Marne à Auxerre. Ce forum est gratuit et ouvert aux élèves, apprentis, étudiants, aux familles, aux professeurs principaux et toutes les personnes concernées par l'orientation des jeunes afin de découvrir les formations professionnelles par alternance ou par apprentissage proposées après les classes de 4e, 3e, du CAP au BTS. Plusieurs établissements seront présents notamment pour présenter les métiers dans les secteurs de : Agriculture- machinisme, services aux personnes, animation - tourisme - hébergement, restauration - spiritueux, commerce et vente, aménagement paysagers, forêt-bois, chien - chat- animalerie, cheval, informatique, prévention sécurité, armée, formation de l'industrie, formation du bâtiment, coiffure esthétique…

▶ Formation

Formation proposée par Bio Bourgogne

Mettre en place le pâturage dynamique sur sa ferme à Auxerre

Les 8 et 15 janvier 2019. Contact: Aurélie Billon, 06 80 43 16 97, aurelie.billon@biobourgogne.org

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

Développer mes capacités de communication

Formation de 2 jours, les 9 janvier et 19 février à Auxerre. Contact : Françoise Duzer, 03 86 94 82 93

Comment implanter et maîtriser un couvert végétal sur mon exploitation ?

3,5 h de formation à distance (à partir du 8/01/19) avant 1 journée de formation en salle et dans les vignes, à Auxerre, le 18 janvier 2019. Contact = Lise Marie Lales, 03 86 94 28 91

Portrait d'élu

Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne

Élu en 2017, Damien Brayotel, 48 ans souhaite incarner un syndicalisme de solutions pour faire avancer les choses.



Après des études d'ingénieur agricole, et des emplois en centre de gestion et en Adasea, Damien reprend l'exploitation familiale en 2003, sans l'agrandir. Pour pérenniser son installation, il choisit un projet de diversification : un atelier fruits rouges avec vente directe, la framboise. Activité qu'il continue aujourd'hui encore. Dès son installation, il adhère à un groupe technique local de la Chambre d'agriculture puis un groupe sur le semis simplifié et le semis direct. Il adhère également à la FDSEA de l'Yonne ainsi qu'à JA 89 où il intègre le bureau. Son engagement à la FDSEA était pour lui la suite logique de son engagement à JA. *«Très tôt, j'ai voulu intégrer des démarches collectives, que ce soit le groupe technique ou le syndicalisme. Ça m'a permis de m'intégrer plus vite car je n'avais pas travaillé dans l'Yonne avant de m'installer. Et travaillant seul sur mon exploitation, ça m'a permis aussi de rencontrer d'autres agriculteurs, d'échanger et de voir d'autres points de vue, d'innover et de progresser techniquement».*

Agriculture de conservation

C'est d'ailleurs dans son groupe technique Chambre, qu'il s'engage dans l'agriculture de conservation des sols. Au départ la technique du *«semis direct»* répondait à plusieurs objectifs : rapporter de la matière organique pour protéger des sols fragiles (limons battants), réduire les charges opérationnelles et de mécanisation. C'est aussi dans une formation sur le traitement à *«bas volumes»* faite avec JA que l'idée mûrit vraiment.

Aujourd'hui engagé en ACS depuis 5 à 6 ans, il mesure aussi les autres aspects de l'agriculture de conservation des sols tels que la vie des sols, la suppression des insecticides sur son exploitation, les couverts végétaux et les cultures associées. *«Je suis dans un groupe où l'on échange beaucoup, ça motive à avancer à aller plus loin».*

«Faire bouger les choses de l'intérieur»

C'est donc cette vision du collectif qui façonne aujourd'hui sa vision du syndicalisme et de la Chambre d'agriculture. Combinée à ses envies *«de faire bouger les choses de l'intérieur»*, cette vision collective conduit aujourd'hui à réancrer la FDSEA dans son territoire. Au travers de son parcours professionnel, notamment en Adasea, Damien avait pu se rendre compte du poids du syndicalisme face à l'administration et de l'importance qu'ont les syndicats et la Chambre d'agriculture dans l'accompagnement des projets et des agriculteurs.
Et c'est bien encore cette vision de réussite collective qui motive son envie d'accompagner les candidats aux élections Chambre. *«Quand on s'investit à l'intérieur d'un groupe, on peut faire bouger les choses, on le fait mieux. C'est bien plus productif que de se tenir en dehors de tout et de râler».*

FDSEA 89

FDSEA 89

Emploi agricole: les avancées

L'évolution de l'agriculture engendre une augmentation des besoins de main-d'œuvre en élevage et grandes cultures, en viticulture, maraîchage et productions spécialisées, ces besoins sont présents depuis longtemps. Trouver de la main-d'œuvre est devenu une vraie *«galère»*.

JA + FDSEA de l'Yonne alimentent les réflexions et bâtissent la politique de l'emploi agricole de demain, au niveau national mais aussi au niveau local par notre présence sur tous les lieux où se dessine l'emploi de demain : les lieux d'orientation et les centres de formation, les espaces de médiation en vue de l'emploi, bourses départementales de l'emploi, pôle emploi, missions locales, maison de l'emploi, auprès des pouvoirs publics car les politiques publiques influent fortement sur le marché de l'emploi.
Les savoirs faires des deux syndicats sont leur *«ADN»* : présence aux tables de négociations où ils savent travailler avec les syndicats de salariés en tant que seuls syndicats d'employeurs lors des négociations annuelles, tout comme à la réflexion sur l'emploi salarié lors des travaux paritaires où les FDSEA sont les seules organisations patronales représentants les employeurs agricoles.

Petit tour d'horizon des acquis des deux réseaux

Suite à la modification de l'exonération travailleur occasionnel qui fusionne au 1er janvier 2019 avec la réduction générale de cotisation dite *«réduction Fillon»*, des spécificités ont été obtenues : une dégressivité limitée à 1.20 Smic (au lieu des 1,10 souhaités par le gouvernement), alors que la réduction *«Fillon»* est dégressive à partir du Smic. L'application de la majoration de 4 points dès le 1er janvier 2019 (au lieu du 1er octobre pour les autres secteurs d'activité). Le maintien de l'exclusion des heures supplémentaires dans le calcul du salaire pris en compte. Toujours pour réduire les charges, l'exonération de la taxe d'apprentissage au profit des entreprises agricoles est maintenue. Début 2018, obtention de la modification du compte pénibilité qui est devenu le compte de prévention et qui a vu la suppression des quatre critères les plus problématiques pour les agriculteurs.

La pression pour qu'un salaire minimum soit mis en place en Europe pour limiter les distorsions de concurrence a commencé à porter ces fruits avec la mise en place d'un salaire minimum en Allemagne.

Depuis 2002, la création de l'Association Provea (Prospective, Recherches, Orientations et Valorisation de l'Emploi en Agriculture) puis la mise en place d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) a eu pour objectif d'anticiper les évolutions de l'emploi agricole et de mieux connaître les besoins des employeurs. Véritable laboratoire permanent des besoins, elles constituent un véritable apport aux employeurs en portant leurs intérêts au sein du dialogue social et apportant des solutions sur le terrain. Véritable avantage social accordé aux salariés, la carte Campagne est le « comité d'entreprise des exploitations agricoles » qui permet aux salariés ayant au moins 6 mois d'ancienneté au titre d'un même contrat de travail dans une entreprise relevant de la production agricole au sens large d'accéder à un large choix de services ou d'activités sociales et culturelles à des prix et conditions les plus favorables possible. C'est un moteur pour la fidélisation des salariés.

Et demain ?

JA + FDSEA travaillent au niveau local pour avoir plus de salariés disponibles. Au niveau européen, les efforts sont portés sur une harmonisation du cadre social et fiscal. Plus localement, il faut une réforme du financement de la MSA via la TVA sociale. Enfin, les 2 réseaux cherchent la pérennisation des conditions spécifiques aux travailleurs saisonniers de la *«nouvelle»* réduction générale de cotisations. JA + FDSEA de l'Yonne est le seul réseau syndical agricole aux côtés des employeurs.

FDSEA 89

Interbev Bourgogne Franche-Comté

Le transport des animaux accidentés en questions et réflexions

Le conseil d'administration d'Interbev Franche-Comté s'est réuni à Beaune le 11 décembre dernier. La présence et la participation de la Draaf ont souligné l'importance de certains dossiers d'actualité, dont les nouvelles dispositions dans le transport des animaux blessés vers l'abattoir.



La Draaf, représentée notamment par son directeur et deux autres agents, a participé aux réflexions du conseil d'administration d'Interbev BFC. Ce conseil d'administration fut aussi l'occasion de présenter une nouvelle collaboratrice : Caroline Mousseron, ingénieur agronome qui va activement participer à la communication du réseau et à entretenir les liens entre les différentes familles d'Interbev BFC.

Un sujet sanitaire sur fond de bien-être animal a mobilisé l'attention des membres du Conseil d'administration d'Intervev Bourgogne Franche-Comté : le transport d'un animal vivant blessé vers un abattoir. L'évolution des textes et la nécessité de remplir un certificat vétérinaire d'information (CVI) avant le transport appellent quelques explications et la clarification des rôles des différents intervenants dans la procédure que sont : le détenteur de l'animal, le vétérinaire de ferme, le transporteur et l'abattoir où la décision finale peut souvent être le fait d'un autre vétérinaire. D'où la présence renforcée lors de ce conseil d'administration d'Interbev BFC de la Draaf, d'un représentant du groupement technique vétérinaire et de Pascal Martens pour le GDS.

À la recherche d'un consensus

«C'est un vrai sujet de filière», constate le président d'Interbev BFC, Jean-Pierre Fleury ; un sujet qui peut générer des controverses et qui nécessite donc de dissiper certains malentendus, de préciser certains termes, *«de prendre une position claire et de s'entendre sur une position commune»*.

Les éleveurs se trouvent souvent déstabilisés face à ce type de problème alors que les règles de la transportabilité des animaux évoluent et se compliquent. Les autres intervenants ne sont pas moins sollicités et impactés : les vétérinaires de terrain sont sous pression, le ramassage demande des aménagements et la situation n'est pas simple dans les outils d'abattage, qui n'ont pas toujours la possibilité de traiter ces animaux blessés.

Avant toute discussion, les services de la Draaf ont donc entrepris de revenir à la lettre des textes réglementaires sur la gestion des animaux accidentés et l'abattage en ferme, afin d'en préciser les objectifs et le sens. D'abord, il s'agit de répondre à deux enjeux majeurs : la sécurité sanitaire de la carcasse et la protection animale. L'animal accidenté doit être apte au transport, le vétérinaire de la ferme dressant un certificat (CIV) portant mention du lieu de départ, des circonstances de l'accident (le transport vers l'abattoir doit intervenir en moins de 48 heures après l'accident) et stipulant que l'animal était en bonne santé avant l'accident. Ce certificat est établi à partir des déclarations de l'éleveur, qui doit par ailleurs prévenir l'abattoir des circonstances et de la nature de l'accident. À ce stade de transport ; ce premier examen ante mortem doit déterminer si l'animal est transportable ou non. Pour des animaux non transportables, la seule solution reste l'abattage à la ferme, dont les conditions restent à préciser, surtout en ce qui concerne la préservation et le transport de la carcasse, pour éviter des pertes financières trop importantes pour l'éleveur.

La vraie question reste celle de la transportabilité, ce qui conduit certains acteurs à réfléchir au principe d'un camion civière pour éviter que les animaux blessés soient euthanasiés purement et simplement. Il faudrait aussi codifier le niveau de blessures : plaies, fractures (qui peuvent être soulagées par une contention uniquement et sans trop de souffrance), les tours de rein… Et clarifier les relations entre le vétérinaire en ferme qui dresse le certificat et le vétérinaire à l'abattoir qui peut avoir une autre interprétation. Ces différences de jugement peuvent être source de conflits. Jean-Pierre Fleury a donc proposé la mise en place d'une réunion entre vétérinaires afin d'établir quelques règles communes.

Beaucoup d'éléments doivent être précisés : le nombre d'animaux concernés par les accidents, type d'accidents, capacité de traitement des bêtes d'accidents dans les abattoirs, conditions de transport, etc. Mais certains acteurs souhaitent aussi orienter la réflexion sur la mise en place d'actions de prévention : équipement des locaux, évaluation des risques potentiels, conduite d'élevage… Tout en sachant que ces accidents restent exceptionnels 2 à 3 bêtes accidentées par semaine sur 450 à 500 bovins/semaine.

Transportable ou pas transportable ? Qui décide ?

Le vétérinaire de ferme se prononce sur le transport en fonction de la blessure, de la distance entre le lieu de prise en charge de l'animal et l'abattoir, des conditions chaque intervenant a sa responsabilité propre : le détenteur de l'animal, le vétérinaire de ferme, le transporteur et l'abattoir. Mais encore faut-il que l'abattoir soit en capacité de traiter ces *«bêtes d'urgence»*, en fonction de ses équipements et de ses pratiques. Une enquête terrain diligentée par la Draaf devrait permettre de recenser les structures d'abattage adaptées à ces cas d'urgence.

AMK

2019 : quelles perspectives de marchés ?

En 2018 la moindre disponibilité en broutards a joué favorablement sur les prix qui se sont redressés (charolais U 350 kg + 4% - charolais U 450 kg + 2% - limousine U 270 kg + 4%). Dans le même temps le JB italien a repris des couleurs mais reste sous la pression d'une plus grande disponibilité d'animaux venant d'autres pays européens. En France comme en Allemagne et en Italie, les prix du JB manquent de ressort.

Du fait de la sécheresse impactant l'ensemble du continent européen en 2018, les abattages de vaches (allaitantes et laitières) ont augmenté en Europe, avec pour conséquence une chute importante du prix des vaches O.

L'évolution des tendances de consommation joue également sur les prix, avec des achats de ménages en baisse en fréquence, comme en volume (- 2,6%).

En revanche, la restauration hors domicile est en fort développement (effet fast-food et engouement pour le burger) et la viande conquiert encore des parts de marchés dans les plats préparés. Effet pervers de cette tendance : les morceaux nobles sont moins demandés, alors que la transformation augmente sa part d'achat de viande à bas prix, ce qui renforce les tensions sur les prix et se traduit par des cotations en baisse pour les vaches, toutes catégories confondues.

Les experts ne prévoient pas d'embellie en 2019 puisque la décapitalisation devrait se poursuivre (- 4%) dans les élevages allaitants du fait d'un manque de stocks fourragers, de difficultés de trésorerie, d'une rentabilité insuffisante. La spirale infernale continue…

Érosion du cheptel allaitant La faute au climat ?

À partir des chiffres et des analyses de l'Idele (Institut de l'élevage), un point sur la dynamique du cheptel allaitant à permis de montrer une érosion importante à partir de 2016. Chute qui s'explique par des problèmes de trésorerie et les impacts des aléas climatiques. Et chute qui apparaît d'autant plus importante que la situation s'était nettement améliorée entre 2013 et 2016.

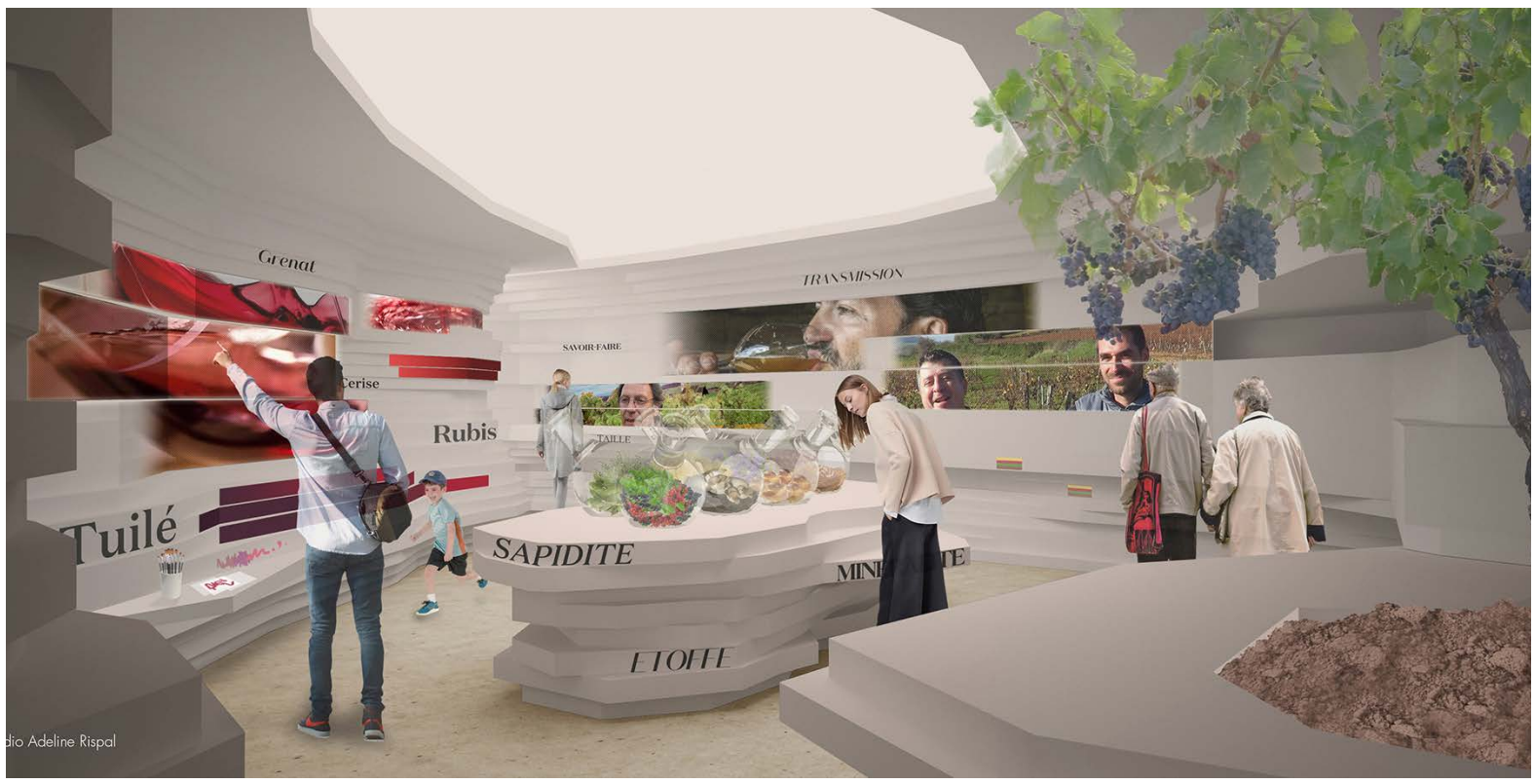
Cette tendance à la décapitalisation se poursuit depuis 2017 sous l'effet conjugué d'une conjoncture de prix défavorable, de la baisse des naissances et des arrêts d'exploitation.

En 2017-2018, la baisse des naissances s'est nettement accrue, dans des proportions telles (- 190 000 têtes) que la décapitalisation seule ne suffit plus à l'expliquer. Pour l'Idele cette forte chute pourrait s'expliquer par un problème de fertilité, lié aux incidents climatiques qui depuis 2016 ont entraîné une baisse de la qualité des fourrages. Ces fourrages moins nutritifs, dans un contexte parasitaire défavorable, auraient contribué à dégrader l'état corporel des animaux et joué sur la fertilité des femelles. Il pourrait aussi être à l'origine d'une certaine augmentation de *«la mortalité diffuse»*. L'Idele entreprend maintenant de pousser plus loin ses investigations avec ses partenaires.

Cités des vins de Mâcon et Chablis

Vote du mode de gestion

L'assemblée générale du BIVB du mardi 18 décembre au cinéma de Beaune a été l'occasion de présenter l'avancement du projet des Cités des vins de Bourgogne basées à Mâcon, Chablis et Beaune et de voter leur futur mode de gestion.



Exemple de scénographie prévue à Mâcon.

Entre une gestion par délégation ou une gestion par filiale pour les cités des vins de Bourgogne, les familles du BIVB –à savoir la CAVB et la Fneb– ont tranché dans le même sens : ce sera une gestion par filiale. Le vote s'est fait lors de l'AG du BIVB qui se tenait mardi 18 décembre.
Reste donc à créer cette filiale, ce sur quoi vont désormais travailler les équipes du BIVB dont Jérôme Diguet.

Envisagée sous la forme d'une association d'intérêt général, cette structure pourra bénéficier de mécénat pour mener à bien l'ensemble de ses missions d'offres et services. Celles-ci devraient comprendre la gestion du parcours de visite, des boutiques, de l'espace conseil d'œnotourisme, des diverses animations. Autrement dit, «*les aspects culture, climats et terroir*», indique Jérôme Diguet. «*Au cours du premier trimestre 2019, nous allons définir le modèle économique de cette structure, précise encore le responsable du projet, avant de monter progressivement en puissance en recrutant les équipes commerciales et de communication*». Certains personnels seront d'ailleurs mutualisés aux trois structures, notamment la direction et les commerciaux. Aucun budget de fonctionnement n'a été présenté lors de cette AG.

Les strates comme fil conducteur

Les personnes présentes à cette assemblée générale ont par ailleurs pu découvrir l'ambiance de ces cités des vins de Bourgogne. Celle de Mâcon, située à l'emplacement de l'actuelle Maisons des vins du BIVB et de la Maison mâconnaise des vins, a été conçue pour unifier et créer du lien entre ces bâtiments grâce notamment à une entrée en forme de pressoir. Pour (re)découvrir les vues extérieures de ce projet, reportez-vous à l'édition du 5 octobre 2018 de L'Exploitant agricole de Saône-et-Loire.
Ce mardi 18 décembre, après un rappel du projet architectural, la scénographie intérieure a été dévoilée. «*Le principe de notre travail consiste à organiser le flux des visiteurs tout en créant une coordination avec les bâtiments existants*», explique la scénographe attitrée, Adeline Rispal. Cette dernière a dû prendre également en considération le classement Unesco des Climats du vignoble de Bourgogne, induisant une approche «*au plus haut de la qualité*». Ainsi, il sera proposé aux visiteurs de ces cités, «*une visite expérientielle via trois principes émotionnels : éprouver, comprendre, déguster*». Et pour ce faire, le principe des strates géologiques des terroirs bourguignons a servi de fil conducteur. En cheminant, les visiteurs découvriront une superposition d'écrans de 15 m de long présentant différentes vidéos, une maquette animée et interactive des vignobles (du Mâconnais ou du Chablisien), un aménagement général sur différents niveaux pour donner à découvrir à petits et grands des goûts, des odeurs, des matières, etc.
Le début des travaux est programmé pour fin 2019, l'ouverture au public pour le printemps 2021.

Quid de la Cité des vins de Beaune

Le planning de construction du lieu considéré comme la «*maison mère*» de ces Cités des vins, c'est-à-dire celle de Beaune, est en léger décalage par rapport à ses «*deux filles*», Mâcon et Chablis. Mardi, le maire de Beaune, Alain Suguenot, est intervenu pour rappeler que le calendrier suit son cours : «*depuis fin novembre, dans le respect des phases de procédure, nous avons pu lancer l'appel d'offre concepteur-bâtisseur-architecte. Nous aurons une perspective plus exacte en mars, mais nous souhaitons pouvoir poser la première pierre dès l'automne*». La ville de Beaune est le maître d'ouvrage de ce projet immobilier complet qui trouvera place à l'entrée de la ville. Le maire a évoqué par ailleurs «*les investisseurs privés qui ne vont pas manquer de se manifester, qui veulent participer, qui sont déjà présents. Nous aurons donc une autre série de consultation à ce moment-là*», avant de conclure «*tout va bien !*».

FRANÇOISE THOMAS

Élevage

Bêtes d'accident et abattage d'urgence : quelques rappels

Des contrôles au niveau européen ayant montré que la règlementation sur le transport d'un animal accidenté n'était vraiment pas respectée, son application est désormais plus assidue qu'auparavant.
Ce règlement européen prévoit que seuls les animaux aptes à supporter le voyage prévu peuvent être transportés.

Par exemple, les animaux des situations suivantes sont inaptes au transport :
• Blessure ouverte grave
• Animal incapable de bouger par lui-même sans souffrir
• Veaux de moins de 10 jours sur plus de 100 km….

Un animal accidenté (présentant des signes cliniques dus à un traumatisme ou une défaillance alors qu'il était en bonne santé) depuis moins de 48h, pourra cependant être transporté pour être abattu s'il dispose d'un Certificat Vétérinaire d'Information établi par un vétérinaire. Attention, ce certificat ne vaut pas inspection ante et post mortem favorable.

Si l'animal est jugé inapte au transport, il pourra soit être euthanasié, soit être abattu sur l'exploitation.

L'abattage d'urgence en dehors de l'abattoir : la vigilance s'impose

Si l'animal ne peut pas être transporté mais que l'état d'extrême urgence est reconnu, la réglementation prévoit la possibilité de procéder à un abattage d'urgence en ferme.

Attention ! Dans ce cas, il convient d'être particulièrement vigilant et de bien s'assurer que tous les paramètres sont réunis afin que la carcasse ne soit pas saisie. Il est notamment indispensable :
• De prendre contact avec l'abattoir vers lequel sera envoyée la carcasse afin de s'assurer qu'il pourra la prendre en charge
• Que l'animal soit saigné et éviscéré sous contrôle d'un vétérinaire
• De transporter la carcasse dans les deux heures ou de la réfrigérer et accompagnée d'un CVI
La carcasse sera soumise à une inspection post mortem et peut subir une saisie partielle ou totale.

La décision de faire abattre un bovin d'urgence (en abattoir ou en ferme) se doit d'être réfléchie au vu des coûts importants en cas de saisie totale sur l'animal. L'éleveur se verra facturer la totalité des frais d'abattage, éventuellement le coût du test ESB, les coûts d'enlèvement de la carcasse par l'équarisseur

Pour connaître l'ensemble des points réglementaires sur ce sujet, nous vous conseillons de contacter Interbev Bourgogne Franche comté au 03.80.48.43.21 ou 06.87.96.23.94

La conduite des engins agricoles

Avec ou sans permis ?

Sur la route ou au champ, la conduite des véhicules agricoles implique certains dispositifs définis par la nouvelle loi « Macron ». Nous vous proposons un rappel des principales mesures concernant les conditions de conduite des véhicules agricoles.

Depuis le 6 août 2015, l'article 27 de la loi Macron autorise toute personne titulaire d'un permis B à conduire un engin agricole ou forestier, dont la vitesse n'excède pas 40 km/h (article L221-2 du Code de la route) : tracteur, machines agricoles automotrices, ensembles avec un matériel remorqué, ensembles comprenant un tracteur et plusieurs remorques…

La dispense de permis

La conduite de tracteurs et d'appareils agricoles ou forestiers reste néanmoins possible sans la possession d'un permis, à la condition que le véhicule conduit soit attaché à une exploitation agricole ou forestière, à une entreprise de travaux agricoles (ETA) ou à une coopérative d'utilisation de matériel agricole (Cuma) dès lors que les conducteurs sont âgés d'au moins seize ans, sauf exceptions prévues par décret en Conseil d'État. Néanmoins, les travaux nécessitant un véhicule agricole doivent impérativement être en lien direct avec l'exploitation.

Afin de bénéficier de cette dispense de permis de conduire, les agriculteurs doivent cependant pouvoir justifier de la détention d'une plaque d'exploitant, portant un numéro d'ordre à fixer à l'arrière du véhicule, en complément de la plaque d'immatriculation. De plus, la mention « usage agricole » doit être inscrite sur le certificat d'immatriculation.

Les cotisants au régime agricole autorisés à conduire sans permis B selon les articles L. 722-1 et L. 722-20 du code rural, sont :

- Les chefs d'exploitation ou d'entreprise cotisants au régime agricole, justifiant ainsi de leur activité agricole ou forestière, et par extension les conjoints et enfants (à partir de 16 ans), participant aux travaux ;
- les collaborateurs à titre principal ou secondaire et autres membres familiaux participant aux travaux et enregistrés sur l'exploitation ;
- les salariés agricoles, qu'ils soient en activité à temps plein ou en contrats à durée déterminée, temporaires, saisonniers, voire sous conditions réglementées (apprenti, stagiaire : les élèves des établissements d'enseignement agricole âgés de 16 ans révolus peuvent conduire des tracteurs sur le site de l'établissement et à l'occasion d'un stage pratique effectué sur une exploitation agricole).

Mais, les neveux et autres membres familiaux, qui ne participent pas habituellement aux travaux, sont exclus de la dérogation.

Cas particulier des retraités :

Pour les retraités non cotisants, agriculteurs ou salariés agricoles qui ont cessé leur activité, la conduite d'engins agricole d'une exploitation, dont la vitesse n'excède pas 40 km/h, est possible moyennant la détention du permis B (voir tableau ci-dessous). Cependant, pour ceux qui poursuivent l'exploitation sur une surface minimale d'assujettissement, la conduite reste possible sans permis B.

Rappelons qu'il est nécessaire pour le propriétaire du tracteur de vérifier les compétences du conducteur et de le déclarer à son assureur comme salarié exceptionnel.

La prévention est l'affaire de tous !

Communiqué Groupama

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la sécurité routière : www.securite-routiere.gouv.fr

Synthèse de la loi Macron et des conditions de conduite des engins agricoles

PTAC	Tous véhicules hors agricoles ou forestiers	Permis nécessaire pour un non cotisant au régime agricole ?		Permis nécessaire pour un cotisant au régime agricole ?	
		Véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse n'excède pas 40 km/h	Véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse excède 40 km/h	Véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse n'excède pas 40 km/h*	Véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse excède 40 km/h*
≤ 3,5 t	Permis B	Oui permis B	Oui permis B	Non*	Non*
> 3,5 t	Permis C	Oui permis B	Oui permis C	Non*	Non*
≤ 3,5 t + remorque > 750 kg	Permis E-B	Oui permis B	Oui permis E-B	Non*	Non*
> 3,5 t + remorque > 750 kg	Permis E-C	Oui permis B	Oui permis E-C	Non*	Non*

* Rappel : "il faut que l'engin soit rattaché à une ETA ou à une Cuma et que le conducteur soit âgé d'au moins 16 ans".

PUBLI RÉDACTIONNEL

Les mammites j'anticipe !

Bien logées, les vaches ont moins de mammites !

De bonnes conditions de logement sont indispensables pour des vaches en bonne santé et un lait de qualité… et donc pour limiter les mammites et cellules qui impactent durablement les élevages !

De l'air, de l'air !

Une vache en lactation dégage des quantités importantes de chaleur et de vapeur d'eau : près de 25 litres par jour ! L'accumulation d'humidité favorise la multiplication de bactéries responsables des mammites. Favoriser le renouvellement d'air en aménageant des entrées et sorties d'air. La présence de moisissures ou de rouille peut-être un indicateur de manque de ventilation.

Attention. En hiver, évitez les courants d'air !

De la lumière pour le confort des vaches !

Curer, racler autant que de besoin.

L'hygiène du bâtiment est une priorité ; d'une part pour lutter contre les mammites causées par les bactéries présentes dans la litière, d'autre part pour que les animaux soient moins souillés.

Pour les aires paillées, réalisez un curage régulier afin d'éviter un échauffement de la litière favorable au développement de bactéries.

Repère : un curage est nécessaire lorsque la température de la litière atteint 36°C. à 10 cm de profondeur. Il est conseillé de racler l'aire d'exercice au minimum 2 fois par jour.

« Ébousez » et curez l'arrière des logettes quotidiennement.

Une litière de qualité et en quantité.

L'objectif, pour la propreté des animaux, est d'apporter :

- en aire paillée : 1 à 1,2 kg de paille par m².
- en logette - « système » lisier : 0,5 kg / logette,
 - « système » fumier : 5 kg / logette.

Après curage, et afin de reconstituer la litière, multipliez par deux la quantité de paille apportée (2 à 2,5 kg par m²).

Pour les aires paillées, une surface de couchage de 6 m² minimale par vache est conseillée.

Avec le réchauffement climatique, pensez brumisateurs !

La brumisation c'est la pulvérisation de très fines gouttelettes d'eau froide. Associée à une bonne ventilation, elle permet de rafraîchir l'air sans mouiller les animaux ou la litière.

Attention, n'oubliez pas :
Ne négligez pas la qualité du logement des vaches taries.
Les logettes doivent être dimensionnées selon la taille des vaches.
La qualité des sols est primordiale: sol plat, évitez les zones humides ou sur-occupées (abreuvoirs…).

N'hésitez pas à demander conseil.
Pour les mammites cliniques et cellules, mieux vaut prévenir que guérir !



Le plan national « les mammites j'anticipe ! »

Un programme pour prévenir et réduire les mammites en élevage qui vise à apporter aux éleveurs et à leurs conseillers les éléments nécessaires à la maitrise des mammites : outils, formations, informations…
La mobilisation de tous est nécessaire.

Cniel · France Conseil Élevage · GDS France · Institut de l'Élevage Idele · SIMV · sngtv

Matériel

Tracteur

PETITES ANNONCES 03 80 78 90 40

Achète **TRACTEURS**

FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...

MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

69 - A vendre roues arrière tracteur 12*4*36.
✆ **06 13 52 27 12**

Travail sol

26 - Vds herse rotative Maschio 3,5M, broyeur Desvoys DR4 3,2M, charrue Huard 375 Eco Claire-voies
✆ **06 88 59 62 54**

26 - Vds Chisel Huard 7 dents AT AUTO TBE Sem engrais 1 disque 100 euros
✆ **06 23 62 14 18 soir**

58 - Vends benne Louault 7 T., - déchaumeur 9 dents, 4 m., - herse terrage 5 m., - cultisem 4 m., - Nodet pneuma 4 rangs, - broyeur Lagarde 3 m. (réf. 010C)
✆ **07 61 32 19 75**

Récolte

21 - Vends presse NH, bottes rondes 750A, TBE, - andaineur Claas Liner 430S, état proche du neuf (réf. 510B)
✆ **06 38 74 88 56**

89 - Vends MB Case Axial 1620, coupe 1030, 4.34 m., 3 000 H, TBEG, chariot, coupe, scie à colza, 15 000 euros (réf. 500E)
✆ **06 84 52 86 64**

Irrigation

89 - Construteur puits, forage, curage de puits, pompage, - RECHERCHE d'eau. Serge Poinsot - Tonnerre (réf. 4005)
✆ **03 86 55 98 85**
06 86 01 50 99

Forestier

21 - Vends fagoteuse Rabaud, benne hydraulique, état neuf, Xylogrip 180 Rabaud + attache pour chargeur, état neuf (réf. 5104)
✆ **06 86 96 03 78**

Agri. divers

01 - Vds charrue Vogel 4 socs - vibro JD 3m Berthoud Progress 800, 15m, vannes électriques
✆ **06 81 97 38 01**

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 500B)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - Vends 80 attaches Hollandaises, - moteurs Miro réducteurs et étoiles, - 30 abreuvoirs, - chaine et rampe miro, - pelle Yumbo 1950, état de marche, prix à débattre (50VB1)
✆ **06 22 84 24 31**

21 - Vends semoir Monograine Nodet PN2, 4 - 5 rangs maïs, tournesol, bon état, - semoir engrais Amazone ZAM compact, 1 500 l., 20/28 m., BE (réf. 010A)
✆ **06 22 97 30 19**

26 - Vend cause retraite COVER CROOP en X Razol 32 disques très bon état. Prix 6800 euros HT
✆ **06 11 22 48 13**

38 - Cause cessation d'activité vds : machine à traire , cellule à grains, monte -botte et matériel de fromagerie.
✆ **04 76 30 67 37**

38 - Vend cause retraite broyeur dragone 2m40 parfait état.
✆ **06 30 70 89 17**

38 - Remorque transpor bois 250 euros bascule 500 kg plateau 95x95 : 80 euros balle laine mouton 170 : 40 euros.
✆ **04 74 90 71 40**

58 - Vends aplatisseur, - vis à grain, - presse à rouleau, - cover crop (réf. 5101)
✆ **06 64 10 08 64**

71 - Vds charrue Huard 365 NSM, portée 3 corps, non stop méca., axe de retournt neuf, versoirs neufs, B.E., 2.500 Ð, vibro. Siam, 28 dts, larg. 2,80 m, 250 Ð.
✆ **06 09 44 66 09**

Elevage

39 - Vds intérieur étable entravée 48 PL canadiennes rail de traite cul-à-cul alimentateur Roxel
✆ **06 70 41 00 63**

Véhicule

Tourisme

01 - Particulier recherche jeep willys ou 205 GTI complète ou en pièces pour restauration
✆ **06 13 29 38 19**

71 - Vds Peugeot 308, 5 ch., Mod. active Diesel, HDI 1,6 L, FAP, 5 p., gris moyen, 1er mise en circul. 24.09.12. Ord. de bord, airbag, batt. neuve, état impec. CT OK, aucun défaut.
✆ **03 85 32 08 58**

Achat-Vente

Récolte

38 - Vds maïs sec pour animaux moisson 2018.
✆ **06 85 59 65 47**

42 - Vds foin 2018.
✆ **06 81 05 18 86**

Fourrage

01 - Vds région BOURG EN BRESSE foin et paille.
✆ **06 73 43 54 50**

ACHÈTE et VENDS
Paille et foin extra.
Toutes bottes
06 08 53 16 44

21 - Eleveur CHERCHE 100 tonnes de foin et paille, paiement à la livraison, région Montbard (réf. 500A)
✆ **06 08 60 64 10**

Terrain

21 - CHERCHE terres à louer ou acheter pour une future installation dans le chatillonnais Nord (réf. 0101)
✆ **06 75 19 27 93**

Divers

Professeur GUY
Célèbre Grand Voyant Medium - Astrologue International
Résout tous les problèmes en 3 jours, même les cas les plus désespérés. Travail, amour, chance, désenvoûtement, protection, maladies, examens, impuissance sexuelle, sport, commerce, etc.
Paiement après résultats.
Travail sérieux, rapide, efficace, 100% garantie.
Travail aussi par correspondance, reçoit tous les jours sur rendez-vous.
06 20 20 67 68

38 - Cuisine professionnelle d'un restaurant grenoblois donne des restes de pain. Volume : 1,5 sac par semaine. Stockage momentané possible. Si intéressé.
laisser vos coordonnées au journal qui transmettra 04 38 49 91 70

39 - Livre piquets acacia 1.80 m 2 m 1.50 m 1.60 m autres dim poss prix interess selon quantité.
✆ **06 85 10 34 19**

69 - A vendre grande quantité de piquets pins traités éointés 8 cm de diamètre hauteur 2,20 m. Idéal pour clôture, prix 1,60 euros - Rouleau goutte à goutte autorégulant 2 litres/heure tous les 30 cm. Conditionnement en rouleau de 200 m / linéaire. Idéal pour tout type de culture grande quantité. Faire offre.
✆ **06 86 66 41 62**

89 - Matériaux de restauration - A vendre environ 70 corbeaux en brique pour renovation, L 31,5 cm - H. 11.5 cm, 250 euros (réf. 0102)
✆ **03 86 56 44 38**

Offre

Emploi

UNISYLVA recherche TECHNICIEN SUPÉRIEUR ou INGÉNIEUR CONSEIL DE GESTION FORESTIÈRE ET TRAVAUX SYLVICOLES (H/F) – Yonne (89)

Sous l'autorité du chef d'agence, vous aurez pour missions :
- Prospection par des visites conseil d'un portefeuille d'adhérents sylviculteurs ;
- Rédaction des documents de gestion, dossiers d'aides publiques ;
- Suivi de gestion des propriétés forestières, conseils, contrats de suivi ;
- Préparation des ventes par appels d'offres sur pieds ou bord de route, tri des bois ;
- Contractualisation des prestations de travaux sylvicoles avec adhérents et sous-traitants ;
- Suivi des chantiers (organisation, qualité, sécurité, environnement, administratif, quantitatif etc.).

Vos capacités vous amèneront en quelques années à devenir une référence en matière de conseil de gestion sur la région.

Profil recherché : *BTS ou ingénieur forestier* *doté d'une première expérience dans une entreprise de la filière. Vous aimez le contact humain, vous êtes réactif et faites preuve d'autonomie et rigueur..*

Conditions proposées : CDI. Poste rattaché à l'agence UNISYLVA d'Auxerre. Voiture de service. Salaire à définir selon expérience. Grille de salaire évolutive. Encadrement technique et parcours de formation interne..
Envoyer CV + lettre manuscrite + photo + prétentions à :
alexandre.fabioux@unisylva.com
Référence offre : 89-12-2018. Date limite de candidature au 31/01/2019

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre

Toute l'équipe de Terres de Bourgogne, vous présente ses meilleurs voeux pour 2019

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

AGENT AGRICOLE Dépt. 21

DESCRIPTION ENTREPRISE ET MISSIONS DU POSTE

- Au sein d'une exploitation agricole BIO (170 ha). En liaison avec le propriétaire, vous serez chargé d'organiser et de coordonner les gros travaux qui sont réalisés par un prestataire de service.
 Vous serez garant du respect du cahier des charges de la norme BIO et du protocole de production de produits / céréales déposés à la coopérative. Vous assurez l'entretien et la surveillance des forêts et étangs de la propriété.

PROFIL RECHERCHÉ

- Personne avec la fibre «BIO» fortement appréciée

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Poste à pourvoir dès que possible en CDI à temps plein.
 Offre ouverte à un couple qui résidera sur place (logement de fonction restauré). Complément de travail et salaire à étudier pour le conjoint.
 Possibilité d'avoir des chevaux sur la propriété.

Contact par tél. HB. 03 80 24 94 61

42 - Exploitation lait/viande (42 loire) recherche ouvrier(e) temps plein pour traite (SDT 2X16), conduite engins agricoles, soins des animaux. Salaire suivant compétences et motivation. Possibilité logement.
✆ **04 77 63 33 07**

Animaux

Bovin

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
CHAROLAIS CROISSANCE
• 9, 16 et 30 janvier
• 6 février
STATION DE CHARMOY (89)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - 06 09 82 85 46
www.charolaiscroissance.fr

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay vend reproducteurs LIMOUSINS 16 - 17 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), TGS, - vaches pleines vêlage février - mars - avril (réf. 01D)
✆ **06 28 02 04 05**

21 - Vends reproducteurs LIMOUSINS de 13 à 16 mois, TBO, type mixte, TGS. Sébastien Groen - Vic de Chassenay (réf. 0103)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Elevage LIMOUSIN vend 1 taureau adulte, - reproducteurs 18 mois, - génisses 1 an, TGS. Livré (réf. 010B)
✆ **06 30 82 41 63**

38 - Vds gentil taurillon limousin très docile.Issu insémination artificielle,fils de Valérian.Né le 09/02/18.(vêlage facile)
✆ **06 78 10 81 23**

38 - Vds tb taureau 40 mois Blond Aquitaine calme convient pour vache lait, prix intéressant.
✆ **06 84 51 78 69**

42 - Vds 14 bonnes vaches charolaises prêtes à vêler.
✆ **06 08 99 46 88**

58 - Vends taureaux HBC 1 an et 2 ans maigres. GAEC PELLE G. et J. - Jailly (réf. 4801)
✆ **06 47 59 78 09**
06 37 56 84 66

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, vend taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 13 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 500F)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends veaux et taureaux 2 ans, TGS, très bonnes origines. EARL du Champ-Morin 58250 Saint Seine (réf. 5105)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS, vend taureau adulte HBL, mixte élevage et grand choix de veaux mixte de viande avec finesse d'os, TGS, livraison possible (réf. 010E)
✆ **06 10 09 65 69**
03 45 82 90 10

71 - Vends taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 480C)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Vds cse cess. vaches char. et lim. suitées, vaches char. et lim. garanties pleines écho., 10 laitonnes char., 1 broutard lim. pour repro., origine Caméo. Cheptel indemne IBR.
✆ **06 20 71 54 47**

89 - Elevage Charolais HBC vend 12 taureaux de 2 ans, - 60 mâles de 1 an, - vaches pleines, - génisses de 2 ans et 1 an. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 500D)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - Vends génisses Highland Cattle, Herd Book Ecosse. (réf. 5106)
www.highlandcattle-bourgogne.com

Chien

07 - Vds chiots Border Collie LOF nés le 27/10/2018 1F 3M (portée de 4), n°mère 250268500553667, n°portée LOF-2018043301-201, pucés vaccinés pédigrée
✆ **06 07 42 54 11**

▶ Des professionnels à votre service

CLÔTURE ÉLECTRIQUE PERMANENTE
L'Eleveur Bourguignon
UNE SOLUTION ÉCONOMIQUE ET EFFICACE
DEMANDEZ CONSEIL ET FORMATION À LA POSE
Jean-Paul Clerget 06 80 34 11 73
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly-en-Auxois
03 80 90 66 60

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

26 - Vds chiots Lagotto nés le 17/10/2018. 3 mâles non LOF N°mère 2HBA719. SIRET 44757809700019
✆ **04 75 45 64 89**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook Twitter Google + agribourgogne.fr

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 48 €
- ☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2018 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DISSOLUTION LIQUIDATION

EURL A.S.LEVANNA

SARL en liquidation
Au capital de 7 774,90 euros
Siège social : 14 Rue Gustave Noblemaire<\ n>21000 DIJON
Siège de liquidation :
14 Rue Gustave Noblemaire
21000 DIJON RCS DIJON 394 096 275

Par décision du 30.11.2018, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Angélo LAURIA (7 rue d'Auxonne 21000 DIJON) de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation au 30.11.208. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS DIJON
Pour avis - Le Liquidateur.

AL210122895

NOMINATION

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

MEDINDEX

SAS au capital de 40 000 €
Siège social
4, Boulevard de Beauregard - 21600 Longvic
818 089 823 RCS DIJON

Par délibération de l'AGO du 18/12/2018, les associés ont décidé de nommer M. Christophe RICHARDOT, demeurant 2 rue Haute à SAULON-LA-RUE (21910), en qualité de Président à compter du 31/12/2018, en remplacement de M. Pierre GUEZ, démissionnaire. Pour avis.

AL210122881

RECIPHARM FONTAINE

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 000 euros Siège social : Rue des Prés Potets - 21121 FONTAINE LES DIJON RCS Dijon : 509 186 169 Aux termes de décisions en date du 30 novembre 2018, les associés ont nommé en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société ERNST & YOUNG AUDIT, SAS à capital variable ayant son siège social 1-2, place des Saisons, 92400 COURBEVOIE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 344 366 315.

AL210122907

HOTEL GRILL DE BEAUNE

Société par actions simplifiée
au capital de 153.000 euros
Siège social : La Berthelotte
LEVERNOIS - 21200 BEAUNE
RCS DIJON 313 989 493

La société DMC, société à responsabilité limitée au capital de 14.528.685 euros, dont le siège social est 46 Avenue de la Pointe, 83110 SANARY SUR MER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés TOULON de sous le numéro 834 608 010, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la société ANAO, démissionnaire, à compter du 21 décembre 2018.
POUR AVIS
Le Président

AL210122932

TRANSFERT DE SIÈGE

LE CLOS DE L'EPICEA

Société civile
au capital de 100.000 euros
Siège social : Chenôve (21300)
44 rue Longvic
448.673.111 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 31 octobre 2018, le siège social a été transféré à PARIS (75016), 30 rue de Lubeck, avec effet au 1er novembre 2018. La société sera désormais immatriculée au R.C.S. de PARIS. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de PARIS.

AL210122892

FIDAL
Société d'avocats
Parc Artémis
17 C rue Alain Savary
25000 Besançon

HOLDING BARETTI-LEBLANC

Société Civile au capital de 280.000 euros
Siège social : 3B Rue de l'Eglise
25870 Auxon-Dessus
RCS Besançon 505 364 844

Suivant délibérations du 23 novembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social de AUXON-DESSUS (25870), 3B Rue de l'Eglise à FONTAINE FRANCAISE (21610), 20 rue Fourcault, à compter du même jour.

L'article 4 « Siège » des statuts a été modifié en conséquence.
Siège social
Ancienne mention : 3B rue de l'Eglise, 25870 AUXON-DESSUS.
Nouvelle mention : 20 rue Fourcault, 21610 FONTAINE FRANCAISE.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis

AL210122893

SCJYM

SARL au capital de 1000 ? Siège social : 13 Impasse Jacques Prévert, 21560 COUTERNON 504 363 318 RCS de Dijon L'AGE du 17/12/2018 a décidé de transférer le siège social de la société Chez Mme Christine MANIERE, Le Bois des Grottes, 3 Allée des Vergers, 21380 Asnières-lès-Dijon, à compter du 17/12/2018. Mention au RCS de Dijon

AL210122914

MJYC IMMO

SC au capital de 39000 ? Siège social : 13 Impasse Jacques Prévert, 21560 Couternon 429 481 443 RCS de Dijon L'AGE du 17/12/2018 a décidé de transférer le siège social de la société Chez M. Jean-Yves MANIERE, Le Bois des Grottes, 3 Allée des Vergers, 21380 Asnières-lès-Dijon, à compter du 17/12/2018. Mention au RCS de Dijon

AL210122915

MJC INVEST

SC au capital de 1000000 ? Siège social : 13 Impasse Jacques Prévert, 21560 Couternon 800 995 805 RCS de Dijon L'AGE du 17/12/2018 a décidé de transférer le siège social de la société Chez M. Jean-Yves MANIERE, Le Bois des Grottes, 3 Allées des Vergers, 21380 Asnières-lès-Dijon, à compter du 17/12/2018. Mention au RCS de Dijon

AL210122916

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

SCP «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés» à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo

Suivant procès-verbal d'assemblée générales en date du 25 décembre 2018, il a été procédé à la modification suivante de Société Civile Immobilière PALMA 10 immatriculée au RCS de DIJON sous le n°522 604 255 au capital de 3.060,00 €
Transfert de siège :
Ancien siège : 29 rue Amiral Courbet à DIJON (21000)
Nouveau siège : 31 Chemin de Daix à TALANT (21240).
Pour avis et mention
Maximilien CHANUT

AL210122919

MODIFICATION DE CAPITAL

LUCULLUS TRAITEUR

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 8 000.00 €
Siège social
25 avenue du 8 septembre 21200 Beaune
452 856 305 RCS Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale mixte du 02 novembre 2018 : L'article 9 des statuts a été modifié de la manière suivante : Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de huit mille (8 000) euros. Il est divisé en cinq cents (500) parts sociales de seize (16) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de deux cents mille (200 000) euros. Il est divisé en douze mille cinq cents (12 500) parts sociales de seize (16.00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, la gérance

AL210122879

ASSOCIATION DES KINE DE LA FLEURIEE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de kinésithérapeutes
Au capital de 13 500 euros
Siège social : 77D Rue en Paillery 21850 ST APOLLINAIRE
505 364 638 RCS DIJON
Selon AGE du 5/12/2018 les associés de la société ASSOCIATION DES KINES DE LA
FLEURIEE ont autorisé la réalisation d'une réduction du capital social non motivée par des
pertes pour un montant de 4 500 euros par voie d'annulation de titres. Monsieur Jean – Marie BARBA a démissionné de son poste de cogérant sous condition suspensive sans qu'il ne soit procédé à son remplacement.
Le procès-verbal de l'AGE a été déposé au Greffe
du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis.

AL210122887

ORCUN DISTRIBUTION

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 100 000.00 €
Siège social
Zae de Boulouze - 21110 Fauverney
494 286 727 RCS Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 01 décembre 2018, l'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante : Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de cent mille (100 000) euros. Il est divisé en dix mille (10 000) parts sociales de dix (10) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de deux cents mille (200 000) euros. Il est divisé en dix mille (10 000) parts sociales de vingt (20.00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, la gérance

AL210122889

BERGER

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
porté à 20 000 euros
Siège social : RN 74 -
Le Pontot Dessous - 21190 MEURSAULT
834 090 151 RCS DIJON

Par décision du 20 décembre 2018, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 10 000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des
mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 10 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 20 000 euros
Pour avis. La Gérance.

AL210122897

LCB BRUNELLE

SAS au capital de 1000? Siège social : 21220 GEVREY-CHAMBERTIN 10 Place du Monument 844 321 943 RCS DIJON Par AG du 19/12/18, le capital social a été augmenté d'un montant de 54 236 700? pour être porté à 54 237 700? et les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS de Dijon.

AL210122906

TRANSPORT STEPHANE WEBER

SARL au capital de 30 000 ? ZI Route d'Esbarres 21470 BRAZEY EN PLAINE 843 054 164 RCS DIJON L'AGE du 26.11.2018, a décidé une augmentation du capital social de 4 000 ? par apports en numéraire, pour le porter à 34 000 ?.

AL210122918

ADDITIF

Additif suite à l'annonce parue le 07/12/18 concernant la SAS GSA DISTRIBUTION, il y avait également lieu de lire l'adresse de M. Gonçalo Miguel ESPADANEIRA PERALTA: 24 Rue Louis Jouvet 40220 TARNOS.

AL210122837

RECTIFICATIF

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS

Rectificatif annonce parue le 21 décembre 2018 concernant la société MIMJOLAS, sous le paragraphe gérant lire :
Monsieur Michel Armand Henri JULIEN demeurant à SAULIEU (Côte-d'Or)4, Rue Carnot, né à SAULIEU (Côte-d'Or)le 15 novembre 1942. Madame Marie Jeanne, Louise Odette COLLOT, Retraitée, épouse de Monsieur Michel Armand Henri JULIEN demeurant à SAULIEU (Côte-d'Or)4, Rue Carnot, née à CENSEREY (Côte-d'Or)le 3 mars 1947.

AL210122913

MODIFICATION DE STATUTS

SARL LE PAÏ-SHO

SARL au capital de 5000 €.Siège social 22 RUE JEAN DE CIREY 21000 Dijon.843 590 407 RCS de Dijon.L'AGE du 04/12/2018 a décidé de modifier l'objet social de la société qui devient Traiteur, Restauration Rapide, Vente de Plats à Emporter, Vente d'Épicerie.Modification au RCS de Dijon

AL210122799

MAURICE CHAPUIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 306 000
euros
Siège social : 21420 ALOXE CORTON
408 975 357 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : « L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités ; La vente et éventuellement la transformation, conformément aux usages agricoles, des produits de cette exploitation, ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation ; La création, le négoce de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin », et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis.

AL210122869

E.A.R.L. DOMAINE JEAN-CLAUDE BACHELET & FILS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 1 rue de la Fontaine - Hameau de Gamay - 21190 SAINT-AUBIN
449 564 764 R.C.S. DIJON
Suivant délibération du 1er Décembre 2018, il résulte que la Société a été transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 1er Décembre 2018, sans création d'un être moral nouveau.
La dénomination, le siège, le capital et la durée n'ont pas été modifiés.
NOUVELLES MENTIONS :
FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole
OBJET SOCIAL :
L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.
La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.
La réalisation de tous travaux et prestations viti-vinicoles, l'élevage de vins pour le compte de tiers.
Et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet susindiqué.
GERANCE : Mr Benoît BACHELET demeurant à SAINT-AUBIN (21190) Hameau de Gamay - 1 rue de la Fontaine et Mr Jean-Baptiste BACHELET demeurant à SAINT-AUBIN (21190) Hameau de Gamay -11 rue de la Fontenotte.
CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL210122870

GRAND EST AVOCATS
Société d'Avocats
30Ter, rue Christian Pfister
54000 NANCY
03-83-44-27-27 (touche 2)
contact@grandestavocats.fr

EUROMAC HOLDING 2

S.A.S. au capital de 1 000 €
6, rue des Serruriers
à Chevigny Saint Sauveur (21800)
842 526 782 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions en date du 16/10/2018 : le capital social a été augmenté d'une somme de 3 069 000 € par voie d'apport en numéraire pour être porté à la somme de 3 070 000 €. il a été pris acte de la démission de M. Jean-Luc Seguin de son mandant de Président à compter de ce même jour et les associés ont désigné pour le remplacer la société HOLDING CHEVIGNY CONSTRUCTION, SAS sise 6, rue des Serruriers à Chevigny Saint Sauveur (21800) - 842 400 053 R.C.S. DIJON. Les associés ont nommé à compter de ce même jour en qualité de Directeur Général la société MICHEL KRATZ SERVICES, SAS sise 7, rue de la Jeunesse à Longeville-lès-Metz (57070) - 519 724 249 RCS METZ TI. Les statuts ont été mis à jour en conséquence. Mentions seront portées au RCS de DIJON.

AL210122882

MODIFICATIONS

DOMAINE HENRI REBOURSEAU
S.A.S au capital de 79.704 euros
Place du Monument - 21220 Gevrey-Chambertin
322 746 777 RCS DIJON

Suivant décisions en date du 19/12/2018, l'associé unique a décidé :
- d'augmenter le capital social, en numéraire, de 110.214,15 euros afin de le porter à 189.918,15 euros, par émission de 89.605 actions nouvelles de 1,23 euros chacune
- la création d'un Conseil de surveillance, et la nomination en qualité de membres du Conseil de surveillance de Messieurs Jean de SURREL demeurant 6 rue Buffon 21000 Dijon, Martin BOUYGUES demeurant 31 rue Delabordère 92200 Neuilly-sur-Seine, et M. Hervé BERLAND demeurant 1 rue de la Chapelle 33520 Bruges. Suivant délibérations en date du 19/12/2018, le Conseil de surveillance a décidé de nommer Jean de SURREL (anciennement Président de la société et nouveau membre du Conseil de surveillance) en qualité de Président dudit Conseil, et de nommer M. Hervé BERLAND (désigné cidessus)
en qualité de nouveau Président de la société.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis

AL210122911

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 04/01/2019
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUXONNE: Terre
38 a 60 ca - Sur le chemin de chardenot: ZX-139-140

POMMARD: Vigne - AOC Bourgogne Rouge, Pommard, Coteaux Bourguignons, Aligoté – Location sur la totalité de la surface
1 ha 13 a 31 ca - Champs pourris: AW-50-69(J)-69(K)-70 - En chaffaud: AN-75 - Les noizons: AH-85

VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY: Terre
3 ha 78 a 82 ca - Le champ de l enterre: A-264 - Le grand chanron: A-6-16 - Les perrieres: A-121-122-123-124-134

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

BRIANNY terre et pré
4 ha 87 a 40 ca - 'Couture de la barre': D- 75- 79- 89(J)- 89(K)- 90(J)- 90(K)- 91(J)- 91(K)- 92(J)- 92(K)- 93(J)- 93(K)- 320[70]- 328[88](J)- 328[88](K) - 'Les collemennnes': D- 100(J)- 100(K)- 101- 102- 103(J)- 103(K)- 104- 105(J)- 105(K)- 106(J)- 106(K)

CHARIGNY terre et pré
1 ha 82 a 40 ca - 'Bois de champ rond': A- 263[8]

MARIGNY-LE-CAHOUET terre et pré
2 ha 03 a 25 ca - 'Au bois de marigny': F-498(*) - 'Chene de l hate': F- 511

MONTIGNY-SUR-ARMANCON terre et pré
11 ha 33 a 63 ca - 'Champ chennetat': C- 165(*) - 'Le creux du bois de braux': C-203- 208 - 'Les champs de chenilly': C- 79 - 'Les champs rateau dessus': C- 200- 201- 202 - 'Les crais de velard': C- 144(*) - 'Les pres saint jean': C- 127
1 ha 10 a 18 ca - 'Lourlout': C- 113(*)- 120-123 - 'Les pres saint jean': C- 128- 129

VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY terre et pré
41 ha 12 a 53 ca- 'Amont': A- 151 - 'Champbertin': A- 218 - 'Champs de travers': A- 103- 104- 105- 108 - 'Champs du pauvre': A- 102 - 'Champs du rupt': B-10- 11- 12- 13 - 'Chaume morisot': C- 51 - 'Courtes hates': A- 110- 111- 113- 114
- 'La foret': A- 188 - 'La pree': A- 82 - 'La vianere': C- 77- 78(*) - 'Le bois du dessous': C- 54(A)- 54(Z)- 72- 145[57]- 146[141] - 'Le champ de l enterre': A- 259- 260- 261- 265- 266- 267- 268- 269- 270- 271- 272- 273- 274
- 'Le clou': C- 45 - 'Le grand chanron': A-7- 15- 18- 20- 28- 29- 30- 31- 34- 35 - 'Le petit chanron': A- 75- 78 - 'Le pre chainot': B- 2- 3- 4- 5(*)- 6- 7- 8- 9 - 'Les aiguillons': B- 14 - 'Les charmes': C- 106- 121
- 'Les coutelots': A- 141- 142- 143- 144-145- 146- 147- 148- 149- 276[140] - 'Les mais': A- 150(Z)- 150(A*)- 153(*)- 158-160- 163- 165(A)- 165(B) - 'Village': D-51- 52
19 ha 40 a 70 ca - 'Bois de villeneuve': A- 195- 196- 197- 198- 199- 200- 202- 203-204- 205- 213 - 'Champbertin': A- 215-216- 217- 220- 221- 222- 223 - 'Champs du ret': A- 244- 246- 247- 248- 249 - 'La daree': A- 224- 229- 230- 238- 242- 243-277[242]
- 'Le grand chanron': A- 22- 23 - 'Le petit chanron': A- 77
14 ha 66 a 15 ca - 'Champs du bois de braux': C- 2(J)- 2(K) - 'Le ronge': C- 18 - 'Les serrees': C- 23- 24- 25
1 ha 66 a 00 ca - 'Le bois du dessous': C-54(A)- 54(Z)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 21/01/2019** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand - 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,
où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210122921

CESSION

FILEAS

AVIS DE CESSION

Suivant un acte sous seing privé du 14/12/2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Dijon 1, le 18/12/2018, dossier 2018 00064792 , référence 2104P01 2018 A 06142, BSG, SARL au capital de 7 622,45 euros dont le siège social est route départementale 24 à ATHEE (21), immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 351 275 417, A CEDE : à, TVLL, SAS au capital de 1 000 euros dont le siège social est route départementale 24 à ATHEE (21), immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 844 169 078, un fonds de commerce de restaurant et vente de plat à emporter, que le Vendeur exploite route départementale 24 à ATHEE (21), moyennant le prix de 120 000 euros comprenant des éléments incorporels pour 85.900 ? et des éléments corporels 34.100 ?. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées à compter du 1/01/2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et la correspondance au cabinet FILEAS à l'attention de Maître Jérôme FAUQUE, Avocat au barreau de DIJON, 14 rue Jean de Cirey - 21000 DIJON
Pour avis

AL210122904

CESSION DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à BEAUNE du 20/12/2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON 1, le 27/12/2018, Dossier 2018 00066763, référence 2104P01 2018 A 06167, la société C.N. TRANSACTIONS, SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à BEAUNE (21200) 1 D Rue du Tribunal, immatriculée sous le n°809.380.058 RCS DIJON, a cédé à la société CLOS DE MURS, SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à BEAUNE (21200) 1 D Rue du Tribunal, immatriculée sous le n°843.383.365 RCS DIJON, un fonds de commerce d'activité d'agence immobilière, toutes activités de négociation, transactions, conseil sur immeubles et fonds de commerce, connu sous l'enseigne « A.S. IMMO CONSEILS », sis à BEAUNE (21200) 1 D Rue du Tribunal, immatriculé sous le n°809.380.058 RCS DIJON, moyennant le prix de 50.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 45.000 euros et aux éléments corporels pour 5.000 euros. Jouissance le 20/12/2018.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité, et pour la correspondance au cabinet BAROCHE ET ASSOCIES, 1 Rue de l'Alma, 71100 CHALON SUR SAONE.

AL210122934

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

AUBRY

EARL au capital de 8 000 €
Siège social
25 route de Dijon 21370 Pasques
531 213 023 RCS Dijon

AGO du 10/12/2018 : démission des fonctions de cogérante de Mme Élisabeth AUBRY à compter du 31/12/2018.
Pour avis

AL210122875

FARCY

EARL au capital de 8 000 euros, siège social : 50A Grande Rue 21130 CHAMPDOTRE, 481 019 917 RCS DIJON, AGE du 05/12/2018 : nomination gérant à effet du 01/01/2019 M.
Pascal FARCY (50 A Grande Rue 21130 CHAMPDOTRE) en remplacement de Mme Dominique FARCY démissionnaire au 31/12/2018, pour avis

AL210122883

S.C.I. GRANDE RUE

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 8, rue de Très Girard -
21220 MOREY-SAINT-DENIS
841 471 568 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 20 Décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de désigner en qualité de gérant la S.C.E.A. CECILE TREMBLAY, Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 7 500 Euros, ayant son siège social à VOSNE-ROMANEE (21700) 1 rue de la Fontaine, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 444 887 806, représentée par Mme Cécile TREMBLAY, pour une durée indéterminée à compter du même jour et ce, en remplacement de Mme Cécile TREMBLAY, démissionnaire.

AL210122886

HYGIE

Société civile immobilière
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 77 Rue en Paillery
21850 ST APOLLINAIRE
813 327 830 RCS DIJON

Suivant l'assemblée générale en date du 5/12/2018,il a été pris acte de la démission de
Monsieur Jean – Marie BARBA, demeurant 32 Rue Jehly Bachellier 21121 FONTAINE LES
DIJON en tant que co-gérant avec effet à ce jour.
Madame Marianne LEGOUGE et Madame Céline DAUTUN restent seules cogérantes.
La modification sera faite en conséquence au RCS de DIJON.
Pour avis,La gérance.

AL210122888

ASSEMBLAGE – MONTAGE MECANIQUE ELECTRIQUE

A.M.M.E.

SARL au capital de 126.000 €uros
Siège
22 Rue du Tissage
(21470) Brazey en Plaine
411 890 288 RCS Dijon

Aux termes d'un acte sous-seing-privé de cession de parts sociales en date à DIJON du 19 DECEMBRE 2018, il a été pris acte de la démission de Monsieur Pascal PINASSAUD et de Madame Claire PINASSAUD de leurs fonctions de gérant.

AL210122890

BATH 21

**Société à responsabilité limitée
au capital de 30.000 euros
Siège social
ZAC Porte de Beaune
23 Rue Buffon – 21200 Beaune
788.562.247 RCS Dijon**

Aux termes de décisions en date du 21 décembre 2018, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de cogérants pour une durée indéterminée à compter du même jour M. Raphaël SECULA, demeurant Chemin des Merisiers – Hameau de Bourguignon – 21200 MEURSANGES et M. William BLOIS, demeurant 11 rue Pierre Guidot – 21200 BEAUNE, en remplacement de M. Gilles BLOIS, gérant démissionnaire.

Pour avis.

AL210122896

GILLES BLOIS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 130.000 euros
Siège social
ZAC Porte de Beaune
23 Rue Buffon – 21200 Beaune
390 049 609 RCS Dijon**

Aux termes de décisions en date du 21 décembre 2018, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de cogérants pour une durée indéterminée à compter du même jour M. Raphaël SECULA, demeurant Chemin des Merisiers – Hameau de Bourguignon – 21200 MEURSANGES et M. William BLOIS, demeurant 11 rue Pierre Guidot – 21200 BEAUNE, en remplacement de M. Gilles BLOIS, gérant démissionnaire.

Pour avis.

AL210122898

PRISCA

**Société à responsabilité limitée
au capital de 15.245 Euros
Siège social : La Berthelotte - LEVERNOIS
21200 BEAUNE
R.C.S. DIJON 328 800 644**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 21 décembre 2018, il a été de nommé Madame Dorothée DERATS, demeurant 46 Avenue de la Pointe à SANARY SUR MER (83110), en qualité de gérante de la société à compter de ce jour, en remplacement de Madame Ombeline CROIX, démissionnaire.

La gérance

AL210122933

➜ NON DISSOLUTION

MENUISERIE LA SOURCE

**SARL au capital de 2 000 E
Siège social : 4 Route de Dijon
21490 NORGES-LA-VILLE
818 773 863 RCS DIJON**

L'AGM du 29/06/2018, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL210122901

FILEAS

SA DESCOLLONGES

SA à conseil d'administration,au capital de 208 000 euros 8 rue des NOVALLES- 21240 TALANT 347 674 046 RCS DIJON AVIS DE PUBLICITE Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 30/06/2018, les actionnaires, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, ont constaté que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital et ont décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis

AL210122931

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

AUXOIS MORVAN IMMO

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 €
Siège social : 3 Rue du Bourg Voisin
RCS DIJON 480 029 693**

Par décision du 17/12/2018, l'associé unique a décidé :

. la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2018 et sa mise en liquidation. A été nommé Mme Catherine PERIGNON épouse BOUS, 6 Rue de Mirée 21460 TORCY ET POULIGNY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Elle a mis fin aux fonctions de la gérance. Le siège de la liquidation est 6 Rue de Mirée 21460 TORCY ET POULIGNY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Mention sera faite au RCS DIJON.

AL210122858

PRESTATIONS MULTI-SERVICES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social
22 rue des Lilas - 21190 Meursault
495 111 312 RCS Dijon**

Aux termes d'une décision en date du 10 décembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jérôme KRYSZUK, demeurant 22 rue des Lilas - 21190 MEURSAULT, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 22 rue des Lilas - 21190 MEURSAULT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL210122868

SPORTMANIA

EURL en liquidation au capital de 7622,45euros, Siège social et de liquidation : 59 rue du Faubourg Saint-Nicolas 21200 BEAUNE. 349996777 RCS DIJON. Le 17/12/18, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS

AL210122871

RADFAC PRODUCTIONS

**SARL en liquidation au capital
de 20.000 euros
Dont le liquidateur est
M. Jean-Michel SCARPA
Siège de liquidation :
14 impasse de Meursault
21000 DIJON
493 770 044 RCS DIJON**

Suivant AGE du 26/11/18, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur ont approuvé les comptes de liquidation, décidé de la répartition du produit net de la liquidation et, après avoir donné quitus au liquidateur et l'avoir déchargé de son mandat, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.

Pour avis,

Le liquidateur

AL210122878

SCI CAP BASTOGNE

**SCI en liquidation - Au capital de 800 euros
Siège social : 35 Rue Gambetta
21000 DIJON
Siège de liquidation : 35 rue Gambetta
21000 DIJON - 448 827 543 RCS DIJON**

L'AGO du 30.11.2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Frédéric PETRELLA (35 rue Gambetta 21000 DIJON) de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30.11.2018. Les comptes de liquidation seront déposés RCS DIJON Pour avis - le liquidateur.

AL210122899

EURL A.S.LEVANNA

**SARL
Au capital de 7 774,90 euros
Siège social : 14 Rue Gustave Noblemaire
21000 DIJON - RCS DIJON 394 096 275**

Par décision en date du 30.11.2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.11.2018, Angelo LAURIA, (14 B Rue Gustave Noblemaire 21000 DIJON), associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, a fixé le siège de la liquidation au 14 rue Gustave Noblemaire 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt légal au RCS DIJON.

Pour avis.

AL210122900

SARL APM RENOVATION

**en liquidation
au capital de 3 000 euros
Siège social : 3 Place de la Mairie
21220 URCY
Siège de liquidation : Au domicile
de M. Pascal MEBARKI
- 26 Rue Combe de Fain
21370 VELARS SUR OUCHE
503 793 127 RCS DIJON**

Par une décision du 21/12/2018, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur, s'est donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL210122909

CK TRADUCTIONS

SASU en liquidation au capital de 1000euros, 19 rue du Petit Potet 21000 Dijon, 822 495 933 RCS Dijon.

Par décision du 17/10/2018, l'associé unique statuant au vu du rapport du Liquidateur a approuvé les comptes de liquidation au 30/04/2018 ; donné quitus au Liquidateur et

l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30/04/2018. Mention au RCS de Dijon.

AL210122910

SARL LE PAIN DE FONTAINE

**Société à responsabilité limitée
au capital social de 40 000euros
Siège social : 72 rue du Faubourg
Saint MARTIN
21121 FONTAINE LES DIJON
SIREN 491 148 177 R.C.S. DIJON**

Aux termes d'une délibération en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 décembre 2018, les associés ont décidé la liquidation suivie de la dissolution de la société au 15 décembre 2018, en conformité statutaire pour cause de cessation d'activité.

Le liquidateur de la société est Madame CROUZET Danièle. Le siège de la liquidation a élu domicile chez Madame CROUZET Danièle, 6 rue Georges Brassens 65000 TARBES.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation et la dissolution sera effectué auprès des greffes du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis.

AL210122917

GROUPEMENT FORESTIER DU DUESMOIS

**Capital 77 581,30euros
Siège social :
C O Monsieur Michel d'Argentré,
21450 BILLY-LES-CHANCEAUX
RCS DIJON 443 690 441**

Aux termes du PV du 6 décembre 2018, l'AGE a décidé de dissoudre la société, à compter du même jour, de fixer l'adresse de liquidation pour la correspondance à C O Monsieur Michel d'Argentré, 21450 BILLY-LES-CHANCEAUX, et de désigner en qualité de liquidateur Monsieur Pascal du Plessis d'Argentré demeurant à PARIS 75018, 23 rue du Chevalier de la Barre. Mention au RCS de DIJON.

Aux termes du PV du 6 décembre 2018, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 6 décembre 2018. La société sera radiée au RCS DE DIJON.

AL210122930

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société civile immobilière DENOMINATION : SCI SA BERGER SIEGE SOCIAL : 20 Rue D'Abrantès – 21500 MONTBARD OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. DUREE : 99 ans CAPITAL : 125.001 euros APPORTS EN NUMERAIRE : 1 euro APPORTS EN NATURE : 125.000 euros par apport de 8.200 parts de la SCI DE LA DORE. GERANCE : Lidwine BERGER demeurant 20 rue D'abrantès – 21500 MONTBARD CESSION DE PARTS : librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL210122609

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à DIJON du 22/11/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée ; Dénomination : BFC VIDEO SECURITE ; Siège : 14 N rue Pierre de Coubertin 21000 DIJON ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ; Capital : 10.000 € ; Objet : Le commerce, l'achat, la vente et la location de matériel de sécurité, vidéoprotection et alarmes électroniques, tous systèmes de sécurité, y compris leur installation et maintenance par sous-traitance, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Florent KELLER demeurant 37 rue des Lilas 25440 QUINGEY. La Société sera immatriculée au RCS de Dijon. POUR AVIS

AL210122722

FIDUCIAL SOFIRAL

**10 Chemin de l'Espérance
25000 Besançon**

SISA PÔLE DE SANTÉ RIVES DE SAÔNE

**Société interprofessionnelle
de soins ambulatoires (SISA)
A capital variable
au capital plancher de 150 euros
Siège social : 11 rue des Fossés
21250 SEURRE**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un A.S.S.P. en date à SEURRE du 26/11/2018, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires

Dénomination sociale : SISA PÔLE DE SANTÉ RIVES DE SAÔNE

Siège social : SEURRE (21250) – 11 rue des Fossés

Objet social : L'exercice en commun, par ses associés, d'activités - de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures de mise en place au sein de la société ou entre la société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin, - d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L.1161-1 du Code de la santé publique ou de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L.4011-1 du Code de la santé publique.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S. de DIJON

Capital social : capital minimum 150 euros, capital effectif 800 euros, capital maximum 1 500 euros.

Gérance : M. Raphaël COINT (99 Grande rue du Faubourg Saint Georges – 21250 SEURRE), M. Laurent TRAPET (2 rue des Remparts – 21250 SEURRE), Mme Caroline CHARLES (43 faubourg Saint Georges – 21250 SEURRE), M. Germain BONNEFOY (11 boulevard Voltaire 21000 DIJON), M. Aurélien VAILLANT (33 rue des Chênes – 21910 CORCELLES LES CITEAUX), M. Théo BREDILLET (12 rue de New Hollande – 21600 LONGVIC), M. Jean-Christophe CARRE (40 rue de Charodon – 21200 MONTAGNY LES BEAUNE), M. François-Xavier CHEVALLIER (6 chemin Saint Denis – 21700 VILLARS FONTAINE), M. Blaise DEBAY (5 cours de Verdun – 21250 BEAUNE), M. Pierre GUILBERT (23 impasse du Poron – 21160 PERRIGNY LES DIJON), Mme Emmanuelle THOZET (76 route de Dijon – 21470 BRAZEY EN PLAINE), Mme Sandrine TUPINIER (30 quai des Mariniers – 21250 LE CHATELET), Mme Fanja RANAIVOJAONA (3 impasse ès deux lants – 21170 SAINT USAGE), M. Xavier SERMAGE (17 rue des Coquelicots – 21190 MERCUEIL), Mme Cécile BOKAN (19 rue du Cornot – 21820 LABERGEMENT LES SEURRE), Mme Myriam CHIFFOT (Route de Seurre Maison Forestière des Perreaux – 21910 CORCELLES LES CITEAUX).

Pour avis

La Gérance.

AL210122864

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile Immobilière

Dénomination : JULLIEN 21

Siège social : 57 Rue de Couvin – 21500 MONTBARD

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 100 euros

Apports en numéraire : 100 euros

Gérance : Madame Cindy JULLIEN 1Bis Rue du Renouillet - 21150 POUILLENAY

Cession de parts : libres entre associés, autorisation préalable de l'AGE pour toutes les autres cessions.

Immatriculation : au RCS de DIJON

Pour avis.

AL210122873

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/12/2018, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination: ATHENAIS Nom commercial : ATHENAIS Siège: 8 Chemin de Raffenot, 21490 BRETIGNY Objet: institut de beauté, massage, spa, vente de produit de beauté, d'accessoires de mode, de vêtements, etc Durée: 99 ans Capital: 5 000 euros Gérance : Aurélie CAUSERET demeurant Rue Nicolas Midant 21490 RUFFEY LES ECHIREY Immatriculation au RCS de DIJON.

AL210122874

**«S.A.S. Du Ruisselot»
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 rue du Ruisselot,
21580 AVOT**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15/12/2018 à AVOT, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : «S.A.S. Du Ruisselot»

Siège : 2 rue du Ruisselot, 21580 AVOT

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, les travaux agricoles et toutes prestations de services utiles à l'agriculture, et la vente de tous produits s'y rapportant ; le négoce, l'importation et l'exportation de fourrages, produits de l'agriculture, et de tous produits à usage agricole ; la location de tout type de matériel agricole,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Florent JACQUEMIN demeurant 12 rue de la Groême - Hameau de «La Forêt», 21290 TERREFONDREE.

Directeur Général : Monsieur Raphaël GREY demeurant 25 rue de Chevie, 21580 AVOT.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS

Le Président

AL210122877

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 novembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société à responsabilité limitée

Dénomination : DS

Siège social : 02 rue Gabriel Peignot 21000 Dijon

Objet : bar restauration

Durée : quatre vingt dix neuf années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apport en numéraire : milles euros (1 000.00 euros)

Gérance : Monsieur Ludovic Moricard demeurant 09 rue Castelnau Immeuble Edison Appt 16 Entrée A 21000 Dijon.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis, le gérant

AL210122880

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSAULT (21190) du 13 Décembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LVL HOTELLERIE

Siège social : 5, route de Volnay - 21190 MEURSAULT

Objet social :

- acquisition et gestion de toutes valeurs mobilières

- prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises

- exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en ½uvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe

- tous travaux de gestion, direction, tâches administratives et commerciales pour les sociétés du groupe et plus généralement toutes prestations relevant de la gestion courante d'une entreprise à l'égard de ses filiales et participations et de tiers

- octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital

- gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital

- acquisition, cession, construction et propriété de tous immeubles et droits immobiliers

- mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 135 000 Euros

Gérance : Mr Gaspard FAUCHER, demeurant 5, route de Volnay - 21190 MEURSAULT

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

AL210122884

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte s.s.p. en date du 6/12/2018, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination Sociale : « PRODUITS PROS MULTISERVICES 21 »

Siège Social : - 7 Rue Anatole France – 21300 CHENOVE

Capital social : - 1 000 Euros, divisé en 100 actions entièrement souscrites et libérées en numéraire.

Objet :

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

· Tous nettoyages et entretiens de locaux d'habitation, professionnels, industriels ou de

particuliers ;

· Tous petits travaux de locaux d'habitation, professionnels, industriels ou de particuliers ;

· Entretien des espaces verts ;

· Négoce et location de produits et articles de nettoyage, de bricolage et de jardinage et de façon

générale, négoce et location de tous produits ;

· Autres services et travaux divers se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ;

· La participation par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes les opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marque, nom de domaine et brevets concernant ces activités ;

· Et généralement toute opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire..

Durée :

- 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S..

Apports en numéraire :

- 1 000 euros - Egal au capital social.

Président :

- Monsieur SOCRATE Stéphane, domicilié 15B Rue de Dampierre – 25460 ETUPES

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour insertion,

Le Président

AL210122903

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/11/2018, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : S.B Objet social : Audit, Etudes, Assistance à la gestion et à la comptabilisation des informations des sociétés Siège social : 2 rue du Grand Pré, 21490 Saint-Julien. Capital : 1000 ? Durée : 99 ans Président : M. BARET Sébastien, demeurant 2 rue du Grand Pré, 21490 Saint-JulienAdmission aux assemblées et droits de votes : une action une voix Clause d'agrément : libre Immatriculation au RCS de Dijon

AL210122905

**DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à GEVREY-CHAMBERTIN du 17/12/2018, il a été constitué une société civile au capital de 358.610 €, dénommée FAMILIALE AMICE, dont le siège social est situé Route de Saint Philibert - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN, qui a pour objet l'acquisition, la gestion et la location de tout immeuble, bien ou droit immobilier ; la souscription, l'acquisition et la gestion de toute valeur mobilière, action, part sociale, dans toute société constituée ou à constituer ; le conseil, l'assistance, la formation, la réalisation d'études, de veille, d'audits, d'analyses ou de prestations, dans tous les domaines, en faveur de toute personne physique morale, jouissant ou non de la personnalité juridique. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon. Le capital est composé d'un apport en numéraire de 10 € et de trois apports en nature : 1- Apport de la pleine propriété de 800 parts sociales de la SARL DECORS ET PAYSAGES (435 342 597 RCS DIJON) évalué à 100.000 € ; 2- Apport de la pleine propriété de 400 parts sociales de la SARL ACCESS'SERVICES JARDINS (509 982 377 RCS DIJON) évalué à 120.000 € ; 3- Apport de la pleine propriété de 99 parts sociales de la SCI AMICE (488 798 778 RCS DIJON) évalué à 138.600 €. Clause d'agrément : Toute cession de part sociale, y compris entre associés ou entre conjoints, ascendants et descendants, ne peut intervenir qu'avec l'agrément unanime des associés. M. Cédric AMICE, demeurant 44, rue d'Aval - 21110 BESSEY-LES-CITEAUX, assure la Gérance sans limitation de durée.

AL210122908

AVIS DE CONSTITUTION

**EMEA CONNECTIONS
SARL AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1 IMPASSE DU PORON
21160 PERRIGNY LES DIJON
EN COURS D'IMMATRICULATION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Dijon du 27/12/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SARL ; Dénomination : EMEA CONNECTIONS ; Siège : 1 impasse du Poron, 21160 PERRIGNY LES DIJON ; Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital : 1 000 euros ; Objet : La réalisation de prestations de services dans le domaine informatique, l'achat et la revente de licences et de biens informatiques, la vente de

ressources délivrée par un tiers. Gérance : M. Mathieu GOFFART, demeurant 1 impasse du Poron 21160 PERRIGNY LES DIJON. Immatriculation de la Société au RCS de Dijon. Pour

avis, la Gérance.

AL210122923

NIÈVRE

➜ NOMINATION

CLAMECY DISTRIBUTION

**Société par Actions Simplifiée
Capital de : 43 719 Euros
Siège social
Rue Antoine de Saint Exupéry
58500 Clamecy
RCS: 334 898 277 RCS Nevers
SIRET: 334 898 277 000 28**

Suivant délibération du Conseil de Parrainage du 17/12/2018, il a été nommé, avec effet de la même date, pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/01/2024, en qualité de Président, Monsieur Laurent FROGER demeurant à COULANGES SUR YONNE (89480) 4 Rue Saint Marc, en remplacement de Monsieur Daniel BENAÏCHA, démissionnaire.

Suivant même délibération, il a été nommé, avec effet de la même date, pour la durée du mandat du Président, soit jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/01/2024, en qualité de Directeur Général, Madame Sophie MADELEINE demeurant à COULANGES SUR YONNE (89480) 4 Rue Saint Marc, en remplacement de Madame Anita BENAÏCHA, démissionnaire.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour Avis, le Président

AL580123080

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

COLORGA

**Société À Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 €
Siège social
9 Rond-point Duboys d'Angers
Résidence Armenoville 06400 Cannes
521 894 733 RCS Cannes**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/11/2018, Mme Isabelle Bapt, gérante,

demeurant La Maladière - 12 rue de Pont - 58170 Luzy, décide de transférer le siège social du 9 Rond-point Duboys d'Angers - Résidence Armenoville - 06400 Cannes, à La Maladière - 12 rue de Pont - 58170 Luzy.

En conséquence, la société sera immatriculée au RCS de Nevers. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

AL580123053

BYPA RESEARCH

Par décision du 11/12/2018 de l'AGE de la société BYPA RESEARCH, SAS au capital de 1000 €, RCS NEVERS n° 814 129 128, son siège social fixé jusqu'à ce jour au 12 avenue de la Tuilerie à POUILLY SUR LOIRE 58150 a été transféré au Bourg des Moulins à CHAMPALLEMENT 58420 et M. Frédéric GOUZE, demeurant 8 rue Le Notre à FONTAINEBLEAU 77300 a été désigné président de la société en remplacement de M. Alain LAPRAY, démissionnaire. Pour avis. Frédéric GOUZE

AL580123060

DMC PRODUCTIONS ET SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 4.000 €
Siège social :
9 bis rue Léon Maurice Nordmann
92250 LA-GARENNE-COLOMBES
811 044 999 R.C.S. Nanterre

Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 décembre 2018, il résulte que :

Le siège social a été transféré à « Le Moulin de Saint André – 58140 Saint André en Morvan », à compter du 18 décembre 2018.

Domicile du nouveau Président : Le moulin de Saint André – 58140 Saint André en Morvan

l'article n° 4 « siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS NEVERS.

Pour avis,

AL580123078

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SOCIETE LOUIS CHARPENET

Société par actions simplifiée
au capital de 26 000 € porté à 29 500 €
Siège social : REMERON (58000 SAINT ELOI)
NEVERS RCS 429 628 324

Aux termes d'une décision de la présidente en date du 15/12/2018, intervenue sur délégation de pouvoir consentie par une assemblée générale en date du 14/12/2017, le capital a été augmenté de 3 500 € par émission de 350 actions nouvelles de 10 € nominal, émises au pair.

En conséquence, l'article 7 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention

Le capital social est fixé à 26 000 €.

Il est divisé en DEUX MILLE SIX CENTS (2 600) actions intégralement souscrites et libérées.

Nouvelle mention

Le capital social est fixé à 29 500 €.

Il est divisé en DEUX MILLE NEUF CENT CINQUANTE (2 950) actions intégralement souscrites et libérées.

Pour avis

La présidente

AL580122955

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
5, rue Saint Jacques

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu le 15/12/2018. Mr Stéphane DEBRUT né à DUGNY (93), le 23/02/1972 et Mme Graziella Delphine GARCIA son épouse née à COSNE COURS SUR LOIRE (58), le 16 mars 1978, demeurant ensemble à ST LOUP (58) 13 Rte de la Croix St Jacques, mariés sous le régime de la communauté à COSNE COURS SUR LOIRE (58), le 28/07/2001, ont procédé au changement de leur régime matrimonial pour adopter le régime de la séparation de biens. Opposition à adresser dans les 3 mois du présent avis par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier à Me Emilie GUERIN-PEREIRA.

AL580123054

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SONOMA

Société par actions simplifiée Au capital social de 50.000 Euros Siège social : 103 bis, route de Cours 58200 COSNE COURS SUR LOIRE SIREN 631 880 465 R.C.S. NEVERS

Le 25 septembre 2018, l'AG a décidé de modifier l'objet social a « l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles bâtis dont elle est ou pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement».

Pour avis.

AL580122960

TERRES & MAISONS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 203 000 €
Siège Social : 7, rue Marius Gérin
58000 NEVERS
484 492 400 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions en date du 01/12/2018, l'Associé Unique a décidé à compter du 01/12/2018 d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Achat, vente, dépôt-vente, location, réparation d'instruments de musique, de tous accessoires s'y rapportant et de tous produits manufacturés, biens meubles et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

AL580123061

LES FEUILLATS

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 4 000 euros
Siège social
Lieu dit Les Feuillats 58270 Anlezy
531 948 552 RCS Nevers

AVIS DE TRANSFORMATION

L'AGE du 17.12.2018, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions

simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté

le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société,

son objet, son siège, sa durée demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la

somme de 4 000 euros.

L'AGE a modifié les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social, ainsi

l'exercice social commence le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : la cession de titres de capital est libre entre associés, conjoint, ascendant ou descendant du cédant, toute autre cession est soumise à l'agrément préalable des associés.

Monsieur Benoît DULONG, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président : Madame Aline DULONG, demeurant Lieu dit Les Feuillats 58270 ANLEZY.

Directeur général : Monsieur Benoit DULONG, demeurant Lieu dit Les Feuillats 58270 ANLEZY.

Pour avis La Présidente

AL580123067

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 Moulins

MARIDOR PASCAL

822 186 375 RCS Nevers
Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social
8, rue des Menerosses Lieudit Dhéré
58240 Langeron

AVIS

Aux termes d'une décision en date du 01/12/2018, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social qui recouvre désormais les activités de gestion de patrimoine, de gestion de fonds et de marchands de biens et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts.

POUR AVIS, Le Président

AL580123068

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
58000 Nevers

S I 2 D SAS EN COURS DE TRANSFORMATION EN SC

Au capital de 700 000 euros
Siège social
15 RUE DE LA LOGE
58300 Saint Léger des Vignes
Nevers 408 994 010

TRANSFORMATION DE LA SAS EN SC

Suivant délibération en date du 01/12/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire,

statuant à l'unanimité, a décidé la transformation de la Société en société civile à

compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des

statuts qui régiront désormais la Société.

La durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 700 000 euros, divisé en 4150 parts sociales de 168,67 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par :

Pierre GIRARD, Président, dt 23 Rue des Ecoles 58300 ST LEGER DES VIGNES

Et M. Jean GIRARD, Directeur Général, dt La Serrée 58300 VERNEUIL

Sous sa nouvelle forme de SC, la Société est gérée par :

Pierre GIRARD dt 23 Rue des Ecoles 58300 ST LEGER DES VIGNES

Et M. Jean GIRARD, dt La Serrée 58300 VERNEUIL

Aux termes de la même délibération, il a été également décidé de modifier les statuts en ce qui concerne la dénomination sociale, l'objet social et de transférer le siège social, de la manière suivante :

- Dénomination sociale : ABAUDLOU,
- Objet social : Acquisition, administration et gestion d'un patrimoine immobilier et mobilier (actifs, portefeuilles de titres…)
- Siège social : 23 Rue des Ecoles 58300 ST LEGER DES VIGNES.

POUR AVIS

Le Président

AL580123079

Maître Jennifer DEGREVE
Notaire à Auxerre

EDGE CHARTER

RCS Nevers 533 090 866

MODIFICATION DU CAPITAL ET TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 29/11/2018, l'AGE a décidé :

- d'augmenter le capital d'une somme de 9.900 € par «incorporation du report à nouveau» pour le porter de 100 € à 10.000 €.
- de transférer le siège social sis à CLAMECY (58500) Moulin de Pressures, à : AUXERRE (89000), 1 Place Achille Ribain.

Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis.

AL580123083

LE JEAN BART

SNC au capital social de 10 000 Euros
Siège social : 11 place de la Résistance
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 537 484 420

AGE du 21.12.2018 :

Anciennes mentions :

Associés en nom et gérants : Mme Corinne BRIET demeurant 10 place Saint Sébastien 58000 NEVERS et Mr David BOUTHRIN demeurant 9 rue Bérégovoy 58000 NEVERS

Nouvelles mentions :

Extension de l'objet social : «et notamment l'exploitation d'un fonds de commerce bar, brasserie, presse, librairie, papeterie, carterie, articles de fumeur, confiserie, bimbeloterie et plus généralement tous cadeaux, jeux de hasard, situé à Nevers, 11 Place de la Résistance, auquel est associé la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local,

Etant rappelé la prise par la société en charge de l'actif et du passif de l'ensemble des activités y compris le passif de vente de l'ensemble des activités.»

Associés en nom et gérants : Mme Cathy MOULIN demeurant 67 rue de Vauzelles 58000 NEVERS et Mr David BOUTHRIN demeurant 67 rue de Vauzelles 58000 NEVERS.

Pour avis.

AL580123091

AVIS

Aux termes d'une décision de l'Associé Unique en date du 14/12/2018, il a

été décidé :

- De transformer la société de SARL en SAS,
- D'augmenter le capital social de 500 000 € pour le porter à 962 600 €,
- De changer la dénomination sociale en « GRAND TOURISME AUTOMOBILE

– G.T.A. »,

- De modifier les statuts en conséquence.

Ancienne mention : GARAGE TENAILLES AUTO – G.T.A.

Nouvelle mention : GRAND TOURISME AUTOMOBILE – G.T.A.

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée au capital social de

462.600 euros

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée au capital du 962.600

euros

Ancienne mention : Monsieur Rodolphe VINCENT - Gérant

Nouvelle mention : Monsieur Rodolphe VINCENT - Président

AL580123093

➜ VENTE

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE
Notaire à Luzy

VENTE

Suivant acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58), le 14/12/201/8, enregistré à NEVERS (58) le 19/12/2018, dossier n°2018 00027016, ref 5804P01 2018N 00700, Mme Micheline MARTIN épouse LEDEY 7 rue du commerce 58170 LUZY (née à CHIDDES le 27/02/1951) SIREN 338224033 a vendu à

la SAS 7'IDEAL, au capital de 20000 €, dont le siège est à LUZY (58170) , 7 rue du commerce RCS de NEVERS, SIREN 844229609

Un fonds de commerce de vente de cadeaux, vaisselle, linge de maison sis à LUZY (58170), 7 rue du Commerce, connu sous le nom commercial « Myrtille »

Moyennant le prix de 15.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 13100€ et au matériel pour 1900€

L'entrée en jouissance a été fixée au 14/12/2018

Les oppositions seront reçues chez Me Jean CHINCHOLE notaire à LUZY (58170) 1 rue de la République, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion.

Pour AVIS ET MENTION

Me CHINCHOLE

AL580123072

➜ CESSION

Dominique MARTIN
Thibaut MARIE
Notaires Associés
1, Rue Saint-Martin - B.P. 122
58001 NEVERS CEDEX
Tél. 03 86 61 26 33
Fax 03 86 57 24 06
E-mail: scp.martin.marie@notaires.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 11 décembre 2018, enregistré à NEVERS 1, le 13 décembre 2018, dossier 2018 00026475, référence 5804P01 2018N 00687, a été cédé par:

Monsieur Vincent Jean Pascal FILOTTO, commerçant, demeurant à MARZY (58180) 4 rue Crot. Né à RILLIEUX-LA-PAPE (69140), le 23 juillet 1981. Célibataire.

A·

La Société dénommée LE 13EME, Société par actions simplifiée au capital de 5000 €, dont le siège est à NEVERS (58000), 14 rue du 13ème de Ligne, identifiée au SIREN sous le numéro 843280587 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS. Le fonds de commerce de restauration rapide sur place ou à emporter et tout type de restauration traditionnelle sis à NEVERS (58000) 14 rue du 13ème de Ligne, lui appartenant, connu sous le nom commercial AU SUBLIME BURGER, et pour lequel il est immatriculé à la Chambre des Métiers de la Nièvre et au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS, sous le numéro 808 171 011.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT-HUIT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (28.965,00 EUR),
- au matériel pour TROIS MILLE TRENTE-CINQ EUROS (3.035,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL580123058

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GF DU MARTRAY

Le Martray
58360 Semelay
Capital 37.400€
RCS de Nevers n°491 235 453

Aux termes de l'AGE du 12/12/2018, il a été décidé de mettre à jour les statuts de la société, suite au décès du 19/12/2013 de Mr Gonzague D'ETE, co-gérant du GF.

Par conséquent fin de gérance de Mr Gonzague d'ETE

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour insertion.

AL580123070

SCP « Jean-Paul JACOB »
Notaire
14, rue Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Suivant acte reçu par Maître JACOB, Notaire, le 12/12/2018, enregistré à NEVERS 1 le 17/12/2018, Dossier 2018 00026712, ref 5804P01 2018 N 00695.

Madame Ginette **REVIER**, retraitée, demeurant à CHATILLON-EN-BAZOIS (58110) 1 rue de Vauclaix .

A DONNE EN LOCATION-GERANCE à

Madame Eliane **LAVERSIN,** demandeur d'emploi, séparée de fait de Monsieur Laurent Marc **PELBOIS**, demeurant à CHOUGNY (58110) Le petit Masse .

Le fonds de commerce de chambre d'hôtes sis à CHATILLON EN BAZOIS, lui appartenant, connu sous le nom commercial «Le couvent en Bazois»

La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de DEUX années à compter rétroactivement du 01/12/2018.

Le **LOCATAIRE-GERANT** exploitera pour son compte personnel à ses risques et périls.

Le **BAILLEUR** n'assumera aucune responsabilité relativement à cette exploitation.

Cependant, par dérogation aux dispositions ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article L 144-7 du Code de Commerce, le **BAILLEUR** sera tenu solidairement responsable avec le **LOCATAIRE-GERANT** des dettes contractées par celui-ci à l'occasion de l'exploitation du bien et ce pendant un délai de six mois à compter de la publication du présent contrat.

POUR UNIQUE INSERTION

Me JACOB.

AL580123074

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AMBULANCES GARLOT

SARL au capital de 68.600 euros
Siège social : Le Bourg – 58140 BRASSY
803 165 299 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 08 décembre 2018 a désigné, en qualité de cogérante à compter du 1er janvier 2019, Mme Bénédicte PELTIER dt Le Bourg - 58140 BRASSY qui exercera son mandat avec M. Jonathan GARLOT déjà en fonction.

Pour avis, la gérance

AL580123075

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

MU WIMAGE

SASU au capital de 2 000,00 euros
30 route du Veurdre
58240 LIVRY
R.C.S. Nevers 828 567 610

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Madame Desquermes Muguette, demeurant, 30 route du Veurdre 58240 Livry et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé au 30 route du Veurdre 58240 Livry. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le liquidateur.

AL580122988

EARL SAUTEREAU PATRICK EN LIQUIDATION

Siège de liquidation
10 rue du 19 mars 1962 – 58210 Varzy
Au capital de 358 300 €
R.C.S. Nevers – N° 751 198 276

Aux termes d'une délibération en date du 28 novembre 2018, l'associé unique de l'EARL SAUTEREAU PATRICK a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 30 septembre 2018, déchargé M. Patrick SAUTEREAU de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion, prononcé la clôture de la liquidation et attribué l'universalité de l'actif et du passif à l'associé unique. Comptes définitifs déposés

au RCS de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

AL580123056

MARTINE ET FLO

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 4, Rue du 14 Juillet, 58000 Nevers
Siège de liquidation
35 rue Colette, 58640 Varennes Vauzelles
RCS Nevers 389 174 954

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 22 novembre 2018 au 35 rue Colette 58640 VARENNES VAUZELLES, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame July THEPENIER, demeurant 19 Impasse Louis Breguet 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

AL580123066

SCI LES TROIS FONTAINES

Le Bourg 58250 St Seine
SCI au capital de 45734,71€
RCS Nevers 380 150 151

Suivant AGE du 20/06/2018, les associés ont décidé :

- La mise à jour les statuts suite au décès du 15/12/2017 de Mr Michel COMODE, co gérant, seule gérante sera Mme Marie Anne MACAIGNE
- la dissolution de cette société, à compter du 20/06/2018 et désigné Madame Marie Anne MACAIGNE, Le Bourg 58250 ST SEINE en qualité de liquidateur

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour Insertion.

AL580123071

GAEC DE LA FRIOTIERE EN LIQUIDATION

Gagy – 58700 La Celle sur Nièvre
RCS Nevers - 331 981 050

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2018, les associés ont décidé la dissolution du GAEC DE LA FRIOTIERE au 15 novembre 2018. M. Saulnier Alain et M. Saulnier Gilbert sont nommés coliquidateurs. Le siège de liquidation est fixé à Gagy – 58700 La Celle sur Nièvre. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse du siège de liquidation. L'acte de dissolution sera communiqué à la Formation Spécialisée GAEC de la CDOA. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, les liquidateurs

AL580123081

TAC

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège : Carrefour de Crien
58270 Billy Chevannes
Siège de liquidation
Carrefour de Crien, 58270 Billy Chevannes
801 992 637 RCS Nevers

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 11.12.2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateurs Monsieur Dominique CHATELAIN demeurant Le Grand Lugues 58270 BEAUMONT-SARDOLLES et Monsieur Xavier CHATELAIN demeurant 24 rue Gresset 58000 NEVERS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Carrefour de Crien 58270 BILLY CHEVANNES.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis Les Liquidateurs

AL580123082

EARL DU RENOUVEAU

Société Civile
au capital social de 75 157,37 €
Siège social
Serée – 58140 Saint André en Morvan
RCS de Nevers - N° 326 151 941

Aux termes d'une délibération, l'associé unique de l'EARL DU RENOUVEAU a décidé la dissolution de la société à compter du 30 novembre 2018.

M. Didier JOLLY est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL du RENOUVEAU en liquidation, 23 route du Tilleul - Serée - 58140 Saint André en Morvan.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Le liquidateur

AL580123084

EARL MONTARON

Société Civile au capital social de 67 155 €
Siège social : 58110 Dun sur Grandry
RCS de Nevers - N° 326 506 268

Aux termes d'une délibération, l'associé unique de l'EARL MONTARON a décidé la dissolution de la société à compter du 30 novembre 2018. Thierry MONTARON est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL MONTARON en liquidation, Le Bourg – 58110 DUN sur GRANDRY.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Le liquidateur

AL580123086

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

RF INVESTISSEMENTS

SAS au capital de 768.000 €
Siège social : 2 rue Léonard de Vinci
ZA Les Commailles
58640 VARENNES-VAUZELLES
394 758 239 RCS NEVERS

AVIS DE DISSOLUTION

Le 23 novembre 2018, l'associé unique de la Société PHILIPPE SIMONNEAU HOLDING, SAS au capital de 1.600.000 €, ayant son siège social 1760 route d'Orléans – 18230 SAINT DOULCHARD immatriculée 423 197 615 RCS BOURGES, a approuvé le projet de fusion avec la Société RF INVESTISSEMENTS.

La Société PHILIPPE SIMONNEAU HOLDING détenant, depuis le dépôt du projet de fusion aux greffes des Tribunaux de Commerce de BOURGES et de NEVERS, la totalité des actions de la Société RF INVESTISSEMENTS, celle-ci a été dissoute de plein droit sans liquidation.

Mention de la radiation de la Société RF INVESTISSEMENTS sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis, P. SIMONNEAU

AL580123090

SARL MICHEL CHRETIEN ET FILS

**«le Mont»
58350 CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS
Société en liquidation
au Capital Social de 8 000 €
Adresse postale: quai Clémenceau
58400 LA CHARITE/LOIRE
R.C.S. NEVERS : B430 214 619**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 15/12/2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2018 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au domicile du Liquidateur : 23 quai Clémenceau 58400 LA CHARITE/LOIRE, Siège de la liquidation.

Elle a nommé comme Liquidateur, Monsieur Michel CHRETIEN.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL580123095

SARL MICHEL CHRETIEN ET FILS

**«le Mont»
58350 CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS
Société en liquidation
au Capital Social de 8 000 €
Adresse postale: quai Clémenceau
58400 LA CHARITE/LOIRE
R.C.S. NEVERS : B430 214 619**

L'Assemblée Générale des associés réunie le 17/12/2018 à 17 h 30 a :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation
- donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur Michel CHRETIEN, Liquidateur et constaté la clôture de liquidation à compter de ce jour.

Le Liquidateur,

M. CHRETIEN

AL580123098

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 27/11/18,il a été constitué une SAS dénommée CCA-IMMO.Siège social:6 cour de bourgneuf 58320 Pougues-les-eaux.Capital:100euros.Objet:l'achat et la vente de biens immobiliers (activités de marchand de biens).Président:M.Raphael seguin,6 cour de bourgneuf 58320 Pougues-les-eaux.Durée:99 ans.Immatriculation au RCS de NEVERS

AL580122901

**SO.J.V.S. – SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Me Jean-Livier CABOCEL
ZAC EUROPARC
354, rue Marius Lacrouze
71850 CHARNAY LES MACON**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12/12/2018 a été constitué le GAEC DE SAINT-LOUP dont le siège social est sis à COSSAYE (58300) – « 2 l'Etang du Bois », agréé par le Préfet de la Nièvre, après avis de la CDOA GAEC réunie dans sa séance du 13/11/2018 sous le n° 58-2018-11-13-042.

L'immatriculation du groupement interviendra auprès du RCS de Nevers.

Pour Avis

AL580123012

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PREMERY en date du 4 décembre 2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOUCHET,

Siège social : 67 Grande Rue, PREMERY (Nièvre)

Objet : boulangerie, viennoiserie, pâtisserie, plats cuisinés à emporter, salon de thé, épicerie.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 4 000 euros

Président : Mme Angélique SOUCHET, demeurant Conseuille, ROUY (Nièvre).

Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : au RCS de NEVERS.

Pour avis, le Président

AL580123052

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14.12.2018 enregistré à Nevers le 17.12.2018, sous les mentions

Dossier 2018 00026662, référence 5804P01 2018 A 01535, il a été constitué une

SARL dénommée: SARL COMTE Philippe

Objet social : activité de garage, mécanique, carrosserie, tôlerie, entretien de tous véhicules, engins, motocycles, cycles ; vente de tous véhicules neufs et d'occasion ; vente de lubrifiants, pièces détachées, pneus et accessoires automobiles ; dépannage et remorquage 24 heures sur 24 de tous véhicules à moteurs ; location sans chauffeur de voitures de courte et longue durée ; le transport de véhicules.

Siège social : 13 route d'Autun 58120 CHATEAU CHINON

Capital : 76 500 euros

Gérance : M. Philippe COMTE demeurant Lieudit Salorges 58120 CHATEAU CHINON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL580122869

**SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 Bourges**

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte ssp du 10/12/2018, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS GL

Siège social : SAINT JEAN AUX AMOGNES (58270) « Les Bongrands »

Objet social : L'acquisition, la gestion et la vente de toutes valeurs mobilières, la prise de participations et d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises agricoles, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ; la mise en oeuvre de politique générale du groupe, etc…

Durée : 99 années.

Capital : 40 000 € en numéraires.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Cession libre entre associés– Agrément pour toute autre cession.

Président : Francis LEJAULT, dmt à ST JEAN AUX AMOGNES (58270), « Les Bongrands »

Commissaires aux comptes : néant.

Immatriculation : RCS de Nevers.

Pour avis.

AL580123055

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/12/2018, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : SCI PACAUD

Forme : SC

Capital social : 19 €

Siège social : 6B rue de Loire, 58180 MARZY

Objet social : L'acquisition et/ou gestion civile de biens immobiliers

Gérance : M. Thibaud RONCERAY demeurant 6B rue de Loire, 58180 MARZY

Mme Corinne DOUCET demeurant 6B rue de Loire, 58180 MARZY

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de NEVERS

AL580123059

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/12/2018, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : COIFFURE MICHEL & FLORE Objet social : coiffure mixte, à domicile, vente de produits capillaires, de soins et accessoires Siège social : 13 rue Louis Blanc, 58300 Decize. Capital : 1000 ? Durée : 99 ans Gérance : Mme CROCHET Flore, demeurant 11 rue des Remparts, 58300 Decize, M. CROCHET Michel, demeurant 11 allée des Hortensias, 58300 Decize Immatriculation au RCS de Nevers

AL580123062

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination: CHAMOUARD Frères Capital: 10000 euros. Siège: 9 rue du Pont 58600 Fourchambault. Objet: Tous travaux de peinture ; pose de plaques de plâtre, carrelage et tous enduits et revêtements murs et sols, rénovation et aménagements intérieurs extérieurs et tous travaux annexes pouvant en découler. Durée: 99 ans. Gérants :M. CHAMOUARD Damien 2 Rue de la chapelle 18320 Jouet sur l'aubois et M. CHAMOUARD Cédric 7 Chemin de la Vallée 18350 Ignol. RCS: Nevers.

AL580123069

**ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche**

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société ELPIS, SAS à associé unique au capital de 1.000 euros, dt le siège social est à LUCENAY LES AIX

(58380), 1, Place de la Chaume, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, qui a pour objet en France et dans l'union européenne l'exercice de la profession d'expert-comptable (ou de comptable agréé) telle qu'elle est définie par l'ordonnance du 19.09.1945 modifiée et telle qu'elle pourrait l'être par tous les textes législatifs ultérieurs, dès son inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables ; la société peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et règlementaires, dt le Président est M. Benoît NEYRANT, dmt à LUCENAY LES AIX (58380), 1, Place de la Chaume.

Chaque actionnaire pourra participer aux assemblées générales. Chaque action donne droit à une voix.

Les cessions sont libres entre associés, sous réserve des dispositions relatives au droit de préemption. Toute autre cession est soumise en outre à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers.

Pour insertion : le Président

AL580123077

**Maître Thibaut MARIE,
Notaire associé à NEVERS
(58000),
1 Rue Saint Martin.**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire à NEVERS, le 11 décembre

2018, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT

DE NEVERS 1, le 13 décembre 2018, dossier 2018 26474, référence 2018 N 00684, a été

constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : Restauration sous toutes ses formes, ainsi que toutes opérations

industrielles, mobilières ou immobilières, financières ou commerciales, se rattachant

directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou

connexes.

Dénomination : BH RESTAURANT

Siège social : NEVERS (58000), 7 boulevard Saint-Exupéry.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément.

Les premiers co-gérants sont : Monsieur Hamouda BEN HAMED, demeurant à

NEVERS (58000), 11 Place Saint-Sébastien, et Madame Cristina RIBEIRO DE SOUZA

épouse BEN HAMED, demeurant à NEVERS (58000), 11 Place Saint-Sébastien.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de

NEVERS (58000).

Pour avis et mention

AL580123076

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 03/12/2018 il est constitué une société civile immobilière dénommée SHANGTEX au capital de 1.000 € ayant son siège 28 rue du Donjon, 58000 NEVERS pour une durée de 99 ans. Son objet est l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location, mise à disposition ou autrement d'immeubles bâtis ou non bâtis. Co-gérants : Fabrice SANCHEZ et Charlotte CAPELLE. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis : Fabrice SANCHEZ.

AL580123089

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 28.11.2018, il a été constitué une SARL dénommée : AMS. Capital : 10 000€. Siège : 3 Bis Impasse De La Boullerie, 58000 Nevers. Objet : Nettoyage tout type locaux, Vitrerie, Peinture, Vente et pose menuiseries. Durée : 99 ans. Gérance : Mr FIGUEIREDO VIEIRA MANUEL, 3 Bis Impasse De La Boullerie, 58000 Nevers. Immatriculation au RCS de Nevers

AL580123099

YONNE

➜ DÉMISSION

SOCIETE DES TRANSPORTS EURIAL

**SASU
au capital de 800.000 Euros
Siège social : ZAC Aire de Villeroy
89150 FOUCHERES
431 340 439 RCS Sens**

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 09/04/2014, il a été pris acte de la démission de la société GRANT THORNTON, et de la société KPMG SA, respectivement Commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL890123228

➜ NOMINATION

J.P. GRUHIER

**SA au capital de 3 519 061, 20 Euros
Siège social
4 Rue des Terres de Soulangy
89700 Tonnerre
427 220 736 RCS Auxerre**

Aux termes des délibérations du Conseil de Surveillance en date du 15/11/2018, il a été décidé de nommer en qualité de Membre du directoire M. Antonio Jorge DA SILVA CRUZ, demeurant Rua da Industria, Edificio Arinto, Bloco B, 2 Direito Frente 3420-316 TABUA, COIMBRA – Portugal, en remplacement de M. José FIGUEIREDO PINHO REIS et ce, à compter du 30/06/2018.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Auxerre.

AL890123180

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

TECHPIPE SARL

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 600 euros
Siège social
1, Grande Rue - 89340 Villeblevin
442 737 060 RCS Sens**

Aux termes d'une décision en date du 19/11/2018, il a été décidé de transférer le siège social du 1, Grande Rue, 89340 VILLEBLEVIN au 8 Rue du Moulin – 71350 SAINT GERMAIN EN VALLIERE à compter du 19/11/2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis - La Gérance

AL890123157

ABAQSYS INGENIERIE

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 666,00 euros
Siège social
6 route de Monéteau - 89000 Auxerre
522 477 561 RCS Auxerre**

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 15 novembre 2018 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social qui était 6 route de Monéteau - 89000 AUXERRE au 12/14 rue des Caillottes - 89000 AUXERRE.

Pour avis, la gérance.

AL890123159

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

**PJLM
Société Civile Immobilière
au capital de 1.500,00 euros
Siège social : 35 rue d'Amont
89420 PISY
RCS AUXERRE 824 801 401**

Suivant PV de l'AGE du 13/12/2018, il a été décidé de transférer le siège social du 35 rue d'Amont à PISY (89420) au 3 rue Monseigneur Dadolle à DIJON (21000) à la date du 13/12/2018.

Pour avis,

La Gérance

AL890123163

SOCIÉTÉ VALMI

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2018 de la Société VALMI, Société Anonyme au capital de 51.071 €, dont le siège social est à MAILLOT (89100) ZA rue de l'Europe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS sous le numéro 409 855 954, il a été décidé de transférer le siège social de la société à GARANCIERES EN BEAUCE (28703) CD 17 Lieudit Dièpe et ce à compter du même jour.

Mention sera faite au RCS de CHARTRES

Pour avis

AL890123169

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : BIEN ETRE DES PETITS & COMPAGNIE CONCEPT.

Sigle : BPC CONCEPT.

Forme : SAS.

Capital social : 20000 euros.

Siège social : 15 Impasse des vignes, 89100 St denis les sens.

837954171 RCS Tribunal de Commerce de Sens.

Aux termes d'une décision en date du 1 décembre 2018, le président a décidé, à compter du 1 décembre 2018, de transférer le siège social à 39 Avenue Edmé-Pierre Chauvot de Beauchêne, 89100 Paron.

Modification en conséquence de l'article 4 Siège Social des Statuts.

Mention sera portée au RCS de Tribunal de Commerce de Sens.

AL890123182

SARL HABITAT & FENETRES

Lors de l'AGE du 24/09/2018 de la SARL HABITAT & FENETRES, au capital de 2.000 euros, sis au 1 rue d'Egleny 89000 Auxerre, R.C.S AUXERRE 803 011 535, les associés ont décidé de transférer le siège social au 36 rue Francois Taddei 13007 Marseille à compter du même jour. La société sera désormais immatriculée au R.C.S de Marseille.

AL890123214

SCI DES RELIGIEUSES

SCI DES RELIGIEUSES SCI au capital de 152,45 ? Siège social : 7 Rue des Religieuses, 89300 Joigny 349 937 045 RCS de Sens L'AGE du 15/12/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 17 bis rue d'Anville, 17440 Aytré, à compter du 01/01/2019 Radiation au RCS de Sens et réimmatriculation au RCS de La-Rochelle

AL890123216

ARION

SARL au capital de 7.700euros. Siège social : 7, Rue Notre-Dame 89144 LIGNY LE CHATEL. RCS 429 880 875 AUXERRE. L'AGE du 17/12/2018 a décidé de transférer le siège social au 162 Rue du Quenou 89380 APPOIGNY, à compter du 01/01/2019. Mention au RCS de AUXERRE.

AL890123224

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : XERIDER.

Forme : SASU.

Capital social : 10000 euros.

Siège social : 15 bis rue des Vignes, 89500 Villeneuve sur yonne.

842943672 RCS Tribunal de Commerce de Sens.

Aux termes d'une décision en date du 21 décembre 2018, le président a décidé, à compter

du 21 décembre 2018, de transférer le siège social à Pépinières d'entreprises du Jovinien, Atelier 6, Route de Sully Prolongée, 89300 Joigny. Mise à jour de l'ARTICLE 5 - Siège social des Statuts.

Mention sera portée au RCS de Tribunal de Commerce de Sens.

AL890123225

KORDIBAT

SARL au capital de 2.000 € Siège social : 110, 264 Avenue de Paris, 79000 Niort 842 938 110 RCS de Niort L'AGE du 27/11/2018 a décidé de transférer le siège social de la société 9 Grande Rue, 89116 Sépeaux Saint Romain, à compter du 27/11/2018 Gérant : Mme Guiba Véronique, demeurant 9 Grande Rue, 89116 Sépeaux Saint Romain Radiation au RCS de Niort et réimmatriculation au RCS de Sens

AL890123233

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

GAEC DE BEAUCHENE

GAEC au capital de 309 000 € agréé le 7 avril 2016 Siège social : 4 Beauchêne - 89320

COULOURS 753 390 137 RCS SENS L'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2018 a décidé de réduire le capital social de 103 000 €, ce qui a pour effet de le ramener à 206 000 €. Pour avis, la gérance.

AL890123165

AVIS DE MODIFICATIONS

ROMAIN PETIT SIMON MENUISERIE Société À Responsabilité Limitée au capital de 8000 € Siège social : 41 rue du Pont 89700 TONNERRE 493 271 795 RCS AUXERRE Suivant décisions de l'associé unique du 01 décembre 2018, l'article 9 des statuts a été modifié ainsi : Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de huit mille (8000) euros. Il est divisé en cinq cents (500) parts sociales de seize (16) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'associé unique. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt mille (80000) euros. Il est divisé en cinq mille (5000) parts sociales de seize (16) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'associé unique. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE. Pour avis, la gérance

AL890123174

REDUCTION DE CAPITAL

SNC CP2B RÉCOLTE Société en nom collectif Au capital de 8 000 euros Siège social : 21 rue Pierre Banry - 89140 PONT-SUR-YONNE 829 982 644 RCS SENS Par délibération en date du 1er décembre 2018 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire des associés a : - décidé de réduire le capital social d'une somme de 2 000 euros par voie de rachat de 20 parts sociales, pour le porter à la somme de 6 000

euros. - constaté le retrait de la société de M. Philippe THEAU, associé indéfiniment et

solidairement responsable, ainsi que la démission de ses fonctions de gérant. Pour avis, le gérant

AL890123183

➜ CONVOCATION

C.E.C.N.A.

**Société coopérative agricole
à capital variable
5 rue Jules Rimet - 89400 MIGENNES
Agrément n° N223 - RCS SENS : 775 718 356**

Convocation aux Assemblées de section

Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :

Lundi 21 janvier 2019
Gien - Montargis - Cher
Maison de l'Agriculture à Gien (45) à 10 heures

Mardi 22 janvier 2019
Avallon - Nièvre
Marché au cadran à Corbigny (58) à 10 heures

Lundi 28 janvier 2019
Seine et Marne
Ferme auberge de la Recette à Échouboulains (77) à 10 heures

Mercredi 30 janvier 2019
Troyes - Brienne - Bar sur Seine - Auxerre - Tonnerre - Sens
Fromagerie LINCET à Vaudes (10) à 9 h 30

L'ordre du jour :

Ø Information et discussion sur l'ordre du jour des assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire du jeudi 21 mars 2019 dont la convocation est ci-dessous,

Ø Élection des représentants de la section aux assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire du jeudi 21 mars 2019.

Convocation aux assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire

Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en assemblées générales plénières ordinaire et extraordinaire qui auront lieu le :

Jeudi 21 mars 2019 à 10 heures
Restaurant « Le Mercure» 89. APPOIGNY

Ordre du jour :

Assemblée Générale Plénière Ordinaire

Ø Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017/2018,

Ø Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,

Ø Approbation des comptes et constatation des variations du capital social,

Ø Affectation du résultat de l'exercice 2018,

Ø Quitus aux administrateurs,

Ø Renouvellement du tiers sortant des administrateurs,

Ø Indemnités allouées aux administrateurs,

Ø Pouvoirs au Président pour formalités,

Ø Questions diverses.

Assemblée Générale Plénière Extraordinaire

Ø Mise en conformité des statuts avec les statuts types,

Ø Pouvoirs pour formalités.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social de la coopérative, des comptes annuels, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et du texte des résolutions proposées.

Le Président du Conseil d'Administration

Pascal BEETS

AL890123236

➜ RECTIFICATIF

Dans l'annonce numéro AL894822932, parue le 30 novembre 2018 concernant la société STOP AND SHOP AUTOS il convenait de lire adresse du siège social : **11 route de Joigny Villefranche Saint Phal 89120 Charny Orée de Puisaye** et non 11 rue de Joigny 89120 Villefranche.

AL890123189

Dans l'annonce n°AL895023069 parue le vendredi 14 décembre 2018 concernant la SCI LES CHAMPS CHALEURS, il convient d'ajouter l'adresse du siège social qui devient :

SCI LES CHAMPS CHALEURS, Chez Mme DIEU, MERRY, 89230 MONTIGNY LA RESLE

AL890123190

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 05/10/2018, concernant la société VILLENEUVE GARAGE. Il fallait lire : «La dissolution est effective à compter du 16/08/2018». Pour avis.

AL890123234

➜ MODIFICATION DE STATUTS

MODIFICATIONS

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS, le 17 Novembre 2018, contenant :

1/ Augmentation de capital, le capital social de la société civile dénommée « GFA LOUIS HENRI BOUCHARD », au capital de 111.165,82 € dont le siège est à CHABLIS (Yonne) 17 Boulevard Lamarque, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 377 878 749, qui était de 111.165,82 € a été porté à 556.173,82 €, au moyen d'apport de biens immobiliers d'un montant total de 1.197.200,00 € avec création de 29.200 parts au nominal de 15,24 € et prime d'apport d'un montant total de 752.192,00 € numérotées de 7.293 à 36.492 ».

2/ Nomination d'un co-gérant, Madame Joëlle Patricia Marie BOUCHARD née TREMBLAY demeurant à CHABLIS (Yonne) 17 Boulevard Lamarque, née à LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE (Yonne) le 1er Août 1951, est nommée co-gérante à compter du 17 novembre 2018 pour une durée illimitée.

3/ Changement de dénomination sociale, les associés ont décidé de changer la dénomination actuelle de la société et de la dénommer désormais « LES VIGNOBLES TREMBLAY-BOUCHARD » à compter du 17 novembre 2018.

(Le reste sans changement)

Pour avis

Maître Jean-David FONTENEAU

AL890123166

**SARL CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du cap vert
21800 QUETIGNY
www.scpmcm.com**

MODIFICATION STATUTS

Ancienne dénomination : SEL DU BUISSON

Nouvelle dénomination : CLINIQUE VETERINAIRE DU BUISSON Société d'exercice libéral par actions simplifiée Au capital de 500.731 euros Siège social : Le Buisson Des Caves -

89240 VILLEFARGEAU RCS AUXERRE 483 815 551 Suivant AGE du 23/11/18, il a été décidé, à compter du même jour, de : - modifier la dénomination sociale de la société qui devient CLINIQUE VETERINAIRE DU BUISSON au lieu de SEL DU BUISSON - nommer Monsieur François MESTRALLET demeurant 6 Rue du Professeur Louis Néel - 21600 LONGVIC en qualité de Président de la société, en remplacement de Monsieur Marc LEGROS, démissionnaire.

Pour avis

AL890123171

AU FEU DE BIO

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 314 euros
Siège social
77 Route d'Auxerre 89380 Appoigny
493 314 660 RCS Auxerre**

AVIS DE TRANSFORMATION EN SAS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 DECEMBRE 2018, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Forme La Société, précédemment sous forme S.A.R.L. a adopté celle de la Société par Actions Simplifiée. Administration et Direction Avant sa transformation en Société par Actions Simplifiée, la Société était gérée par Monsieur Johnny LECUIER demeurant à AUXERRE (89) – 6 Rue Romain Rolland. Sous sa nouvelle forme, la Société est administrée par Monsieur Johnny LECUIER, sus désigné, Président.

AL890123172

QAPE

Société par actions simplifiée
Capital : 307.692€
Siège social : Immeuble Burovert
ZA les Hâtes du Vernoy
89130 Toucy
819 502 154 Rcs Auxerre

Aux termes du procès-verbal des décisions des associés en date du 14 Novembre 2018, il a été décidé :

-D'augmenter le capital d'un montant de 28.888€ pour le porter de 307.692€ à 336.580€ par l'émission de 28.888 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1€ chacune ; cette augmentation de capital a été définitivement réalisée

-d'augmenter le capital d'un montant de 69.668€ pour le porter à 406.248€ par la création et l'émission de 69.668 actions A

-De nommer en qualité de Directeur Général, Monsieur Julien MOUCHET demeurant : 1 Impasse des Baudons -89240 Escamps

-De nommer en qualité de commissaires aux comptes, LEGOUX et Associés , société par actions simplifiée dont le siège social est situé 107 Avenue Victor Hugo- 75116-Paris, immatriculée sous le n° 532 882 958 Rcs Paris

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président en date du 16 Novembre 2018, il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 69.668

L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence

Mention en sera faite au Rcs d'Auxerre

AL890123175

AVIS

CANTINALLEGRA - CABARAVIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 et 5, quai de la Marine
89000 AUXERRE
795 039 981 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2018, l'associé unique a décidé :

- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «CANTINALLEGRA - CABARAVIN» par «CANTINALLEGRA» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- d'étendre l'objet social aux activités de gîte et location de meublés, résidence d'artistes, agent et producteur/manager d'artistes, production et négoce de vin, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social du 4 et 5, quai de la Marine - 89000 AUXERRE au 114 Chemin de l'Infirmerie - Hameau des Vistes - 26170 VERCOIRAN à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL890123191

RIRIFIFI

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
Route de Lyon – BP 07
89201 Avallon Cedex
791 151 962 RCS Auxerre

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Mixte a décidé :

- de nommer Madame Virginie DIZIEN épouse NAULOT, demeurant 3 Bis Place de l'Eglise – 89200 MAGNY, en qualité de co-gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Rémy NAULOT, démissionnaire,

- de remplacer à compter du 20 décembre 2018 la dénomination sociale RIRIFIFI par VIRFX, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

- de transférer le siège social de Route de Lyon – BP 07 – 89201 AVALLON cedex au 3 Bis Place de l'Eglise, 89200 MAGNY, à compter du 20 décembre 2018, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL890123197

GAEC DE GRANGETTE

GAEC au capital de 190 530,78 €
Siège social
Grangette – 89520 Thury
349 132 456 RCS Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2018, la collectivité des associés a : – Pris acte de la démission de M. Denis DROMERY de ses fonctions de gérant. – Décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en SCEA. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes à compter du 16 décembre 2018 : Dénomination sociale : SCEA DE GRANGETTE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 190 530,78 euros. Siège social : Grangette - 89520 THURY. Durée : Jusqu'au 24 janvier 2039. Gérant : M. Patrick RAMEAU demeurant à THURY (Yonne), Grangette, 3 rue du Puits Bailly. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés. Pour avis, la gérance.

AL890123203

EARL ALLINDRÉ

EARL au capital de 7 622,45 €
39 Grande rue
89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS
418 123 253 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2018 a pris acte de la démission de Mme Murielle ALLINDRÉ épouse ROUSSEAU de ses fonctions de gérante à compter du 31 décembre 2018. L'adresse du siège social de la société a été complétée, son libellé étant 39 Grand rue, 89800 FONTENAY PRÈS CHABLIS. Pour avis, la gérance.

AL890123209

ECURIE PAULINE HENRY

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 130 000,00 euros
Siège social
Les Hameaux - 89330 Piffonds
505 370 510 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2018 a décidé de transformer, à compter du 31 décembre 2018, la Société Civile d'Exploitation Agricole, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile Immobilière.

À compter du 31 décembre 2018 les caractéristiques de la société sont les suivantes.

Dénomination sociale : SCI ECURIE PAULINE HENRY. Forme : Société Civile Immobilière, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil, et par les décrets pris pour leur application. Objet : Locations d'infrastructures, objet immobilier Capital social : 130 000,00 euros. Siège social : Les Hameaux – 89330 PIFFONDS. Durée : Jusqu'au 23 juillet 2038. Gérants : M. Jean-Luc HENRY et Mme Pauline HENRY demeurant tous deux à PIFFONDS (Yonne), Les Hameaux. Cessions de parts : Soumises à l'agrément des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres. Pour avis, la gérance.

AL890123210

SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION DU DOMAINE BAILLARD

SCEA au capital de 4 268,57 €
Siège social
39 rue Auxerroise – 89800 Chablis
319 530 424 RCS Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2018, les associés ont : - transformé la société en société par actions simplifiée avec comme nouvelle dénomination sociale « DOMAINE BAILLARD », - transféré le siège social au 34 rue des Moulins – 89800 CHABLIS, - nommé Mme Élodie SERVIN, demeurant à CHABLIS (Yonne), 34 rue des Moulins, aux fonctions de Président. En conséquence, la société sous sa nouvelle forme présente les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : DOMAINE BAILLARD Forme : Société par actions simplifiée. Capital : 4 268,57 € Siège : 34 rue des Moulins – 89800 CHABLIS. Objet : La mise en valeur et l'exploitation par prise à bail, location ou autrement de tous vignobles, terres de culture ou à vignes. Durée : Jusqu'au 25 août 2079. Président : Mme Élodie SERVIN, demeurant à CHABLIS (Yonne), 34 rue des Moulins. Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Pour avis, le Président.

AL890123213

Maître Jennifer DEGREVE
Notaire à AUXERRE
EURL ROUCHON
SAINT-ANDRE-EN-TERRE-PLAINE
(89420)
333 023 307 - RCS AUXERRE

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Le 26/11/2018, l'AGE a décidé de modifier l'objet social à compter du 01/01/2019.

Au lieu de : «l'exploitation d'un fonds artisanal de maçonnerie, béton armé, couverture et toutes activités connexes et complémentaires.» Il s'agit désormais de : «l'exploitation d'un fonds artisanal de terrassement, et toutes activités connexes et complémentaires, à l'exception de la construction d'ouvrage.»

Mention en sera faite au R.C.S d'Auxerre.

Pour avis.

AL890123239

➜ **GÉRANCE FIN DE GÉRANCE**

SCI LE BREAU II

SCI au capital de 156000 euros Siège social: Le Breau 89130 Villiers-Saint-Benoit 450 571 344 RCS Auxerre. L'AGE du 17/12/2018 a nommé Mme De Villele Caroline 84 A Taman Nakhoda 257785 Singapour gérant en remplacement de M. De Villele Hugues à compter du 17/12/2018. Dépôt au RCS de Auxerre

AL890123173

EARL LEFRANT

EARL au capital de 7 622,45 €
Siège social
Les Granges – 89560 Ouanne
381 469 345 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2018 a pris acte de la démission de Mme Marie-Françoise FRONT épouse LEFRANT de ses fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL890123177

SCI DU 27 RUE DU GENERAL LECLERC

SCI au capital de 231 722,51 €
Siège social : 27, rue du Général Leclerc
89100 SENS
415 296 987 RCS SENS

Le 26/11/2001, les associés ont pris acte du décès de M. Yves DELSART, co-gérant et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL890123185

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er octobre 2018 à Malay le Grand (89),

La SARL A.A.T au capital de 31 520 euros, dont le siège social est 4 Rue Victor Hugo à Malay le Grand (89100), immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 527 935 506 a confié à la SARL ETOILE TAXIS, au capital de 8 000 euros, dont le siège social est Chemin de Vaudouard – Hameau les Giltons à Villeneuve sur Yonne (89500), immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 753 030 253,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de taxis – 4 Rue Victor Hugo à Malay le Grand (89100),

Pour une durée de 2 ans et 9 mois à compter du 1er octobre 2018 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation,

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour avis,

Le locataire-gérant.

AL890123194

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

CARS DE CHAMPIGNELLES

Le 20/12/2018, l'AGE des associés de la SARL D'EXPLOITATION DES CARS DE CHAMPIGNELLES, SARL au capital de 228.551,08 €, siege social à CHAMPIGNELLES (89) Chemin de la Croix - 377 958 384 RCS AUXERRE, a décidé de nommer, à effet au 01/01/2019 et pour une durée illimitée, M. Damien JEANNARD, né le 11/07/1988 à AUXERRE (89), demeurant Rue du Champs des Abbés - 89350 TANNERRE-EN-PUISAYE, en qualité de cogérant.

AL890123195

SCI DU CHEMIN CROISE

Société civileimmobilière
au capital de 5 488,16 euros
Siège social
Rue du 8 Mai 1945 89210 Brienon sur Armançon
RCS Sens 314 844 952

Aux termes d'une délibération en date du 14 janvier 2010, l'assemblée générale extraordinaire a constaté : - la démission de Monsieur Nicolas RENOUARD de ses fonctions de cogérant à compter du 14 janvier 2010. - la nomination de Mademoiselle Noémie KENESI demeurant 11 Rue du Gué 89250 GURGY aux fonctions de cogérante à compter du

14 janvier 2010. Pour avis, la gérance.

AL890123199

SCI DU CHEMIN CROISE

Société civile immobilière
au capital de 5 488,16 euros
Siège social
Rue du 8 Mai 1945
89210 Brienon sur Armançon
RCS Sens 314 844 952

Aux termes d'une délibération en date du 30 janvier 2012, l'assemblée générale extraordinaire a constaté : - la démission de Monsieur Jacques DROUHIN de ses fonctions de cogérant à compter du 30 janvier 2012. - la nomination de Madame Ingrid PLESSYVALLET demeurant 35 Rue du Paul Bert 89000 AUXERRE aux fonctions de cogérante à compter du 30 janvier 2012.

Pour avis, la gérance.

AL890123200

SCI DE LA DENT CREUSE

Société civile immobilière
au capital de 22 867,35 euros
Siège social
34 Place de l'Hôtel de ville
89320 Cerisiers
RCS Sens 390 362 416

MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes d'une délibération en date du 14 janvier 2010, l'assemblée générale extraordinaire a constaté : - la démission de Monsieur Nicolas RENOUARD de ses fonctions de cogérant à compter du 14 janvier 2010. - la nomination de Mademoiselle Noémie KENESI demeurant 11 Rue du Gué - 89250 GURGY aux fonctions de cogérante à compter du 14 janvier 2010. Pour avis, la gérance.

AL890123201

SCI DE LA DENT CREUSE

Société civile immobilière
au capital de 22 867,35 euros
Siège social
34 Place de l'Hôtel de ville
89320 Cerisiers
RCS Sens 390 362 416

MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes d'une délibération en date du 30 janvier 2012, l'assemblée générale extraordinaire a constaté : - la démission de Monsieur Jacques DROUHIN de ses fonctions de cogérant à compter du 30 janvier 2012. - la nomination de Madame Ingrid PLESSYVALLET demeurant 35 Rue du Paul Bert - 89000 AUXERRE aux fonctions de cogérante à compter du 30 janvier 2012. Pour avis, la gérance.

AL890123202

A.E.D. (AGRI ÉNERGIE DONDAINE)

Société à responsabilité limitée
Au capital de 229 000 euros
Siège social
12 rue du Bois, 89440 Athie
523 387 421 RCS Auxerre

NOMINATION D'UN COGERANT

Aux termes d'une délibération en date du 4 octobre 2018, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer à effet au 1er octobre 2018, en qualité de cogérant Monsieur Cédric DONDAINE demeurant 1 Rue du Pas Trop - 89440 ATHIE. Mention sera faite au RCS AUXERRE Pour avis, La gérance.

AL890123204

TANLAY LOISIRS ENTREPRISES

SARL au capital de 22 867,35 Euros
Siège social : Château de Tanlay
89430 TANLAY
351 853 064 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 20/12/2018, il a été décidé de nommer Mme DUFRESNE DE LA CHAUVINIERE épouse DE SÈZE Diane et Me DE SÈZE Gérault demeurant ensemble 26 rue de Martignac 75007 PARIS en qualité de gérant en remplacement de Mme DUFRESNE DE LA CHAUVINIERE Brigitte.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AUXERRE.

AL890123218

SCEA DUBAN

Société Civile au capital de 142 095 euros Siège social : 9 rue du Pas Trop – 89440 ATHIÉ 323 972 950 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2018, les associés ont pris acte de la démission de M. Bernard DUBAN de ses fonctions de gérant et ont nommé Mme Christiane MANAC'H épouse DUBAN, demeurant à ATHIÉ (Yonne), 9 rue du Pas Trop, auxdites fonctions. Les inscriptions modificatives seront effectuées auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, la gérance.

AL890123226

SCI LES CHAPELLES

Société civile immobilière,
Capital de 166.700,00 EUR,
Siège social : 3 Les Chapelles- 89150 Montacher-Villegardin
RCS Sens 799.393.137.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2018 a été :

1°) Constatée la vacance de la gérance suite au décès de Monsieur Henri PAPEGHIN survenu à Sens (89100) le 24 mars 2016.

2°) Nommés deux nouveaux co-gérants :

. Monsieur Joël, Alfred, Etienne PAPEGHIN. Né à Montacher-Villegardin (Yonne), le 9 septembre 1953. Demeurant à Montacher-Villegardin (Yonne), 4 Les Chapelles.

Et Monsieur Michel Alfred Etienne PAPEGHIN. Né à Montacher-Villegardin (89150), le 18 septembre 1954. Demeurant à Montacher-Villegardin (89150), 5 Les Chapelles.

Mention au RCS de Sens.

AL890123230

SARL TOUTES EN BEAUTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
12 Rue du Terrier - 89100 Maillot
538 025 024 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 26/10/2017, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérante Mme Vanessa WULLEMS, demeurant 15 Route de Savigny – 89150 VERNOY, pour une durée illimitée à compter du 26/10/2017.

Pour avis - La Gérance

AL890123241

➜ **NON DISSOLUTION**

PHARMACIE AHAKOUN

SELARL au capital de 50 000 euros
Siège social
34 Avenue Pierre de Coubertin
Centre Commercial du Clos Saint Pierre
89100 Sens
828 240 036 RCS Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/10/2018, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société sus-désignée.

Pour avis - La Gérance

AL890123158

AUXERRE PARE BRISE (APB)

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 2 Rue du Clos
89000 AUXERRE
818253254 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 30/12/2017, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

AL890123187

➜ **DISSOLUTION LIQUIDATION**

C&G MOTORBIKE

EURL au capital de 4000euros. Siège social: 2 rue raphaël 89600 Saint-florentin. 841768211 RCS auxerre. Le 22/11/18, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de auxerre.

AL890123033

SCI DU GRILLON

SCI au capital de 54881.65 euros, 5 Avenue De Kusel, 89130 TOUCY. RCS: AUXERRE 342 702 461. A compter A.G.E du 31-12-2018: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Siège de liquidation: au siège social. Nomination Liquidateur: Mme. Robert Marie-Françoise 11 Av Du Pdt Franklin Roosevelt, 92330 SCEAUX. Mention et formalités au RCS de AUXERRE.

AL890123097

SCI DU GRILLON

SCI en liquidation au capital de 54881.65 euros, 5 Avenue De Kusel, 89130 TOUCY. RCS: AUXERRE 342 702 461. A compter A.G.E du 31-12-2018: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur. Décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépôt des comptes de liquidation au RCS de AUXERRE.

AL890123098

B.G BATIMENT

SARL au capital de 1.000 €.
Siège: 4 route de Treigny
89520 Sainte Colombe sur Loing
820 481 398 RCS Auxerre

L'AGE du 14/12/2018 a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Bernard GESSAT, 4 route de Treigny 89520 SAINTE-COLOMBE-SUR-LOING, et fixé le siège de liquidation au siège social. RCS AUXERRE.

AL890123122

SARL HIER ET AUJOURD'HUI

Société A Responsabilité Limité
au capital de 1 000 euros,
Siège social
21 Route de Paris
89380 Appoigny
R.C.S Auxerre n° 504 310 326

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée des associés réunie en date du 18 Décembre 2018, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis : Le Liquidateur,

AL890123160

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : JBS GERMIGNY. Forme : SASU société en liquidation. Capital social : 3000 euros. Siège social : 15 rue du coignier, 89600 Germigny. 794246108 RCS Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 novembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.. Monsieur José BRIDIERS, demeurant 15 rue du Coignier 89600 Germigny a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Pour avis.

AL890123161

DISSOLUTION

T.M.S.
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 76 300 euros
Siège social : Les Champs Galottes,
89530 SAINT BRIS LE VINEUX
Siège de liquidation :
36 Rue de la Vau Derrière
89240 CHEVANNES
333 433 480 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 13 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2018 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Thierry LEDROIT, demeurant 36 Rue de la Vau Derrière -89240 CHEVANNES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 36 Rue de la Vau Derrière -89240 CHEVANNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'Assemblée Générale a mis fin aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société BDO IDF, titulaire et la société DYNA AUDIT, suppléante, et ce, à compter du jour de la dissolution.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL890123164

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : LES MYSTERES DU CHOCOLAT. Forme : SAS société en liquidation. Capital social : 40000 euros. Siège social : Centre Commercial Auchan - Porte de Bourgogne, 89100 Sens. 752954008 RCS Tribunal de Commerce de Sens. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 décembre 2018, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 5 décembre 2018. Madame Laure WAGNER, demeurant 5 Quai du Petit Hameau 89100 Sens a été nommé liquidateur et lui a

conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

La liquidatrice

AL890123167

EARL DES CHATILLONS

EARL en liquidation au capital de 14 650 euros Siège social : 11 route de Courgis - 89800 CHABLIS 420 668 717 RCS AUXERRE Dissolution et nomination du liquidateur Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2018, l'associé unique de l'EARL DES CHATILLONS a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable. M. Jean-Michel DUPRÉ, demeurant à CHABLIS (Yonne), 11 route de

Courgis, exercera les fonctions de liquidateur et aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à CHABLIS (Yonne), 11 route de Courgis, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890123168

LIQUIDATION

MAQUAIRE JEAN-MARC Société à responsabilité limitée à associé unique en cours de liquidation au capital de 19 000,00 € Siège social : 16 route de Sépeaux - 89116 PRECY-SUR-VRIN 488 304 957 RCS SENS Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Jean-Marc MAQUAIRE, demeurant 16 route de Sépeaux - 89116 PRECYSUR-

VRIN, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à

compter de ce jour. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS. Le liquidateur.

AL890123176

LA SAS LINGUINOU FABRICATION

Société en liquidation
au capital social : 5 000 euros
sise 63 Route de Verlin, 89330 St Julien du Sault
immatriculé au RCS Sens 791707078

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 30 novembre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2018. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance. Monsieur François LINGUINOU, demeurant 63 Route de Verlin 89330 St julien du sault a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

AL890123178

CHARPENTE SENONAISE

Société à responsabilité
à associé unique en cours de liquidation
Au capital de 4 000,00 €
Siège social
15 rue Aristide Briand - 89100 Subligny
Siège de liquidation
15 rue Aristide Briand - 89100 Subligny
751 323 049 RCS Sens

LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Alexandre BUZZI, demeurant 15 rue Aristide Briand - 89100 SUBLIGNY, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Le liquidateur.

AL890123179

BARDY SCIERIE MOBILE

**EURL au capital de 5.000 €
Siège social
8 rue Chien Cul
89420 Santigny 750 230 534
RCS d'Auxerre**

L'AGE du 27/11/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. BARDY CEDRIC, demeurant 8 RUE CHIEN CUL, 89420 Santigny, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'Auxerre

AL890123181

SCI DU 27 RUE DU GENERAL LECLERC

**SCI au capital de 231 722,51 €
Siège social : 27 rue du Général Leclerc
89100 SENS
415 296 987 RCS SENS**

Le 17/12/2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé M. Jean-Philippe DELSART demeurant à DOURDAN (91410), 28 rue Bonniveau, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social.

AL890123184

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SANTE & INNOVATION. Forme : ASU société en liquidation. Capital social : 1000 euros. Siège social : 70 rue Victor Guichard, 89100 SENS. 833296536 RCS Tribunal de Commerce de Sens. Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2018. Monsieur Daniel PARIS, demeurant 70 rue Victor Guichard 89100 SENS a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

Le Liquidateur

AL890123188

AUXIRES

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7.622,45 €
Siège social
10, Avenue d'Auxerre
89000 Saint Georges sur Baulche
Siège de la liquidation
15, Rue Trébois 92300 Levallois Perret
403 339 450 – RCS Auxerre**

Par décision en date du 17.12.2018, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat puis, a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Mention sera faire au RCS d'Auxerre.

AL890123196

SCI «WIPHI»

**Société civile en liquidation
au capital de 400 €
Siège social
Sens (89100) 9 Boulevard Maupéou
Siège de liquidation
9 Boulevard Maupéou 89100 Sens
520 002 486 RCS Sens**

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Septembre 2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30.09.2018 et sa mise en liquidation amiable.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M. Philippe SIMON, demeurant 1 rue de l'Yonne - 89500 ARMEAU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 9 Boulevard Maupéou 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.Pour avis.

AL890123207

EARL DES BERTAUCHES

**EARL au capital de 306 750 euros
7 rue Chauchu
89140 MICHERY
387 739 865 RCS SENS**

Dissolution et nomination du liquidateur-Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2018, prenant effet le même jour, la dissolution anticipée de la société a été décidée, il a été mis fin aux fonctions des gérants, et M. Edouard CHARLET et Mme Jocelyne GUILLON épouse CHARLET demeurant à MICHERY (Yonne), 7 rue de Chauchu, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège social de la société reste fixé à MICHERY (Yonne), 7 rue Chauchu. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à cette adresse. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, un liquidateur.

AL890123208

DISSOLUTION

FRANÇOIS XAVIER BONTEMS Société à responsabilité limitée à associé unique au capital

de 20 000 euros Siège social : Champeaux, 89130 TOUCY RCS AUXERRE 414 598 979 Avis de dissolution et de nomination du liquidateur Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2018. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur François-Xavier BONTEMS, demeurant à Champeaux, 89130 TOUCY Toute

correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : Champeaux, 89130 TOUCY. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL890123223

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

**STTINA
SAS en liquidation
au capital de 9.000 euros
Siège social : Chemin de la Renauderie
89150 DOLLOT
RCS SENS 808.126.940**

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2018, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Monsieur Serge MACOR, demeurant 4 impasse des Génêts 77590 Bois Leroi et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé à Chemin de la Renauderie 89150 DOLLOT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la

liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, le liquidateur,

AL890123237

AUBERGE DES GRANDES VIGNES

**SARL au capital de 40 000,00 Euros
40 Rue de Paris , 89300 Villecien
530623370 R.C.S. Sens**

Par décision en date du 18/12/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 18/12/2018, nommé en qualité de liquidateur Madame catherine Lefebvre, 1 Impasse Du Vieux Puits, 89116 La Celle Saint Cyr et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Madame catherine Lefebvre. Mention en sera faite au RCS de Sens

AL890123240

➜ AVIS DE CONSTITUTION

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne) du 14 décembre 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SCI LEGER 24 RL Siège social : 24 bis Rue Louis Richard, 89000 AUXERRE Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Co-Gérance : Monsieur Mathieu LEGER, demeurant 5 Rue du Vaux de Nangis 89290 QUENNE et Monsieur Jean-Luc LEGER, demeurant 1 Bis Rue Joubert 89000

AUXERRE et Madame Véronique LEGER, demeurant 1 Bis Rue Joubert 89000 AUXERRE. Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour les cessions entre associés ; Dans tous les autres cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au RCS

d'AUXERRE.

AL890123162

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SENS du 18/12/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société Par actions simplifiée

; Dénomination : SAS Dominique Plomberie ; Siège : 297 rue Champfleury 89340 VILLEBLEVIN ; Durée 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ; Capital : 300 euros ; Objet : Plomberie - Chauffage -Ramonages - Zinguerie et sanitaires. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de

voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Dominique CHARPENTIER, demeurant 297 rue Champfleury - 89340 VILLEBLEVIN. La société sera immatriculée au RCS de SENS.

POUR AVIS - Le Président

AL890123192

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/12/2018, il a été constitué une SASU dénommée : ELEONORE HOME CONCEPT Siège social : 2 Lieu Dit La Maison Rouge, 89520 TREIGNY Capital : 1.000€ Objet : Mise en scène intérieur, design. Président : Mme Marie-Eleonore LEMPEREUR, 2 Lieu Dit La Maison Rouge, 89520 TREIGNY. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.Clauses d'agréments : L'associé unique est libre de céder ses actions à des tiers de son choix Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL890123193

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/11/2018, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : DAVEY DEMPSEY TRAVELS, SIEGE SOCIAL : 10 promenade de l'Ouest, 89510 VERON. OBJET : Détention et utilisation de tous biens mobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 Euros. GERANCE : - Linda DAVEY, demeurant 4602 Co Rd 673 #1450, Bushnell, FLORIDE (ETATS UNIS D'AMERIQUE), - Steven DEMPSEY, demeurant 4602 Co Rd 673 #1450, Bushnell, FLORIDE (ETATS UNIS D'AMERIQUE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de VERON.

AL890123198

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/12/2018 il a été constitué une SARL dénommée: GEB

Siège social : 11 Rue des Grands Barreaux 89100 GRON. Capital : 2.000euros. Objet : Maçonnerie générale, gros œuvres, étanchéité, PVC, bardage, membrane et travaux public. Gérant : M BAGCECI Capan, 11 Rue des Grands Barreaux 89100 GRON. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL890123219

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à STE PALLAYE du 20/12/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : SARL

Dénomination sociale : HOPALE

Siège social : 16 Grande Rue, 89460 STE PALLAYE

Objet social : Commercialisation et réparation de matériels et accessoires informatiques et de télécommunications, reconditionnement et vente de téléphones.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 5.000 euros

Gérance : Monsieur Romaric LENOIR , demeurant 16 Grande Rue 89460 STE PALLAYE, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE

Pour avis

La Gérance

AL890123220

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Migennes (89) du 01/01/19, il a été constitué une EURL présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: INSTITUT MGN

Siège: 70, Avenue Jean Jaurès, 89400 MIGENNES

Objet: Les soins esthétiques, l'activité d'institut de beauté, spa, manucure, soins aux technologies modernes et vente de tous produits de beauté et accessoires.

Durée: 99 ans

Capital: 1 €

Gérance: Mme MAIGNIEN Julie, demeurant 4, Chemin des grands champs - 89110 MONTHOLON.

Immatriculation de la société au R.M et R.C.S. de SENS.

La gérance

AL890123221

DOC'ULTIME

Par ASSP en date du 21/12/2018, est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société par actions simplifiée à associé unique (SASU) DENOMINATION : « DOC'ULTIME » SIEGE SOCIAL : 59, av. Jean Mermoz – 89000 AUXERRE OBJET : Activité de garage mécanique automobile et connexe ; dépannage, tôlerie, peinture carrosserie, lavage ; Vente de marchandises afférentes aux activités susvisées. DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE CAPITAL : 2.000 € PRESIDENT : M. Stéphane NAVARRO - 11, rue des Vignes - 89240 LINDRY. IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE

AL890123222

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 26/12/2018, avis de constitution d'une SASU dénommée: DIGINAS

Capital : 500 € divisé en 50 actions de 10 € chacune.

Siège social : 20 rue Charles Guérin, 89100 SENS.

Objet : Conseil en Ingénierie Informatique et édition de logiciels

Durée : 99 ans.

Président : SAAD Selimeddine, 20 rue Charles Guérin 89100 SENS

Immatriculation au R.C.S. de SENS.

AL890123232

**Etude de Maître
Anthony VACCARO,
notaire à VILLENEUVE-LA-GUYARD (Yonne),
52 rue du Général de Gaulle**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anne-Laure GROSGEORGE, Notaire à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89), 52 rue du Général de Gaulle, le 27 décembre 2018 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : achat, location et vente de biens immobiliers.

La société est dénommée : SCI MYNYCHA.

Le siège social est fixé à : PONT-SUR-YONNE (89140), 1 rue de la gare. La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les associés nomment pour premiers gérants de la société : Monsieur Clément CHABIN et Madame Anne CHABIN demeurant ensemble au 33 Route Principale Hameau de Miremy 89140 PONT-SUR-YONNE.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis.

Le notaire.

AL890122934

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 48 €
- ☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____

date d'expiration: ____/____

SIGNATURE



PUY-DE-DÔME (63)

Paroles de jeune

TECHNOLOGIE

Laure et Alexandre Prévault-Osmani ont changé de vie pour construire des tracteurs 100% électriques et donner un nouveau visage à l'agriculture. Leur entreprise Sabi Agri est en pleine expansion.



«L'écologie ne doit pas se faire au détriment de l'Homme»

Ces deux jeunes puydômois pourraient bien d'ici quelques années révolutionner le parc mécanique agricole français. A tout juste 30 ans, Laure et Alexandre Prévault-Osmani sont les heureux concepteurs d'un tracteur électrique made in Puy-de-Dôme. Après avoir abandonné leurs professions respectives, ils se consacrent au développement de leur jeune entreprise Sabi Agri.

Une petite étincelle…

Alexandre est l'initiateur de ce projet. Fils d'agriculteurs et destiné à reprendre l'exploitation familiale à Aubiat, il choisit malgré tout de s'orienter vers une formation à l'IFMA (Institut Français de Mécanique Avancée) de Clermont-Ferrand. « *J'ai toujours eu une passion pour la mécanique et la conception des machines.* » Au terme de ses études, il ne rejoint pas encore la ferme mais emprunte le chemin des voyages. Curieux de nature, Alexandre entreprend un véritable tour de l'Europe via le WWOOFing (réseau de fermes en agriculture biologique offrant le gîte et le couvert à des travailleurs bénévoles étrangers, NDLR). De retour sur ses terres natales puydômoises, il s'installe en Gaec avec ses parents. C'est en développant une activité de maraîchage biologique et un élevage de porcs plein air que germe l'idée. « *L'agriculture est en pleine évolution avec des enjeux tant sociétaux qu'écologiques et économiques. Je me demandais alors comment mieux cultiver tout en respectant la terre et les Hommes. Mon souhait est de participer pleinement à trouver des solutions pour atteindre ce compromis* ». Le tracteur électrique s'impose alors à Alexandre comme l'une des solutions. Le cerveau en ébullition et toutes ses connaissances mises à contribution, il ne tarde pas à construire son premier prototype en 2016. Le résultat est au-delà de ses espérances, puisqu'il parvient à relever plusieurs défis technologiques jusque-là insurmontables pour les constructeurs. « *Leur problème, c'est qu'ils se posent la question suivante : un tracteur électrique peut-il compenser un tracteur thermique ? Bien sûr que non ! Pour autant, est-ce vraiment ce que recherchent les agriculteurs ? Et si nous faisions en sorte que les agriculteurs adaptent leurs pratiques en fonction du tracteur électrique ? Après tout, pourquoi une innovation n'en créerait-elle pas une autre ?* »



Alexandre Prévault-Osmani sur son tracteur électrique Alpo à l'occasion d'une démonstration en plein champ. © M. Comte

A deux c'est toujours mieux

Armé de ses connaissances en mécanique et robotisation, Alexandre construit son premier tracteur électrique destiné au maraîchage. Il l'utilise dans un premier temps sur sa propre ferme. Certain de tenir là « *une innovation majeure* » et pris dans la fièvre de l'invention, il abandonne l'exploitation agricole familiale pour se consacrer pleinement à son nouveau métier d'ingénierie agricole. Avec lui, il entraîne son épouse Laure Prévault-Osmani alors avocate en droit environnemental, pénal et droit des étrangers à Clermont-Ferrand. « *Alexandre a toujours partagé avec moi ses réflexions et ses recherches. Nous avons démarré ensemble, sans trop savoir où nous allions mais il nous paraissait tellement évident d'emprunter ce chemin. J'adorais mon métier. Je faisais des plaidoiries pour sauver les Hommes. Aujourd'hui, j'ai encore ce sentiment mais en faisant quelque chose de complétement différent.* »

Avec un prototype finalisé, de nombreuses idées et plusieurs brevets déposés, Laure et Alexandre bâtissent leur entreprise Sabi Agri en 2017. Avant même la première commercialisation de leur tracteur, ils reçoivent le 1er prix de l'innovation au Salon Tech&Bio.

> « *Et si nous faisions en sorte que les agriculteurs adaptent leurs pratiques, en fonction du tracteur électrique ? Après tout, pourquoi une innovation n'en créerait-elle pas une autre ?* »

Osez le tracteur électrique

A le voir, ce fameux tracteur n'a rien d'un tracteur classique. Son architecture est unique, entièrement « *épurée* », dépourvue de cabine et même de volant. Etonnant en tout point, il n'est cependant pas dépourvu de sens. « *Il a été considérablement allégé puisque le tracteur Alpo Basic pèse environ 550 kg et 800 Kg pour la version 4x4. L'absence de cabine se justifie tout bêtement parce qu'en maraîchage ou viticulture, on réalise très rarement des travaux sous la pluie. Le volant a été remplacé par une manette de pilotage (style joystick) pour une conduite plus intuitive et confortable. Tous ces éléments replacent l'Homme au centre de son travail en garantissant son confort.* »

Entièrement silencieux, le tracteur de Laure et d'Alexandre ne dégage aucun gaz et du fait de son faible poids, respecte le sol. D'une puissance de 25 chx électrique (équivalent à 40 chx thermique) et équipé d'un relevage avant (250 kg) et arrière (450 kg), il peut travailler durant 8 heures après seulement 1h30 de recharge. Déjà sept exemplaires de ce tracteur nouvelle génération ont été vendus dans toute la France. Au-delà de la machine en elle-même, les deux jeunes offrent à leurs clients « *l'opportunité de bâtir l'agriculture de demain centrée sur les nouvelles technologies, l'efficience électrique et le respect du sol* », explique Laure.

Leur tracteur électrique

- 8 heures d'autonomie
- 1h30 de recharge
- Puissance de 25 à 50 chx électrique
- Un poids compris entre 550 et 800 kg
- 2 ou 4 roues motrices
- Relevage avant de 250 Kg
- Relevage arrière de 450 Kg
- Adapté à tous les outils attelés de catégorie 1

Idées en pagaille

Alexandre tient à démultiplier son idée à d'autres outils comme le valet de ferme utilisé dans les élevages. « *Nous avons aussi en projet la robotisation de nos tracteurs. Nous sommes entièrement conscients qu'un tel engin ne remplacera jamais un tracteur thermique mais d'ici quelques années, plusieurs le pourront.* »

Laure et Alexandre Prévault-Osmani s'attèlent pour l'instant à la construction de leur usine à Saint-Beauzire, près de Clermont-Ferrand. En juin 2019, ils investiront un local de 360 m² où les tracteurs seront fabriqués. Une zone d'essai de plus de 3 000 m² permettra de tester les machines en conditions réelles. Sabi Agri devrait également compter non plus quatre salariés mais près d'une dizaine.

Mélodie Comte